



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

RAPPORT DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (2019/2023) AU TITRE DE 2021

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS**



SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE	5
<u>I. INTRODUCTION</u>	5
<u>II. OBJECTIFS</u>	
<u>DOMAINE 1 - PRODUIRE ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE</u>	
- Objectif 1-1 – Acquisition de connaissances	9
- Objectif 1-2 – Administration et diffusion des connaissances	18
- Objectif 1-3 – Contribution à des programmes de recherche	19
<u>DOMAINE 2 - PROTÉGER ET RESTAURER LES PATRIMOINES</u>	
- Objectif 2-1 – Surveillance du territoire et des usages	21
- Objectif 2-2 – Actions de gestion et de restauration de populations, d'espèces et de milieux naturels	24
- Objectif 2-3 – Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager	25
<u>DOMAINE 3 – ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</u>	
- Objectif 3-1 Accompagnement des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles	27
- Objectif 3-2. Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature	30
- Objectif 3-3 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement, cadre de vie et urbanisme	34
- Objectif 3-4 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux, soutien à l'activité économique locale	35
- Objectif 3-5 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et les changements climatiques	35
<u>DOMAINE 4 – FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE ET ACCUEILLIR</u>	
- Objectif 4-1 – Éducation scolaire	37
- Objectif 4-2 - Sensibilisation, animation, accueil tous publics	38
- Objectif 4-3 – Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	40
- Objectif 4-4 – Outils de communication	44
<u>DOMAINE 5 - CONTRIBUER AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE BIODIVERSITÉ</u>	
- Objectif 5-1 – Animation et évaluation de la charte	49

- Objectif 5-2 - Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines	49
- Objectif 5-3 – Contribution aux politiques européennes et internationales	50
- Objectif 5-4 - Mise en œuvre de la convention de rattachement à l'OFB	50
- Objectif 5-5 - Mise en œuvre d'actions au service de l'Inter-Parcs	51
 <u>DOMAINE 6 – GÉRER L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC</u>	
- Objectif 6-1 – Management général	52
- Objectif 6-2 – Gestion financière	54
- Objectif 6-3 – Fonctionnement général de l'établissement	58
- Objectif 6-4 - Gestion des ressources humaines	58
- Objectif 6-5 – Politique immobilière	59
 <u>III. TABLEAU DES MOYENS</u>	62
 <u>DEUXIÈME PARTIE – BILAN SOCIAL UNIQUE</u>	63
 <u>GLOSSAIRE</u>	

PREMIÈRE PARTIE

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS**

BILAN 2021

I- INTRODUCTION

Ce bilan de l'année 2021 vous est présenté selon l'architecture des domaines, activités et indicateurs du contrat d'objectifs 2019–2023 entre l'État et le Parc national des Écrins, signé le 10 janvier 2019.

II- LES OBJECTIFS

Des objectifs à échéance 2023 ont été définis entre le Parc national des Écrins et le Ministère de la transition écologique (MTE) et répondent aux quatre priorités stratégiques définies pour les Parcs nationaux :

1) **protéger et restaurer la biodiversité**, en particulier afin que le réseau des Parcs devienne un des acteurs majeurs de la mise en œuvre du plan biodiversité 2020 ;

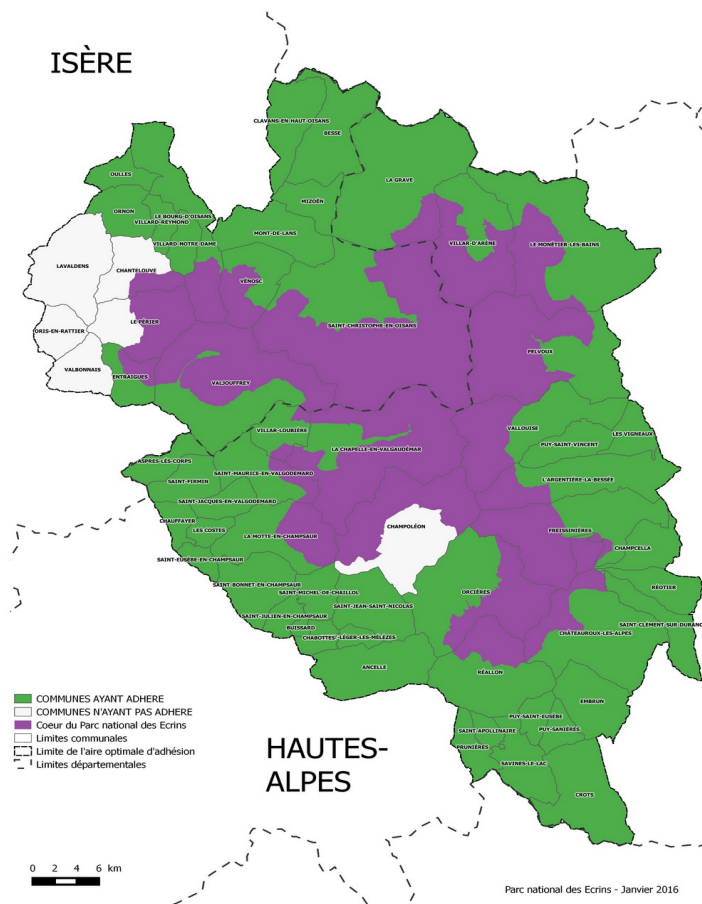
2) faire de **la préservation de la biodiversité un moteur du développement durable** des territoires ;

3) contribuer à **l'émergence d'une « citoyenneté écologique »** au sein de la société, à travers la médiation et l'éducation ;

4) renforcer résolument **les synergies et la mutualisation** dans le cadre du rattachement avec l'OFB, mais aussi en inter-Parcs nationaux, dans un objectif de rationalisation et d'optimisation des moyens budgétaires.

Ce contrat prend en compte par ailleurs un contexte nouveau pour le développement local :

- montée en puissance des communautés de communes ;
- recentrage de l'intervention des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, récemment créée ;
- recentrage également des compétences des Conseils départementaux ;
- développement d'initiatives citoyennes en matière d'environnement et de développement durable.



[Les communes du parc national des Écrins en 2021](#)

Dans ce contexte, le Parc national des Écrins,

- 1) s'attache à mieux adapter les projets qu'il entend mener avec les moyens à sa disposition ;
- 2) se doit de réformer significativement l'accueil dans les maisons de parc et les points d'information ;
- 3) veille à maintenir l'équilibre entre les actions de connaissance, d'aménagement / équipement du Parc national, de sensibilisation et d'appui au développement durable.

Les activités sont organisées en six domaines communs à tous les établissements publics des parcs nationaux :

- 01 - PRODUIRE ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE**
- 02 - PROTÉGER ET RESTAURER LES PATRIMOINES**
- 03 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 04 - FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE ET ACCUEILLIR**
- 05 - CONTRIBUER AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITÉ**
- 06 - GÉRER L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC**

Ces domaines sont déclinés en objectifs opérationnels et indicateurs, qui sont rappelés tout au long de ce rapport.

DOMAINE 1 - PRODUIRE ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE

La première orientation de la charte, « approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions », constitue le pilier des missions du PNE. Ce dernier a d'ailleurs construit sa notoriété au fil des années, pour une large part sur sa capacité à hiérarchiser, organiser, « bancariser » et diffuser au sein de réseaux et de systèmes d'information locaux, régionaux et nationaux, les données environnementales produites sur le territoire. Dans ce dispositif désormais reconnu, le cœur de parc tient une place toute particulière, comme le rappelle l'objectif 1. de la charte, « faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance ».

- Objectif 1-1 – Acquisition de connaissances

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous.

- Réaliser un point d'avancement de la stratégie scientifique à mi-parcours (2019-2020).
- Veiller à l'application de la stratégie scientifique pour les suivis des milieux et des espèces, en privilégiant les liens avec les questions liées aux changements climatiques, la veille sanitaire ou les plans nationaux d'action.
- Privilégier les actions en lien avec des organismes de recherche et les universités, impliquant les acteurs du territoire.
- Poursuivre une collaboration fructueuse avec les sciences humaines et sociales.
- Poursuivre la connaissance autour de la biodiversité cachée ou méconnue.
- Hiérarchiser puis harmoniser entre les Parcs nationaux alpins les questions communes qui se posent en matière de biodiversité et de gestion conservatoire des espèces.
- Consolider les partenariats sur les milieux forestiers.

Depuis 2020 suite au point à mi stratégie les sciences humaines et sociales sont accompagnées et favorisées au travers du partenariat avec le LABEX ITTEM, la montée en puissance du dispositif refuges sentinelles ou l'accueil et l'échange de chercheurs dans ce disciplines. Un axe émergent est constitué par le compartiment sol qui est pris en compte aussi bien dans le protocole litière, dans ORCHAMP que dans le programme autour des marges glaciaires.

+ Mise en œuvre de la stratégie scientifique et politique de la connaissance

Les mises en œuvre de la stratégie scientifique et de la politique de connaissance qui en découle visent notamment à

- l'optimisation des suivis en privilégiant les liens avec les questions liées aux changements climatiques, la veille sanitaire ou les plans nationaux d'action ;
- l'approfondissement du lien avec les sciences humaines et sociales ;
- le renforcement de la connaissance de la biodiversité cachée.

→ Suivi des espèces emblématiques et biologie fonctionnelle d'espèces cibles

Suivis des mammifères

- Suivi du loup

Le suivi de la population de loups du territoire, mené dans le cadre du réseau Loup-Lynx, a été réalisé en 2021 comme les années précédentes.

Lancement du projet « analyse spatio-temporelle de la population de loups dans les Ecrins » (LIENS)

L'objectif de ce projet, lancé en partenariat avec l'INRAE et l'OFB, est de permettre, via une mutualisation des moyens disponibles, de réaliser un véritable processus d'interprétation de l'ensemble des indices récoltés par le Réseau Loup-Lynx de l'OFB (et par les agents du PNE dans le cadre et hors cadre de ce réseau) : indices directs et indirects de présence ainsi que résultats des analyses génétiques réalisées par le réseau Loup-Lynx. Lancé fin 2021, ce projet se poursuivra sur l'année 2022.

- Suivi du lièvre variable

Dans le contexte de changements globaux, le Parc national oriente désormais ses efforts sur la définition d'une stratégie d'échantillonnage multi-partenaires à large échelle, notamment pour analyser l'évolution de la cohabitation entre lièvre variable et lièvre d'Europe. Le PNE et le PNM ont obtenu un financement POIA pour 2021 et 2022. Ce programme prévoit deux volets distincts :

- Une action relative à l'analyse « par site » menée sur 2 sites (en 2021 et en 2022) : le site historique de Réotier et un nouveau site sur la station du Monétier-les-Bains ;
- Un protocole « à large échelle » (prospection de mailles tirées aléatoirement) avec pour objectif de modéliser la répartition du Lièvre variable et du Lièvre d'Europe à l'échelle des Alpes (relation avec les autres organismes partenaires du POIA). Ce protocole sera réalisé sur l'hiver 2021-2022.

Concernant l'année 2021, seul le suivi du Lièvre variable (et du Lièvre d'Europe) « par site » (suivi au moyen de marqueurs génétiques géolocalisés) a été réalisé sur les deux sites cités plus haut.

Sur le site d'étude de Réotier, 4 parcours ont été effectués en 2021 et 121 prélèvements ont été génotypés dont 101 avec succès, soit un taux de 83 %.

Ces analyses ont mis en évidence 38 empreintes différentes dont 4 de Lièvre d'Europe. Elles révèlent également 16 nouvelles empreintes pour le lièvre variable, donc 16 individus non contactés les années précédentes, soit 47 % de renouvellement.

Parmi ces 34 empreintes on distingue 19 mâles, 14 femelles et un individu non assigné.

L'analyse de la CMR donne une estimation de la taille de population à 35 individus environ (en faisant la moyenne des modèles les plus probables).

Sur le nouveau site d'étude du Monétier-les-bains, 3 parcours ont été effectués en 2021 et 90 prélèvements ont été génotypés dont 89 avec succès, soit un taux de 99%. Ce résultat est excellent.

Ces analyses ont mis en évidence 31 empreintes différentes dont 12 de Lièvre d'Europe.

Parmi ces 31 empreintes on distingue 18 mâles, 13 femelles.

Parmi les 19 lièvres variables on distingue 9 mâles et 10 femelles

L'analyse de la CMR donne une estimation de la taille de population à 20 individus environ (en faisant la moyenne des modèles les plus probables).

- Suivi des chiroptères

9 gîtes prioritaires des plans régionaux d'action en faveur des chiroptères PACA et AURA ont été suivis en 2021

Un certain nombre de sessions d'inventaires ont été réalisées :

- Champsaur, Valbonnais, Valgaudemar, Vallouise : inventaires aléatoires
- Oisans : inventaires acoustiques sur le Plateau du Taillefer.

Plusieurs actions de protection ont été réalisées :

• Travaux de fermeture sur l'église La Motte-en-Champsaur : Abat-sons installés dans les œils de bœufs. Projet d'éclairage de la façade : rencontre avec le Syndicat d'électrification du Champsaur ;

- Projet d'éclairage du Pont de Savines-le-Lac ;

• Ruine d'Entre les Aygues et nouveau bâtiment : Ouvrage terminé avec aménagements préconisés par le GCP. Etude en cours pour considérer l'attrait du nouveau gîte pour la colonie

• Éclairage du refuge du Giberney : enjeux chiroptères et hétérocères. Un nouvel éclairage, moins impactant, a été installé en 2021.

- Suivi sanitaire

Sur le territoire du Parc National des Ecrins, le suivi sanitaire de la faune sauvage se décline en plusieurs points :

- Veille syndromique - suivi visuel des populations de chamois → Le protocole a pu être réalisé sur l'ensemble des secteurs en 2021 ;

- Veille planifiée : surveillance sérologique Chamois → 22 prélèvements ont été réalisés sur la commune de La-Motte-en-Champsaur (prélèvements réalisés par Thierry Anel – ONF) et ont été envoyés pour analyse au LVD05 ;

- Veille événementielle – Mortalité faune → 3 autopsies (diagnostic des causes de mortalité avec suspicion d’empoisonnement) ont été réalisées avec notamment un cas avéré d’intoxication aux raticides pour un Hibou Grand-Duc trouvé à Prunières.

- Suivi du sanglier

L’antenne du Valbonnais est concernée par le projet mené par Simon Chamaillé et Raphaël Mathevet. Ce projet vise à étudier la question de l’effet « refuge » potentiel de la zone cœur du PNE sur le Sanglier avec un angle de vue socio-écologique. Des protocoles distincts ont été mis en place : réalisation de captures et de suivis GPS d’individus et suivi d’un réseau linéaire de pièges-photos à la limite de la zone cœur du Parc pour étudier les circulations de l’espèce.

Sur l’intégralité de l’étude, 6 animaux ont été marqués sur le territoire des PNE

A l’Automne 2021, l’étude s’est terminée pour la partie relative au Parc National des Écrins.

- Suivi du Bouquetin des Alpes

Comme chaque année, les 2 « comptages-lourds » Bouquetins ont été menés sur la colonie « Vieux Chaillol Sirac » et sur la colonie des Cerces.

Les résultats sont les suivants :

- Colonie « Vieux Chaillol Sirac » : effectif maximum retenu à l’issue des 3 répétitions → 337 individus ;
- Colonie des Cerces : effectif maximum retenu à l’issue des 4 répétitions → 147 individus ;

Suivis de l’avifaune

- Rapaces

Suivi de l’Aigle royal :

Pour le suivi de la reproduction des aigles royaux, le Parc national des Écrins procède depuis 2016 à un suivi par échantillonnage « tournant » des couples d’aigles visant à améliorer la précision des données collectées. Des travaux inter-Parcs sont menés pour évaluer la qualité du suivi effectué sur cette espèce et orienter les protocoles. L’échantillonnage devait se terminer en 2020 mais la situation sanitaire et le confinement ont imposé un report d’opérations sur 2021.

→ 9 couples ont été suivis dans le cadre de ce plan d’échantillonnage tournant.

Suivi des vautours :

En partenariat avec l’association « Envergures alpines », les secteurs disposant de dortoirs identifiés de vautours ont participé au comptage international des vautours au dortoir (le 21 Août 2021).

Suivi du Gypaète barbu :

- Le suivi de l’espèce (nicheuse pour la première fois sur le massif en 2018 avec l’envol d’un jeune) a révélé une couvaison fin Décembre 2020 pour le trio de Gypaètes barbus installé dans le secteur du Chambon. Avec une éclosion mi-Février, le jeune Gypaète s’est envolé en Juin 2021. La reproduction a donc été un succès pour ce trio. Il était initialement prévu d’équiper le jeune d’une balise GPS avant son envol mais, étant donné la localisation de l’aire utilisée (nécessitant l’équipement de la paroi...), cela n’a pas été réalisé.

- Le PNE a participé au comptage international du Gypaète barbu via la tenue de postes de comptage le 02 Octobre 2021.

- La ZSM relative aux Gypaètes barbus de Haute Romanche est postée dans Biodiv’sports car les oiseaux nichent dans un site où des cascades de glace sont fréquentées par les alpinistes ainsi qu’un itinéraire de ski hors piste depuis les 2Alpes.

Suivi du Faucon pèlerin :

- Un comptage des faucons pèlerins est réalisé sur les secteurs des Hautes-Alpes (mi-février/début mars) pour suivre les couples historiques.

- En Vallouise, une veille plus poussée est menée du fait de forts enjeux relatifs à la pratique de l'escalade sur deux sites sensibles :

- Falaise Du Ponteil à Champcella ;
- Falaise de Grand Bois sur la commune des Vigneaux.

Sur ces falaises, l'escalade est proscrite pendant la période de reproduction et des actions d'information et de communication sont effectuées. Des panneaux sont installés sur les sites et les zones de quiétude « reproduction Faucons pèlerins » sont postées dans Biodiv' sports.

Suivi des rapaces nocturnes :

- Grand-Duc d'Europe : présence avérée de l'espèce sur le bas de Champcella, au niveau de falaises équipées. Grâce à une concertation établie avec Jean-Jacques Rolland qui publie le topo d'escalade du Haut Val Durance, un certain nombre de falaises à enjeux ont été retirées des différentes éditions du topo depuis près de 15 ans. Ce a été à nouveau le cas dans l'édition 2021.

Suite à un travail de concertation, sur demande de la DDT, T. Maillet et J. Charron ont déséquipé une falaise équipée sans autorisation dans le site N2000 Steppique Durancien et Queyrassin.

- Petites chouettes de Montagne :
 - Sur l'implantation du Valbonnais, une veille est réalisée, en lien avec l'exploitation forestière et les secteurs favorables à ces espèces et situés en zones d'exploitation forestière sont prospectés en fonction du programme de coupe (suivi des zones potentiellement impactées pour en mettre en évidence tous les enjeux), de manière à mettre en évidence les enjeux éventuels. Dans ce sens, en 2021, quelques prospections ont été menées dans le secteur de la piste forestière de la Chapelle-en-Valjouffrey. Aucune donnée récoltée.
 - Le protocole de suivi des Petites Chouettes de Montagne, réalisé avec l'ONF, est mis en place sur les secteurs du Champsaur-Valgaudemar et de l'Embrunais.

- Galliformes de montagne

Suivis du Lagopède alpin :

- Bioacoustique :

Initié en 2018, le programme de suivi de la population de lagopède alpin par bioacoustique vise à recueillir le plus d'enregistrements possible, notamment pour réaliser des analyses discriminatoires (notamment avec le Parc national de la Vanoise). En 2021, 3 balises ont été posées (sur les emplacements ayant donné le plus de vocalises en 2019).

En outre, dans le cadre du POIA « Espèces Arctico-Alpines », 10 balises supplémentaires ont été posées dans des mailles tirées aléatoirement sur le site d'Arsine.

Par ailleurs, sur la station des Deux-Alpes où nombre de projets d'aménagement sont en cours (notamment une retenue de 400 000 m-cubes), une étude d'impact sur les lagopèdes alpins a été lancée (mobilisant F. Sèbe, l'OFB et la FDC-38). En 2021, 6 enregistreurs ont été posés mais seuls 5 ont été retrouvés. Sur le site, un protocole combinant comptages au chien, analyses génétiques et bioacoustique, permettra de comparer l'efficacité relative de ces 3 méthodes.

- Comptages OGM traditionnels « au chant » : En 2021, 3 sites de référence ont fait l'objet de comptages traditionnels « au chant » (site de Chantelouve, site du Saut du Laïre, site de Chargès) ;

- Analyse de la connectivité des habitats à l'échelle alpine : cette action, prévue dans le cadre du POIA « Espèces Arctico-Alpines », vise à comprendre la structuration et la diversité génétique des populations de Lagopèdes alpins à l'échelle alpine. L'objectif est donc d'étudier la diversité et la structure génétique des populations alpines (via la collecte de plumes) pour mettre en évidence des corridors et zones de discontinuité ou des isolats. En ce qui concerne cette action, en 2021, une cinquantaine de plumes a été collectée au sein du PNE ;

- Analyse et synthèse de la parasitologie du Lagopède alpin dans les Alpes : cette action, prévue dans le cadre du POIA « Espèces Arctico-Alpines », s'intéresse à la charge parasitologique et la diversité parasitaire relevées dans les fécès. Le PNE porte cette action pour l'ensemble des partenaires. Pour le PNE, environ cinquante échantillons ont été prélevés (entre 2018 et 2021) et transmis à Eric Belleau.

Suivis du Tétrás-Lyre :

- OGM/058 : « Tendance des effectifs de tétras-lyre via un échantillonnage probabiliste » : Pour le tétras lyre, l'établissement public a mis en place le nouveau protocole de suivi préconisé par l'OGM, pour pallier les limites techniques des comptages par site de référence.

Ce nouveau protocole d'échantillonnage prévu, pour commencer, sur 2 ans (2021 et 2022), correspond à un taux d'échantillonnage du territoire à 40%. Cela représente ainsi 131 zones à inventorier sur 377 secteurs potentiellement sélectionnables.

- OGM/006 : « Tendance des effectifs de tétras-lyre sur un réseau de sites de référence » : le Parc National des Écrins abrite 2 sites de référence pour le Tétrás-Lyre : le site « le Fournel » et le site « les Ubacs d'Orcières-Merlette ». Ces deux sites ont fait l'objet des comptages traditionnels au chant en 2021 ;

- Mise en place de zones de tranquillité : En 2021, deux zones de quiétude hivernales en faveur du Tétrás-Lyre ont été mises en place :

- Sur la tête de Fouran à Réotier (avec l'OFB, la commune et l'ACCA). Cette zone de quiétude est composée de 2 petites zones distinctes (un patch de 0,6 hectare et un départ de descente). Ces zones sont matérialisées sur le terrain et saisies dans l'outil Biodiv'sports.

- A Serre-Chevalier (versant Nord de Cibouït).

Cela porte donc à 5 (avec le Fournel, la Recula et la croix du Carrelet) le nombre de Zones de Tranquillité présentes sur le territoire du PNE.

- Captures et équipement de balises GPS : Afin de pouvoir étudier l'intérêt des Zones de Tranquillité mises en place à destination du Tétrás-Lyre, des individus sont capturés et équipés au niveau du secteur du Fournel (2 balises ont été posées en 2021) et au niveau du secteur de « la Recula » (6 tétras-lyre équipés en 2021).

Suivis de la Perdrix bartavelle :

- Dans le cadre du protocole OGM/007 : « Tendance des effectifs de perdrix bartavelle sur un réseau de sites de référence », un certain nombre de sites de référence sont suivis.

Sur le territoire du PNE, on compte 3 sites de référence : « Fressinières », « Valgaudemar » et « Réallon ». En 2021, seul le site de référence de Fressinières a fait l'objet d'un comptage.

- Des suivis sanitaires par ramassage de crottes de Perdrix bartavelle ont été menés sur le Briançonnais (collaboration avec le Dr Belleau), pour la réalisation d'analyses parasitologiques.

- Suivi des Oiseaux d'eau

Le comptage annuel des oiseaux d'eau de l'Embrunais (protocole de suivi « Wetland », secteur de Serre-Ponçon) a eu lieu le 17 janvier 2021. Les résultats sont agrégés au niveau régional et national par les autres acteurs impliqués.

- Suivi du Goéland leucopnée

Depuis 2021, le protocole de recensement des nids de Goéland leucopnée et des jeunes à l'envol sur l'îlot Saint-Michel a été relancé. Il s'agit d'une action réalisée conjointement entre l'OFB et le secteur de l'Embrunais.

En 2021, très peu de jeunes Goélands leucopnée ont été observés mais la prospection a été marquée par une observation très intéressante : la présence d'au minimum 3 Lézards ocellés sur l'îlot.

- Protocole de Suivi Temporel des Oiseaux de Montagne

Le PNE a participé à la mise en œuvre du protocole commun de suivi des oiseaux de montagne, destiné à évaluer sur les moyen et long termes les tendances démographiques des espèces des landes montagnardes à subalpines. Ce protocole à vocation à intégrer le dispositif national de suivi de la biodiversité terrestre.

En 2021, les 7 sites de références (un par implantation) comptés chaque année ainsi que 8 sites issus du plan d'échantillonnage tournant ont été prospectés.

Suivi des amphibiens et reptiles

- Suivi du Sonneur à ventre jaune

Protocole de Capture-marquage-Recapture : Depuis plusieurs années, le Parc national s'implique dans le suivi des populations de sonneurs à ventre jaune du territoire, soit avec ses moyens propres (Embrunais-Champsaur-Valgaudemar), soit par des partenariats locaux (plaine du Bourg-d'Oisans).

En 2021, seul le site de Bidoye a fait l'objet d'un protocole de CMR.

Suivi démographique et génétique des population :

Dans le cadre d'une étude menée par Hugo Cayuela (Université de Lausanne) concernant l'analyse génétique de différentes populations de Sonneurs à ventre jaune, des prélèvements ont été réalisés cette année, notamment sur les populations de Bidoye et d'Ancelle.

En outre, le PNE a collaboré, via la compilation et la synthèse de l'ensemble des données issues des protocoles de CMR réalisés sur le territoire, à une étude sur l'effet des perturbations anthropiques sur la démographie du sonneur à ventre jaune. Il s'agit d'un projet de recherche mené conjointement par Hugo Cayuela (Université de Lausanne), l'université de Zurich (Benedikt Schmidt), de Lyon (Jean-Paul Léna) et l'EPHE (Aurélien Besnard). L'objectif principal de cette étude est de comparer les taux de survie adulte et de recrutement entre les habitats originels du sonneur et les habitats semi-naturels de zones agricoles, de forêts exploitées, et de carrières.

- Suivi du Lézard ocellé

Le protocole de veille « lézard ocellé » repose sur le suivi régulier d'un réseau de lauzes placées dans des secteurs favorables à l'espèce. En 2021, 6 observations ont été effectuées sur le secteur de l'Embrunais.

Le protocole d'inventaire standardisé, mis en place dans le cadre du Plan Inter-Régional d'Actions (PIRA) en faveur du Lézard ocellé, a été mis en œuvre sur le secteur de l'Embrunais (seule zone de présence de l'espèce sur le territoire du PNE connue à ce jour). A ce titre, 5 mailles de 100m*100m ont été fixées et une seule session de prospection a été réalisée cette année.

Le PNE a également participé à une étude visant à considérer la plus-value de la recherche olfactive de crottes de Lézard ocellé par un chien créancé par rapport à la prospection visuelle traditionnelle. En 2021, une seule prospection avec un chien a pu être réalisée.

Des suivi renforcés pour les invertébrés

La stratégie d'acquisition des connaissances sur ce groupe s'articule sur la mobilisation de compétences internes (lépidoptères, les odonates, les orthoptères et les mollusques continentaux) et d'experts extérieurs (pour les groupes d'espèces cryptiques et méconnues).

Pour 2021, les groupes cibles étaient les suivants :

- les araignées (314 espèces actuellement connues),
- les fourmis (71 espèces actuellement connues),
- les syrphes (156 espèces actuellement connues),
- les sphaeriidae (10 espèces actuellement connues),
- les chilopodes et opillons,
- les punaises (193 espèces actuellement connues),
- les mollusques continentaux (178 taxons actuellement connus),
- les diplopodes et isopodes :

Les connaissances établies sur ces groupes ont également été renforcée par la saisie de données histo-rique des inventaires réalisées par Geoffroy Jean-Jacques (1976-1979). L'ensemble des données

(1075 observation pour 57 espèces) ont été intégrés dans la base de connaissance du parc, ces connaissances seront valorisées au travers d'une publication scientifique.

Aculéate (guêpes et abeilles sauvages)

En lien avec le Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation (2021-2026), Ro-main Lédivilec (MNHN) a réalisé l'inventaire de ce groupe du 14 au 19 Juin sur les secteurs de l'Embrunais/Vallouise/Briançonnais. Parmi les 135 espèces relevées, 52 sont nouvelles pour le parc.

- les invertébrés aquatiques (éphémères, plécoptères, trichoptères).

La méthode interne de détermination des nouveaux taxons (collecte, stabilisation en alcool et envoi aux spécialistes) a permis d'identifier plusieurs dizaines de nouvelles espèces pour le parc.

Les invertébrés, groupes d'espèces à enjeu majeur pour mieux connaître la biodiversité

L'étude des invertébrés s'articule autour des trois axes thématiques structurants suivants :

- **Étude de la faune du sol** composée d'espèces « architectes » (grande diversité d'espèces) : elle apporte des éléments sur l'état de conservation des sols et ses fonctionnalités (formation d'humus,...).

- **Étude des espèces pollinisatrices** : la diversité des pollinisateurs sauvages est considérable (papillons, bourdons, syrphes, coléoptères représentant plus de 4 000 espèces). Par comparaison aux zones de plaine accueillant des pratiques plus intensives, le PNE (cœur et aire d'adhésion) fait figure de « sanctuaire » notamment pour un cortège d'espèces alpines particulièrement rares et menacées dans le contexte du réchauffement climatique (les bourdons par exemple). Le PNE investit sur la connaissance des pollinisateurs pour mieux appréhender les enjeux de conservation et les services écosystémiques associés (cf. PNA « France, terre de pollinisateurs »).

- **Étude des invertébrés aquatiques** : ces derniers sont régulièrement utilisés comme « bio-indicateurs » de la qualité des eaux. « Château d'eau de la Provence », le PNE a une responsabilité particulière vis-à-vis de la qualité de cette ressource et l'étude de ce groupe permet d'envisager une qualification de l'état de santé des principaux émissaires et affluents aquatiques.

- Une forte dynamique alpine de connaissance sur les coléoptères coprophages

En Inter-Parcs (5 parcs de montagne), un inventaire de ces espèces, basé sur l'ADN environnemental (ADNe), a été réalisé sur la moitié des alpages sentinelles du Parc national. La restitution de cette étude a eu lieu en visio le 6 décembre. La synthèse des résultats présentée par Camila Leandro et Pierre Jay-Robert est richement documentée et très dense. La détectabilité des taxons par ADNe dépend : de l'espèce considérée, de sa taille et de son niveau d'abondance.

Moyennant des conditions favorables, l'étude a permis d'obtenir un inventaire qualitatif fiable de 70 % et

Jusqu'à 90 %, et qui détecte le cœur de la communauté, c'est-à-dire les espèces les plus abondantes.

Diversité trouvée dans les estives du PNE : 21 espèce (± 3 , complexes d'espèces).

- Des coléoptères aquatiques, indicateurs écologiques

Cette étude permet, au travers de l'indicateur ICOCAM, de caractériser l'écologie des mares à partir du peuplement de coléoptères aquatiques recensés sur ces milieux.

La campagne d'échantillonnage à durée 3 ans (2019-2021), durant cette période 15 mares ont été expertisées (4 en Isère et 11 dans les Hautes-Alpes). Au total 31 espèces de coléoptères aquatiques ont été recensées sur le territoire de prospection, parmi ceux-ci, 3 espèces sont assez rares à l'échelle nationale : *Dytiscus circumcinctus* (Dytiscidae, 25mm), *Hydroporus foveolatus* (Dytiscidae, 4mm) et *Hydraena subimpressa* (Hydraenidae, 1,5mm). Cette étude met l'accent sur des enjeux de conservation autour des milieux lenticques comme les mares ensoleillées à eaux froides sur substrat argilo-caillouteux de moyenne montagne (combinaison de *Hydroporus foveolatus* et *Hydraena subimpressa*)

Le rapport de synthèse est transmis aux opérateurs des sites Natura 2000 concernés (Boscodon et plaine du Bourg d'Oisans).

Quelques avancées notables

→ **Le PNE, espace de référence en malacologie**

L'expertise nationale reconnue sur ce groupe a conduit l'établissement à collaborer avec l'UICN France, pour la réalisation de la première liste rouge des mollusques de France continentale (publication juillet 2021).

Plusieurs collaborations sont en cours (muséum national d'histoire naturelle de Paris, muséum d'histoire naturelle de Berne, muséum de Colmar) pour la participation de l'établissement aux travaux d'étude génétique portant sur plusieurs genres cryptiques (*Trochulus*, *Aegopinella*, *Xerosecta*,...).

La courbe de richesse spécifique indique une bonne complétude de la connaissance des taxons présents. La poursuite des inventaires doit permettre de renforcer le rôle « d'espace de référence » du parc national des Écrins, pour l'étude des mollusques en France continentale.

→ **Un suivi de la faune des sols forestiers**

Un nouveau protocole d'étude multi-taxons porte sur les invertébrés des litières forestières : araignées, cloportes, iules, myriapodes, mollusques, fourmis, coléoptères. Il vise entre autres à inventorier la faune des sols forestiers, mettre en évidence les relations existantes entre les différents groupes phylogéniques et mieux caractériser les exigences écologiques des taxons (élément essentiel dans le contexte de changements globaux). Après une première année « test » de mise en œuvre et de consolidation du protocole, la poursuite et le renforcement de cette étude en 2021 a permis la réalisation de 131 placettes sur l'ensemble des secteurs du parc (soit un total de 187 stations échantillonnées sur les deux années).

Plusieurs laboratoires de recherche (LECA, CEFE, BIOSP), contactés souhaitent accompagner le parc dans l'analyse et la valorisation scientifique des résultats.

Le partenariat autour de cette étude qui rassemble l'ensemble des experts taxonomiques sollicités (fourmis, myriapodes, chilopodes, araignées, coléoptères) est également renforcé avec l'université de Paris-Diderot qui mobilisera des L3 et M2 en 2022 sur cette étude (récupérations de variables élémentaires : carte d'état-major pour l'ancienneté des peuplements sur la partie Nord-Est du parc, analyse historique de la connectivité via les corridors écologique, récupérations des données de sylviculture auprès de l'ONF,...)

Une stratégie sanitaire pour la faune sauvage

Sous l'impulsion du Parc national des Écrins, le programme d'actions de la mise en œuvre de la stratégie sanitaire nationale pour la faune sauvage de métropole s'est poursuivi en 2020, en vue de produire des expertises opérationnelles à la veille de la formalisation de la convention de rattachement à l'OFB.

On retiendra principalement au titre de l'année 2020, la préparation d'un projet LIFE portant sur la création d'un observatoire national des maladies émergentes de la faune sauvage. Ce projet, qui à la mi-2020 regroupe 21 espaces protégés (8 RNCFS, les 9 réserves naturelles nationales de Haute-Savoie gérées par Aster et quatre Parcs nationaux, associe en outre de nombreux partenaires nationaux, au premier rang desquels la Fédération nationale des chasseurs, l'Université de Montpellier (CEFE-CNRS), la Fédération Parcs naturels régionaux de France, l'OFB et l'institut vétérinaire et agronomique VetAgro-Sup.

Parallèlement, grâce à un financement ciblé de la tutelle ministérielle, le Parc national établit un conventionnement avec l'OFB et les trois autres Parcs nationaux de haute montagne (Vanoise, Pyrénées et Mercantour), en vue de collecter, standardiser, analyser et intégrer dans la base de données nationale Epifaune de l'OFB (*dédiée aux maladies de la faune sauvage*) les données historiques de la surveillance événementielle de la mortalité de la faune sauvage (principalement collecte d'animaux morts ou mourants). Ces travaux sont programmés sur une durée de 8 mois et donnent lieu au recrutement, le 1^{er} novembre 2020, d'une vétérinaire chargée de mission co-encadrée par le PNE et l'OFB (unité sanitaire de la faune), Julie Merlin.

En 2021, le projet d'installation d'un comité de suivi sanitaire de la faune sauvage se concrétise enfin. Ce comité permet d'échanger, hors contexte de crise sanitaire, sur les enjeux de gestion des maladies de la faune sauvage. Il permet, entre autres, de travailler localement sur la mise en œuvre de la Loi de santé animale européenne dans les espaces protégés.

De plus, 2021 voit l'accélération de la mise en œuvre d'un observatoire national de l'état sanitaire de la faune sauvage dans les espaces protégés car aux crédits France Relance consacrés par le Parc national sur

validation de son conseil d'administration. Plusieurs conventions sur des suivis récurrents, des suivis ponctuels, la mise en bases de données sont conclues et financées.

Suivi des espèces végétales et des milieux

→ Suivi des espèces végétales

Pas d'action notable en 2021.

→ Suivi des milieux

Pas d'action notable en 2021.

+ Les réseaux sentinelles au cœur de la stratégie de connaissance

- Les actions marquantes de « Sentinelles des Alpes »

L'année 2021 est une année importante pour le réseau « Sentinelle des Alpes » du fait du renforcement des liens contractuels avec l'OFB (premier contrat de 2 ans).

Des rapprochements avec les dynamiques pyrénéennes à la demande de l'OFB et des convergences fortes avec le dispositif national de surveillance de la biodiversité terrestre se confirment.

- Suivi des glaciers

On note en 2021 une bonne accumulation de neige hivernale (1,95 mètres d'eau, soit 41 centimètres au dessus de la moyenne) additionnée à un été sans réelle canicule. Toutefois un automne chaud et le sable tombé en février 2021 ont contribué à un bilan de masse négatif une fois de plus.

Les dernières mesures d'ablation au glacier Blanc ont été réalisées le 06 octobre. Ces relevés sont pratiqués par les équipes du Parc national des Écrins et de l'INRAE.

Pour 2021, le bilan d'accumulation est de -58 cm d'équivalent en eau. Depuis l'an 2000, seules quatre années ont été positives (2001, 2008, 2013 et 2014).

2021 est par ailleurs caractérisée par une forte fonte automnale : À l'altitude du front du glacier (2 400-2 500 mètres : la fonte cumulée sur août et septembre a été de 70 centimètres de glace perdus tous les 15 jours. Par ailleurs, le sable tombé en février a accéléré la fonte de la neige. On estime avec des calculs de bilan d'énergie qu'elle aurait mis environ 6 jours de plus pour disparaître sans cette couche de sable présente en surface.

-En 2021 une opération de mesures radar a été effectuée avec l'IGE, l'IRAE et le PNE pour déterminer la forme du bedrock du Glacier Blanc. Les résultats sont attendus au printemps 2022.

- Alpes sentinelles 2015-2018 / 2019 – 2022

La coordination du dispositif « Alpes sentinelles - massif alpin » est toujours assurée par l'INRAE mais le Parc national des Écrins a assuré pour sa part les suivis annuels sur ses fonds propres ou dans le cadre du programme européen GeBiodiv.

Les actions récurrentes programmées en 2021 ont été globalement réalisées .

Une journée de restitution/démonstration a été organisée le 7 octobre dans le cadre du LIFE Pastoralp et de GeBiodiv sur l'alpage de Crouzet-Les Lauzes à l'Argentière-la-Bessée. Cet événement a rassemblé de nombreux partenaires français et italiens (éleveurs, bergers, chercheurs, techniciens de différents horizons). Ils ont pu être informés des actions réalisées dans le cadre de ces 2 projets européens et surtout comme cela est la règle dans Alpes sentinelles échanger sur des sujets comme l'évolution de la végétation sur les alpages et l'adaptation aux évolutions climatiques et partager un bon moment.

- Lacs sentinelles

Le programme « Lacs Sentinelles » s'est poursuivi en 2021 : suivis des lacs de la Muzelle et de Plan Vianney (sur fonds propres) ainsi que de Pétalet et des Pisses par les agents du Parc national, et du lac du Pavé par l'OFB (cf. programme INTERREG V-A ALCOTRA PITEM BiodivAlp - PS3 – GeBiodiv).

L'appareil photo « time-lapse » installé sur le refuge du Pavé en septembre 2017 continue de livrer ses données en 2021, lesquelles sont transmises aussitôt à l'OFB et à l'INRAE. L'étude engagée en 2018 par la DREAL PACA sur les diatomées des rives du lac du Pavé se poursuit en 2021.

Les travaux de recherche en cours à la Muzelle se poursuivent. Les suivis sur ce lac sont valorisés par deux films sortis en 2021 dans le cadre des séries « Natures humaines » (« Grimpons au lac d'altitude » :) et « Ecosystèmes » (« A la découverte d'un lac d'altitude ») portées par le Ministère de la transition écologique. Les deux films sont relayés sur le site web et le facebook du Parc.

Le travail de méthodologie initié en 2020 par le Parc national des Écrins en partenariat avec le laboratoire EDYTEM pour la gestion des données de recherche générées sur les lacs d'altitude se poursuit en 2021 avec le catalogage des données de la thèse de Jean-Louis Edouard (Les lacs d'altitude dans les Alpes françaises : contribution à la connaissance des lacs d'altitude et à l'histoire des milieux montagnards depuis la fin du Tardiglaciaire, 1994) et aux données de chimie de la thèse de Johanna Marçais (Transferts des polluants organiques persistants de l'atmosphère aux milieux aquatiques de montagne, 2017), et à la définition de fichiers-modèles pour d'autres jeux de données.

Dans le cadre du programme ALCOTRA PS3 GEBIODIV, 2 stations météo sont mises en place près des lacs du Pavé et des Pisses afin de mieux comprendre les interactions entre les lacs d'altitude et le climat local. Ces stations font partie d'un réseau de capteurs météo au niveau alpin français et les données seront largement partagées.

Suite à l'observation de vairons dans une mare proche du lac de Pétarel et hébergeant des tritons alpestres, des contacts sont pris avec l'IMBE et la fédération de pêche 05 pour examiner ce sujet.

- Refuges sentinelles

En 2021, le programme a pu continuer et même prendre de l'envergure avec le recrutement d'un animateur par le LABEX-ITEM.

Un service civique a été recruté pour assurer des animations et du relais d'information dans les refuges auprès du public et des socio-professionnels sur les travaux menés par le Parc dans le cadre du changement climatique.

La station semi-professionnelle installée au refuge de Chamoissière a fait l'objet d'un partenariat (partage des données) avec le Jardin du Lautaret, Météo France et l'association ROMMA qui assure la maintenance du matériel depuis septembre 2020.

Un programme de l'ANR associant des chercheurs Suisses a été obtenu par l'Institut de géographie alpine de Grenoble (Philippe Bourdeau).

Les travaux autour du suivi de la fréquentation des refuges ainsi que des évolutions des activités se poursuivent.

La particularité 2021 a été une étude sociologique sur tout le parc de l'activité bivouac ceci fait suite aux évolutions constatées suite aux épisodes de COVID. Un rapport de master2 est disponible sur le sujet.

+ Mise en œuvre du plan de gestion et poursuite de l'ATBI dans la réserve intégrale

En 2021 aucune prospection n'a eu lieu, pour la dernière année du programme COBODIV, les moyens ont été mis sur la détermination des échantillons, l'implémentation des bases de données et la remontée d'information. A cela s'ajoute un film pour décrire le programme.

+ Bilan de l'accueil de la recherche dans le parc national - cf. objectif 1-3

+ Partenariat entre les Parcs nationaux alpins

Le partenariat avec les deux autres Parcs nationaux alpins ainsi qu'avec les réserves naturelles nationales de Haute-Savoie a pris une nouvelle dimension au travers du programme européen « BiodivAlp ».

Ce dernier vise à créer des synergies entre les cinq régions frontalières (Sud-PACA, Auvergne-Rhône-Alpes, Ligurie, Piémont et Val d'Aoste).

La réunion des trois services « scientifiques » et « connaissance » des 3 Parcs nationaux alpins, n'a pas eu lieu en 2021 mais les chargés de mission faune font des points réguliers sur leurs opérations communes et l'application des notes.

- Objectif 1-2 – Administration et diffusion des connaissances

Les actions correspondantes sont guidées par les objectifs permanents d'alimentation des bases de données nationales, de partage avec le territoire et les utilisateurs, de valorisation de données naturalistes et culturelles et d'efficacité technique.

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Renforcer et amplifier l'action de l'établissement dans la politique de **gestion et de diffusion de la donnée environnementale avec une position de pilote** sur les systèmes d'information liés aux données produites par les gestionnaires d'espaces naturels.
- Veiller à **une transmission la plus anticipée possible des données environnementales** dans le cadre des porter à connaissance.

+ Gestion et diffusion des données environnementales

En 2021, le Parc national des Écrins a continué de moderniser ses outils de collecte et de gestion des données « faune », « flore » et « habitats », en enrichissant l'outil GeoNature. Il a aussi renforcé l'effort de mutualisation autour de cet outil diffusé sous licence libre, en accompagnant les partenaires du projet dans son déploiement, et en continuant d'animer la communauté d'utilisateurs et de développeurs. Parmi les structures utilisant l'outil, l'UMS Patrinat et le MTE ont retenu GeoNature pour déployer une nouvelle version de leurs plate-forme GINCO et DEPOBIO.

22 000 nouvelles observations ont été diffusées en temps réel sur le portail web public en 2021.

Dans le cadre du PITEM Biodiv'ALP (<https://www.interreg-alcotra.eu/fr/decouvrir-alcotra/les-projets-finances/cobiodiv-connaître-la-biodiversité-et-les-ecosystèmes-pour>), le Parc national des Écrins a continué à animer la partie technique française du projet COBODIV-SI pour améliorer le partage des données de biodiversité et construire une première version d'un atlas de la biodiversité alpine.

En 2021, le Parc national des Écrins a amélioré la diffusion en continu de certains jeux de données sous licence libre sur la plateforme nationale <https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/parc-national-des-ecrins/>.

La Parc national a aussi animé 3 ateliers pour construire et publier un standard national d'échange et de diffusion des données d'itinéraires de randonnées (https://schema.data.gouv.fr/PnX-SI/schema_randonnee/).

A la suite de l'atelier animé en 2020 (gestion et mise à disposition de données de température du sol), dans le cadre de l'appel à projets 2021 de la zone-atelier Alpes, le Parc national des Écrins a animé en partenariat avec le LECA et le Jardin du Lautaret un atelier rassemblant plusieurs dispositifs (BIOCLIM, TOP, SUMMIT, Alpages Volants, LUCSES, PNE-Alpages Sentinelles) et plusieurs partenaires (LECA, Jardin du Lautaret, ELTER, EDYTEM, PNE) portant sur la gestion des données de teneur en eau du sol, paramètre essentiel pour les études écosystémiques selon la plateforme européenne de recherche ELTER. Ce travail mené à l'échelle des Alpes françaises doit aboutir en 2022 à la mise à disposition de nouveaux jeux de données particulièrement importantes pour les scientifiques dans le contexte du changement climatique. Un article est en cours de finalisation pour le numéro 1 de la revue OFB.

+ Le Centre de documentation

Le fonds documentaire du centre de documentation du Parc national des Écrins est pour partie à l'accueil du siège à Charance, valorisant ainsi sa bibliothèque Nature et patrimoines. Le fonds scientifique et technique est pour sa part accessible sur rendez-vous

<https://www.ecrins-parcnational.fr/centre-de-documentation>

Malgré une nouvelle année contrainte par les restrictions sanitaires, environ 2 600 visiteurs ont franchi les portes de l'accueil du Parc national de Charance.

Le bulletin mensuel du centre de documentation est accessible en téléchargement sur le site Internet du Parc national au bas de la page de présentation du centre, il est également envoyé à une liste d'abonnés :

<https://www.ecrins-parcnational.fr/sites/ecrins-parcnational.com/files/page/9486/quoideneufpnedecembre2021.pdf>

De nombreuses bibliographies thématiques sont préparées et proposées sur demande au centre de documentation

Une collaboration active avec les bibliothèques, les médiathèques et les enseignants du territoire se développe, se traduisant par des prêts d'ouvrages thématiques, prêts d'expositions, échanges de pratiques, participation à des festivals, etc.

La littérature grise du Parc national est déposée sur le Portail documentaire partenarial Eau & Biodiversité. Celui-ci regroupe 28 contributeurs qui se sont rencontrés cette année lors d'un séminaire proposé par l'Office international de l'Eau à Limoges

<https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/qui-sommes-nous>

Le compte Twitter du centre de documentation est à la fois source et relais d'informations :

<https://twitter.com/PNEDoc>

- Objectif 1-3 – Contribution à des programmes de recherche

Équilibré entre compétences des sciences de la vie et des sciences humaines, le Conseil scientifique du Parc national des Écrins, outre ses missions confiées par les textes, assure un bon relais avec le monde de la recherche universitaire.

Le cadrage des recherches associant l'établissement est donné par la stratégie scientifique.

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Renforcer l'**accueil de la recherche inter-disciplinaire** en accordant une place significative aux thématiques émergentes (services écosystémiques, biodiversité des sols, santé-environnement, *etc.*).
- **Rapporter annuellement** les résultats de ces partenariats à l'OFB et à sa tutelle.

+ Accueil de la recherche au Lauvitel

2021 a permis de réaliser plusieurs opérations. Tout d'abord, le programme européen ALCOTRA PITEM Cobiobdiv a permis de poursuivre l'inventaire des espèces. Aucune mission de terrain n'a été réalisée mais un travail a été consacré à la fin du tri des récoltes 2019-2020, à la récupération des données et des rapports d'études. Tous les dossiers en attentes ont été reçus sauf un (Hémiptères). Les données sont en cours d'intégration dans nos bases et de remontées à l'INPN.

Gilles Yoccoz a réalisé une nouvelle année de suivi du campagnol roussâtre. Les résultats restent dans la moyenne habituellement observée depuis 30 ans.

Yoan PAILLET de l'INRAE Grenoble a été accompagné une journée pour réaliser un protocole de relevés des micro habitats sur les placettes orchamp présentant un faciès forestier.

Suite aux travaux archéologiques préliminaires de l'équipe de V.DUMAS de l'université d'Aix-Marseille réalisé en 2020, Les premiers relevés prévus par l'équipe de Florence MOCCI et Vincent DUMAS ont été réalisés en mai et juin. Ils comprennent des suivis à la fois dans la réserve et aussi sur la digue du lac aux abords des chalets. Ils ont concerné à la fois un repérage visuel des sites potentiels dans la partie basse de la réserve et aussi un sondage dans l'abri sous roche dégagé en 2020.

Ces recherches ont permis la découverte d'éléments préhistoriques sur le site. Ils mettent donc en évidence une occupation humaine très ancienne. Ils ont besoin d'être poussés plus amont pour établir une fouille complète.

Enfin le conseil scientifique s'est tenu 2 jours au Lauvitel les 30 et 31 août. Une part importante a été consacrée à l'avenir des suivis dans la réserve et à la visite de la réserve.

+ Un partenariat renforcé avec la zone-atelier Alpes (ZAA)

La zone-atelier Alpes, dispositif fédérateur des dispositifs sentinelles, reste le lieu privilégié d'échange avec le monde académique où de nouvelles recherches sur les socio-écosystèmes sont initiées.

Le parc au sein du copil participe à la sélection des projets soutenus par la ZAA.

En 2021 la ZAA a amplifié sa collaboration avec l'OFB dans le cadre d'un plan pluri-annuel qui permet de sécuriser les dispositifs sentinelles pour plusieurs années. Des recherches de synergie sont en cours entre ces dispositifs et des démarches nationales comme le dispositif de surveillance de la biodiversité terrestre.

En 2021 le programme eLTER Lautaret-Oisans se poursuit et les échanges continuent autour des futurs collaborations (capteurs, accueil recherche, programmes...) q

+ Jardin alpin du Lautaret

En 2021, le partenariat avec le jardin alpin s'est poursuivi, tant sur des volets scientifiques (marmottes, aulnaies) que techniques (comparaison des capteurs de températures, des dispositifs de prises de vue, des stations météo, co-animation d'un atelier de gestion des données de teneur en eau du sol). v.

Le jardin du Lautaret (station Lautaret-Oisans) prend une place croissante dans l'accueil de la recherche en étant un des animateurs du dispositif eLTER.

Les indicateurs d'activité du domaine 1

Objectif opérationnel	Indicateur	Cible 2021	Réalisé 2021
1-1 – Acquisition de connaissances	<i>1-1 : nombre d'espèces « PNA » suivies</i>	6	6
1-2 – Administration et diffusion des connaissances	<i>1-2 : nombre de données transférées annuellement au SINP</i>	22 000	24 000
1-3 – Contribution à des programmes de recherche	<i>1-3 : nombre de partenariats actifs dans une démarche de mise en réseau</i>	40	45

DOMAINE 2 - PROTÉGER ET RESTAURER LES PATRIMOINES

Les évolutions du climat, les mutations de l'agriculture et l'évolution des pratiques de fréquentation de loisirs dans les espaces naturels sont en toile de fond des actions à mener pour protéger, mettre en valeur, voire restaurer des éléments des patrimoines naturel, culturel et paysager.

Raison d'être du Parc national et mission centrale de l'établissement, cette mission est aussi très directement liée aux pressions et aux menaces pesant sur le patrimoine naturel, culturel et paysager du parc national.

Celles-ci ont été longtemps perçues comme exclusivement locales alors qu'elles se révèlent aujourd'hui très souvent globales ou dépassant largement les limites de son territoire. Les actions de protection doivent donc être particulièrement intégrées dans des programmes dépassant largement son cadre, comme le plan Biodiversité 2020, priorité des pouvoirs publics ou les plans de contrôles des activités réglementées par le code de l'environnement.

Sur le plan réglementaire, les activités de surveillance s'inscrivent dans la continuité de l'existant, dès lors qu'il s'agit d'activités régaliennes contribuant à la gestion conservatoire des patrimoines. Sont concernées par les actions et programmes envisagés, les orientations « 1.2 » (« Faire vivre une culture commune »), « 3.1 » (« Maintenir les paysages remarquables »), « 3.2 » (« Préserver les milieux naturels et les espèces ») de la charte. Pour le cœur du parc national, les actions illustrent en priorité les objectifs « 2 » (« Préserver le patrimoine culturel du cœur ») et « 5 » (« Conserver les paysages, les milieux et les espèces »).

- Objectif 2-1 – Surveillance du territoire et des usages

Les missions de surveillance et de police nécessitent une présence sur le terrain de personnels identifiés comme agents du Parc national. En effet, au-delà des personnels commissionnés et assermentés, la présence sur le territoire d'agents en fonction, revêtant l'habillement de l'établissement, concourt aux objectifs de prévention, de surveillance et, le cas échéant, de pédagogie.

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Maintenir un bon niveau de contrôles de surveillance effectués par les agents de terrain du PNE.
- Identifier, voire planifier davantage, les contrôles nécessaires au bon respect de la réglementation spéciale du cœur.
- Renforcer la coopération directe entre services pour partager compétences, connaissance et culture professionnelle de la police de l'environnement.
- Assurer un suivi attentif à la fois à l'évolution des pratiques, notamment les activités de loisirs, et aux incidences de l'accroissement des risques naturels en haute montagne.

Des problématiques telles que la lutte contre l'érosion de la biodiversité ou la limitation des pollutions, supposent une police de l'environnement avec des prérogatives et des compétences techniques adaptées. L'État français a des obligations d'incrimination des atteintes à l'environnement et plusieurs Directives et Règlements européens définissent les obligations de contrôle et de rapportage de ces activités régaliennes.

Les polices de l'environnement s'appuient sur deux dispositifs complémentaires :

- la police administrative, qui se veut avant tout préventive et réparatrice ; elle est associée à un processus d'autorisation préalable ;
- la police judiciaire, qui a une vocation de dissuasion et de répression.

L'articulation judicieuse entre les deux est un déterminant essentiel de leur efficacité.

+ Maintenir un bon niveau de contrôles de surveillance effectué par les agents de terrain

Du fait notamment de la forte mobilisation des agents pour les constats de prédation « loup », la présence des agents en uniforme sur le terrain pour les actions de police requiert un effort d'organisation accru dans un

contexte de forte tension sur les missions. Un indicateur de cette présence est habituellement le nombre d'actions de police judiciaire enregistré sur l'outil de suivi dédié.

Il n'est toutefois pas possible de donner des informations chiffrées exhaustives. L'outil OSCEAN a été déployé mais sur l'ensemble des agents commissionnés et assermentés (47), seuls 22 ont pu saisir les informations nécessaires au bilan représentant 30 procédures (procédures d'amendes forfaitaires ou procédures d'enquêtes judiciaires) pour 104 interventions (dont 79 remontrances verbales n'ayant pas donné lieu à une procédure judiciaire). A la date de ce bilan d'activités, 233 occurrences ont été saisies dans OSCEAN : 32 agents ; 37 amendes forfaitaires ; 2 PV ; 1 avertissement judiciaire ; 180 conformités ; 44 non conformités

Type d'intervention dans le parc national	Nombre d'actes en 2019	Nombre d'actes en 2020	Nombre d'actes en 2021
<i>Infraction observée avec auteur inconnu</i>	66	NR	NR
<i>Remontrance verbale</i>	53	79	NR
<i>Avertissement formalisé</i>	5	0	1
<i>Timbre-amende</i>	32	27	37
<i>Procès-verbal</i>	3	1	2

NR : non renseigné

→ **Suivi des procédures**

Les effets induits par la crise sanitaire de l'année 2020, et les périodes de confinement et de déconfinement qui y ont été liées, ont apporté la démonstration concrète de plusieurs effets significatifs de la fréquentation du public sur les espaces naturels, et particulièrement les espaces naturels protégés.

l'absence totale de fréquentation lors du confinement de 2020 s'est systématiquement traduite par une reconquête de naturalité également en 2021, liée directement à la quiétude retrouvée de certains espaces ; Les périodes de déconfinement ont été marquées par une « envie de nature » du public, non démentie depuis. Cette envie de nature s'est traduite par une hausse quantitative importante de la fréquentation des espaces naturels protégés

La saison estivale de surveillance 2021 par les agents de terrain a donc, encore une année, été très soutenue.

+ Identifier et planifier les contrôles nécessaires au bon respect de la réglementation spéciale du cœur

→ **Structuration de la police administrative**

L'année 2021 a connu une hausse des demandes d'autorisation administrative par rapport à 2020 (+35,5 % pendant la période estivale par rapport à 2020,

Les demandes d'autorisation sont soumises à un régime d'instruction permettant un encadrement a priori des activités et travaux en cœur de parc national.

Le directeur de l'établissement public est l'autorité administrative compétente pour délivrer la totalité des décisions individuelles au titre de la police administrative spéciale du cœur, selon les cas après avis du Conseil scientifique.

On désigne sous le vocable de décision individuelle, les autorisations ou refus d'autorisation délivrés .

En 2021, ce sont au total 327 décisions individuelles qui sont délivrées par le directeur (contre 294 en 2020, 276 en 2019, 299 en 2018 et 283 en 2017). Ces décisions individuelles concernent des domaines aussi variés que les prises de vues à caractère professionnel ou commercial, les manifestations sportives, les activités scientifiques, les travaux (constants: 25 en 2021, 26 en 2020, contre 36 décisions en 2019, 24 en 2018 et 28 en 2017) ou encore les demandes de survol avec des aéronefs motorisés (en hausse : 130 en 2021 contre 114 en 2020, 102 décisions en 2019 et 113 en 2018).

La quasi-totalité de ces actes sont des autorisations individuelles concernant des personnes physiques ou morales.

En règle générale, des échanges ont lieu entre pétitionnaires et services instructeurs du Parc national afin d'améliorer ou d'ajuster les demandes et de les rendre compatibles avec les objectifs de la charte. C'est ainsi

notamment que des survols à moins de 1 000 m du sol pour prises de vues peuvent être évités. On note 2 refus en 2021 contre 1 refus d'autorisation en 2020 (2 en 2019 et 4 en 2018) concernant une demande de prises de vues avec drone et un survol d'hélicoptère pour transports de personnes. Le faible taux de refus témoigne de l'accompagnement technique des demandeurs par les équipes techniques du Parc national et des efforts de sensibilisation réalisés. Cet accompagnement contribue à l'appropriation des objectifs de protection du cœur du parc par les acteurs locaux.

→ **Les contrôles administratifs**

Le nombre de contrôles de terrain à vocation administrative est limité, en regard du nombre d'actes pris par le directeur dans le cadre des pouvoirs réglementaires qui lui sont conférés. Il représentent tout de même plus d'une autorisation sur deux contrôlée (56%), sachant que toutes ne peuvent pas faire l'objet intrinsèquement d'un contrôle.

Les contrôles administratifs relèvent 1 non-conformité (donnant lieu à un rapport de manquement et une mise en demeure, ce qui est comparable au bilan des années 2020 et 2019).

+ Renforcer la coopération directe entre services, pour une culture professionnelle partagée de la police de l'environnement

Les priorités nationales déclinées et croisées avec les enjeux locaux sont inscrites dans un plan de contrôle départemental inter-services. Établi par les services de l'État avec le concours des établissements publics et autres services de contrôle, le plan de contrôle est piloté par le directeur départemental des territoires, sous l'autorité du préfet de département, en lien avec le procureur de la République.

Ce document stratégique pluriannuel oriente la pression de contrôle sur des territoires ou des opérations à enjeux forts.

Ces enjeux résultent d'une analyse des vulnérabilités. Il existe dans chaque département une mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), associant les acteurs précités et visant à élaborer et à suivre ce plan de contrôle. Le Parc national des Écrins y est associé.

L'activité de contrôle du Parc national des Écrins, à l'instar des services et établissements publics de l'État, s'inscrit donc dans un cadre parfaitement déterminé. Parmi ces enjeux nationaux, on retrouve notamment sur le territoire du parc national des Écrins les thématiques suivantes :

- contrôle de l'exercice de la pêche,
- protection des milieux naturels et de leur fonctionnalité,
- contrôle de la circulation des engins motorisés,
- protection des espaces naturels, des sites et des paysages,
- travaux ou activités ayant un impact sur les espèces protégées (faune ou flore),
- protection des espèces protégées et sensibles,
- contrôle de la chasse et lutte contre le braconnage,
- contrôle d'introduction ou de prélèvement d'espèces dans le milieu naturel.

En particulier en 2021...

L'année 2021 a vu le Parc national rejoindre la convention de mise en œuvre de la police de l'environnement sur le département des Hautes-Alpes établie entre l'État, l'OFB, l'ONF et le Procureur de la République de Gap. Ce protocole remplace donc, pour la partie haut-alpine du parc, le protocole de politique pénale datant de 2017. En outre une nouvelle convention avec le service départemental de l'OFB dans les Hautes-Alpes a été signée en septembre 2021, en présence de Mme ABBA, Secrétaire d'État en charge de la Biodiversité. Cette convention orchestre les relations de très grande proximité entre les agents des deux services avec des échanges courants sur les procédures, des formations croisées, ...

Sur l'ensemble du parc les missions inter-services se sont renouvelées à un rythme élevé, orchestrées par les MISEN Hautes-Alpes et Isère. Il est attendu en 2022 que le Parc national rejoigne la convention police de l'environnement Isère. Enfin il faut noter que le procureur de la République de Gap a souhaité faire évoluer sa politique pénale en ajoutant aux réponses pénales la création d'un stage de sensibilisation à la préservation de l'environnement. La convention relative à leur mise en œuvre a été signée le 15 mars, le parc national s'y étant associée et un premier stage a eu lieu le 19 octobre.

+ Assurer un suivi attentif de l'évolution des pratiques

→ Une attention particulière portée aux survols du cœur de parc

Pour la période de référence 1er janvier 2021 – 31 décembre 2021, globalement, le nombre d'autorisations de survol du cœur a connu une légère augmentation par rapport à l'année 2020 (130 contre 117 en 2020 90 en 2019, soit + 8 %). Le nombre de jours de rotations d'hélicoptères a fortement augmenté du fait de la construction d'un nouveau refuge de haute-montagne au lac du Pavé.

Par contre le nombre de rotations de ravitaillement des refuges et d'approvisionnement en matériels des alpagistes, est sensiblement en hausse, alors que celui relatif aux travaux reste identique!

Le nombre des rotations de personnels quant à lui, pour la deuxième année consécutive, a notablement diminué (-11,6%), passant de 215 à 190. Le plafonnement du nombre de rotations de personnels par rapport aux rotations de matériel (1 pour 4) est respecté et a été même diminué.

Toutes les autorisations sont publiées dans le recueil des actes administratifs accessible sur internet <https://www.ecrins-parcnational.fr/actes-administratifs>

→ Accompagnement des projets et avis portés sur les activités en cœur de parc

20 porter-à-connaissance ont été délivrés, à la suite de demandes d'informations environnementales par des pétitionnaires ou à la demande des services de l'État (DDT et DREAL).

On relève 29 avis en 2020, dont 18 relatifs à l'eau, 9 pour l'urbanisme (dont carrière, station de ski, ligne électrique et téléphonie), 2 pour les activités forestières.

Le flux des demandes d'autorisation de travaux (30 en 2021) ou d'activités dans le cœur du parc national (17 autorisations en cœur de parc national pour des sujets eau et forêt) reste relativement stable.

Rappel. En aire d'adhésion, le Parc national est consulté pour avis sur des projets d'aménagement ou des projets de manifestations sportives ou culturelles.

Ce sont ces demandes d'avis en provenance des pôles - autorité environnementale - des DREAL qui augmentent le plus, avec des délais de réponse souvent assez contraints.

- Objectif 2-2 – Actions de gestion et de restauration de populations, d'espèces et de milieux naturels

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Privilégier le recours aux outils de gestion disponibles (MAEC en particulier).
- Assister les projets relatifs à la gestion de la faune sauvage, y compris sur les questions de bonnes pratiques sanitaires et de dégâts de gibier.
- Amplifier l'action sur les espèces exotiques envahissantes.
- Développer des programmes de restauration des espèces sur le territoire du parc national.

+ Privilégier le recours aux outils de gestion disponibles

→ MAEC et stations d'espèces végétales

En 2021, de nouvelles MAEC (sur la base de celles de 2015) ont été souscrites pour 2 fois 1 année. Ainsi certaines stations de Reine des Alpes ou autres espèces sensibles, notamment de milieux humides ont à nouveau pu être contractualisées en MAEC. Dans l'Isère, les MAEC n'ont pas été interrompues.

→ Milieux humides et espèces patrimoniales

En lien avec le PNR du Lubéron, gestionnaire de la base de données zones humides de la région Sud-PACA, le Parc national a engagé la migration de sa base de données et la création d'une première version de la plate-forme Geonature « zones humides ». L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, les CEN-PACA et Isère sont partenaires de la démarche, dont l'objectif est de formaliser un projet complet, avec la gestion des demandes de subventions. Le déploiement n'a cependant pas été possible en 2021.

+ Assister les projets relatifs à la gestion de la faune sauvage, y compris sur les questions de bonnes pratiques sanitaires et de dégâts de gibier

→ Programme de suivi du sanglier dans le Valbonnais

Le projet mené par Simon Chamaillé et Raphaël Mathevet (CEFE-CNRS) vise à étudier la question de l'effet « refuge » potentiel de la zone cœur du PNE pour le Sanglier avec un angle de vue socio-écologique. Des protocoles distincts ont été élaborés et mis en place :

- réalisation de captures et de suivis GPS d'individus ;
- suivi d'un réseau linéaire de pièges-photos à la limite de la zone cœur de Parc pour étudier les circulations de l'espèce.

3 captures ont été réalisées entre 2019 et 2020 dont 2 individus tirés lors de la saison de chasse 2019-2020. Un animal est encore équipé mais la transmission satellitaire semble défectueuse (animal décédé ?).

+ Développer des programmes de restauration des espèces sur le territoire du parc national

→ *Gestion des oiseaux nicheurs sur les sites d'escalade* : voir page 8

- Objectif 2-3 – Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Assurer la conservation des informations patrimoniales.
- Poursuivre l'organisation de chantiers de formation ciblés sur la restauration dans une optique de conservation des savoir-faire traditionnels.
- Développer un travail sur le thème de la fermeture des paysages.
- Continuer à soutenir et enrichir l'offre culturelle dans les vallées.

+ Assurer la conservation des informations patrimoniales

En 1994, le Parc national des Écrins a confié à l'atelier « Architecture et montagne » de l'école d'architecture de Grenoble, associée au bureau d'étude Nicolas Maurin, une mission visant à proposer une politique de gestion des ensembles bâtis et des constructions présentes dans le cœur du parc national des Écrins.

En parallèle, un inventaire de l'ensemble des éléments immobiliers situés dans le cœur du parc national a été réalisé. Utilisé et mis à jour depuis, cet outil continue d'éclairer et d'accompagner les services du Parc national dans la gestion des demandes d'autorisation de travaux.

Cet inventaire suggère un ensemble de prescriptions architecturales et techniques, applicables aux différentes constructions présentes à l'intérieur de ce territoire. Il est conçu pour être l'outil d'une politique de gestion éclairée. Depuis 2020, cette base de données numérisée (en grande partie) est en ligne (outil Web) et continue d'être enrichie au fil des projets.

+ Poursuivre l'organisation de chantiers de formation ciblés sur la restauration, dans une optique de conservation des savoir-faire traditionnels

Parmi les actions conduites en 2021, on notera :

- une formation aux techniques traditionnelles de construction en pierre à Vallouise (mur de soutènement sur la parking de la maison du Parc), encadrée par un artisan murailleur;
- la restauration d'une cabane pastorale ancienne en pierre sèche (cabane de Marjas à Dormillouse)

Pour ces 2 actions, le Parc national a fait appel à l'organisme de formation "Le Gabion" qui a apporté son expertise et sa prestation sous la forme d'un stage de deux jours (pour le muret de Vallouise) et d'une formation qualifiante de 5 jours (pour la cabane de Marjas).

A noter également la participation d'agents du Parc national pour une action de restauration d'un site à Puy Sanières (site de l'écluse).

+ Continuer de soutenir et enrichir l'offre culturelle dans les vallées

Le Parc national soutient ou participe à différents événementiels culturels organisés sur le territoire. Il a notamment participé à l'Écho des mots, et au « Tour conté » du massif (projet de la conteuse Laurence Druon, qu'il a soutenu financièrement) ou aux animations proposées par différents sites culturels et patrimoniaux (maisons à thème, musées, etc.).

Des initiatives et démarches d'Art contemporain sont soutenues par le biais de subventions de l'établissement public (aide au démarrage), le soutien des équipes de secteur quand cela s'y prête, et des relais de communication sur le site du Parc national et ses réseaux sociaux.

Il participe également à de nombreuses manifestations de culture locale tels que la fête des guides (Oisans), ou la fête de l'amontagnage (Réallon), etc.

Le Parc national a lui-même proposé 4 spectacles de contes dans le cadre de son programme d'animation (prestations en extérieur).

Pour en savoir plus : actus, brèves et dossiers du site Internet / <http://www.ecrins-parcnational.fr/>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/coup-neuf-cabane-marjas>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/breve/chantier-partage-ecluse-puy-sanieres>

Les indicateurs d'activité du domaine 2

Objectif opérationnel	Indicateur	Cible 2021	Réalisé 2021
2-1 Surveillance du territoire et des usages	2-1 : <i>Nombre d'avertissements formalisés</i>	5 à 10	0
2-2 Actions de gestion et de restauration de populations d'espèces et de milieux naturels	2-2 : <i>Interventions directes d'agents du PNE sur les espèces exotiques envahissantes, le cas échéant en partenariat</i>	5	3
2-3 Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager	2-3 : <i>Nombre d'actions relatives à la restauration du patrimoine bâti auxquelles le PNE participe</i>	2	3

DOMAINE 3 – ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rappel des contexte et enjeux

Le fondement de ce domaine d'activités est la capacité conférée par la loi au PNE de fournir appui ou assistance technique aux collectivités et aux acteurs privés locaux. Il nécessite que soient consolidées au sein de l'établissement des compétences techniques, dont certaines sont vraiment critiques pour le territoire si on tient compte de l'état de l'ingénierie publique qui y œuvre. Les priorités d'action de l'établissement public concernent le pastoralisme et l'agriculture, le tourisme et l'accès à la nature, le patrimoine architectural et les paysages. L'accompagnement des projets peut s'accompagner le cas échéant de subventions attribuées par l'établissement public (interventions).

Le Parc national, dans le cadre de la mise en œuvre de la charte, consolide son dispositif d'appui, d'accompagnement et d'expertise sur l'ensemble des projets de son territoire. L'évaluation à mi-parcours de la charte, menée en lien avec le comité de suivi et d'évaluation de la charte du PNE et ses instances, orientera les acteurs institutionnels pour décider des mesures de la charte à privilégier pour la seconde phase de sa mise en œuvre, grâce à une nouvelle grille de lecture pour hiérarchiser les activités de l'établissement public en matière d'appui ou assistance technique. La complémentarité avec les politiques des Régions, Départements et communautés de communes du territoire doit être recherchée. Le PNE veillera à associer la tutelle à ses choix, étroitement liés au management de ses compétences. Il s'agira de préserver les savoir-faire essentiels pour le territoire.

Les actions relevant de ce domaine concernent globalement les axes « 2 » (« Pour un cadre de vie de qualité »), « 3 » (« Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire ») et « 4 » (« Pour l'accueil du public et la découverte des territoires ») de la charte.

Les bénéfices pour le cœur du parc national répondent prioritairement aux objectifs « 2 » (« Préserver le patrimoine naturel du cœur »), « 3 » (« Préserver et requalifier les éléments du patrimoine construit du cœur »), « 4 » (« Faire du cœur un espace d'écoresponsabilité »), « 6 » (« Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières ») et « 7 » (« Organiser la découverte du cœur »).

- Objectif 3-1 Accompagnement des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Contribuer à une évaluation de la mise en œuvre des projets agro-environnementaux et climatiques.
- Maintenir l'accompagnement des acteurs agricoles pour la mise en œuvre des plans nationaux d'actions relatifs à la prédation.
- Développer la marque « Esprit parc national » pour les produits agricoles.
- Continuer de soutenir l'agriculture biologique sur le territoire.

+ Mise en œuvre des projets agro-environnementaux et climatiques

Hautes-Alpes : Projet Agro-Environnemental et Climatique Parc national des Ecrins (totalité cœur et aire d'adhésion) 1 184 000 € pour 2021.

Le PAEC du Parc national des Ecrins est renouvelé pour 2021 et 2022. L'année 2021 est principalement dédiée au renouvellement pour 2 fois 1 année des contrats. En ce qui concerne les alpages, les plans de gestion n'ont pas été refaits mais il a été décidé au cas par cas d'une recontractualisation à l'identique ou de son abandon si les enjeux étaient trop faibles ou de modifications si la gestion ou les enjeux avaient changés. En 2021, 36 alpages ont bénéficié de MAEC dites localisées pour des enjeux portant principalement sur la préservation d'espèces et milieux sensibles (Tétras lyre, Lagopède alpin, zones humides, pelouses nivales...) et la prise en compte de milieux pastoraux exigeants une gestion particulière (zone en cours d'embroussaillage, queyrellins, nardaies, anciens prés...). 71 alpages ont également bénéficié d'une mesure de soutien au pastoralisme collectif..

73 exploitations agricoles ont bénéficié de ces mesures pour de la gestion de parcours, de l'entretien de haies, de canaux et de fauche de prairies naturelles.

Isère : deux PAEC portés par le Conseil départemental de l'Isère et la Communauté de Communes de l'Oisans concernent toujours notre territoire. Dans ces cadres, les MAEC portent sur 9 alpages (plans de gestion), des prairies de fauche, des parcours et des haies (plaine du Bourg d'Oisans).

Comme chaque année, les agents du Parc national ont suivi ces mesures sur les alpages de l'ensemble du territoire.

+ Mise en œuvre de diagnostics pastoraux

En 2021, le Parc national a souhaité faire réaliser un diagnostic pastoral sur l'alpage de la Muzelle sur la Commune des 2 Alpes. . Ce diagnostic permet d'aider les éleveurs à améliorer la gestion de l'alpage en prenant en compte la ressource disponible, les contraintes, les enjeux environnementaux et le multiusage, et à la commune de mieux cibler les équipements nécessaires.

+ Maintenir l'accompagnement des acteurs agricoles pour la mise en œuvre des plans nationaux d'actions relatifs à la prédation

En 2021, le plan d'action « élevage-prédation » a fait l'objet de mesures d'appui renforcé à la protection des troupeaux en cœur de parc en compensation de l'interdiction de tir.

En 2021, il se décline de la manière suivante dans les Écrins :

- renouvellement du groupe de travail élevage et prédation composé de membres du CA et du CS et de représentants de la profession agricole, des acteurs du tourisme et de l'État.
- appui à la construction ou restauration de 4 cabanes d'alpages permanentes ;
- maîtrise d'ouvrage pour une 10aine de projets de cabanes dans le cadre du Plan France Relance, 7 études ont été lancées en 2021
- appui à l'alimentation en eau de la cabane pastorale de la Béranne, Valgaudemar (projet avec le CERPAM de faire monter l'eau potable à la cabane et pour les abreuvoirs) : quatre mesures de débits ont été réalisés durant l'été 2021 par le Parc national pour juger de la faisabilité du projet et pour calibrer le matériel nécessaire : colmatage de la source à prévoir, pompe solaire, cuves.
- mise à disposition des 12 cabanes héliportables - pour 14 sites en alpage ;
- mise à disposition d'une fréquence « Radio alpages » du réseau Radio du Parc national, avec prêt de 16 postes Radio numériques à des bergers et éleveurs sur 9 alpages
- mise en place du dispositif de bergers d'appui : recrutement de 3 bergers qui sont intervenus sur 13 alpages du cœur du parc en appui aux bergers confrontés à la prédation ;
- renforcement des moyens d'observation (achat de 17 nouveaux pièges photos, relevés d'indices,...), transmission des données à l'OFB, et alerte des professionnels en cas d'observation fiable ;
- renforcement des équipes de constat : emploi de vacataires « loup » en appui aux équipes d'agents de terrain titulaires ;
- renforcement des actions de sensibilisation sur les chiens de protection avec le recrutement de 2 maraudeurs qui sont intervenus sur 14 sites à enjeux touristique et pastoral en cœur de Parc, une mise à jour et un renforcement de la signalétique d'information au départ et sur les sentiers, la distribution de dépliants d'information, la communication sur la plateforme RandoEcrins des sites avec présence potentielle de troupeaux protégés par des chiens de protection, la formation des personnels du PNE (saisonniers et permanents) sur les chiens de protection, ainsi que la communication sur le site internet et les réseaux sociaux.
- le renforcement de la communication et de l'information sur le pastoralisme avec la réalisation d'une exposition sur le pastoralisme dans les Alpes et le lancement d'un projet de film d'animation sur le multiusage

Parallèlement, dans le cadre du plan national Loup (PNLAE), le Parc national des Écrins a œuvré avec l'IRSEA d'Apt et le parc à loups « Alpha » de Saint-Martin-de-Vésubie à la mise en place d'une expérimentation visant à tester des méthodes d'effarouchement sémiochimique du loup (utilisation de phéromones, apneumones, nécromones). Les premières opérations de capture et l'instrumentation du site ont permis de recueillir de très nombreuses informations sur le comportement spatial des loups et des premières indications sur l'effet perturbateur des substances sémiochimiques réputées induire des comportements d'évitement.

L'expérimentation a été interrompue à la suite de la tempête Alex qui a touché la vallée de la Vésubie à l'automne 2020, puis transférée sur le Parc à loup du Gévaudan en 2021. Les premières conclusions et le

protocole résultant (mise en œuvre expérimentale sur alpage(s) volontaire(s) devraient être présentés pour avis devant le CS-PNLAE en 2022.

+ Développer la marque « Esprit parc national » pour les produits agricoles

Le nombre de candidatures pour les produits agricoles se stabilise autour de 4 candidatures par an sans nouvel appel à candidature.

- 4 audits d'adhésion ont été réalisés en 2021 dont 1 audit pour le RUC Vin (1ère candidature pour cette filière).

- 7 audits de renouvellement ont été réalisés pour les contrats arrivant à échéance en 2021.

48 contrats agricoles ont été signés depuis 2015, 7 contrats ont été dénoncés (dont 3 cessation d'activité), 61 audits d'adhésion et 12 audits de renouvellement ont été réalisés au 31/12/2021 (dont 51 en interne et 22 externalisés). Depuis 2021, la quasi totalité des audits d'adhésion et de renouvellement sont externalisés.

Le Parc national des Écrins participe activement au travail inter-Rarcs piloté par l'OFB (nouveaux règlements d'usage catégoriels (RUC), travail sur les RUC existants, mise en place du plan de contrôle, évaluation de la Marque).

De nouveaux RUC agricoles ont été validés en 2021 (céréales, visite de sites). La priorité du déploiement de la marque a été donnée aux RUC agricoles déjà mise en œuvre sur le territoire et ayant des enjeux forts en termes de biodiversité.

Un sous-groupe de travail sur les Prairies naturelles a démarré en 2021 dans le cadre du GT agriculture et donnera lieu à des actions en lien avec les bénéficiaires de la marque.

Le plan de contrôle piloté par l'OFB s'est poursuivi en 2021 (5 exploitations contrôlées en 2021 dans les filières élevage viande et fruits et légumes).

Le programme de formation-action «Biodiversité des prairies naturelles et valorisation des pratiques de fertilisation (projet PROBIODIV - Pitem BIODIV'ALP) s'est achevé en 2021. Il s'est terminé par 1/2 journée de terrain sur la biodiversité des prairies naturelles (10 participants), une journée de bilan et 3 diagnostics individuels supplémentaires.

Un projet de vidéo technique à l'attention des éleveurs est prévu en 2022 afin de valoriser ce travail. Il s'insérera en parallèle dans le cadre des projets du GT Agriculture Interparc sur les prairies naturelles .

La vente de produits marqués se poursuit dans 5 maisons du parc (partenariat avec une dizaine de producteurs). Comme en 2020, elle a néanmoins été impactée par le contexte sanitaire lié à la Covid-19.

Des animations par des producteurs marqués « Esprit Parc » ont été réalisées à la maison du parc de Vallouise et sur le secteur de l'Embrunais l'été 2021.

Les secteurs de Vallouise et d'Embrun proposeront en 2022 des journées d'échange pour renforcer le lien entre le Parc et les bénéficiaires de la marque.

Les campagnes photos et la réalisation d'outils de communication personnalisés sur la marque pour les producteurs se poursuivent (24 campagnes de photo professionnelles, 11 campagnes de photo du groupe opérationnel, 20 panneaux personnalisés...) .

+ Soutenir l'agriculture biologique sur le territoire

Pour « promouvoir une agriculture de qualité » sur son territoire (orientation 3.5 de la Charte), le Conseil d'administration du Parc national des Écrins a voté une aide en faveur de l'engagement en agriculture biologique. 13 artisans et exploitations agricoles (productions artisanale de pain, et agricole laitière, viande, apicole, maraîchère et viticole) ont bénéficié de cette aide en 2021.

- Objectif 3-2. Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Évaluer, d'ici 2021, la stratégie touristique du massif, adoptée en 2015 par le Conseil d'administration de l'établissement, et proposer des adaptations.
- Poursuivre l'action de valorisation des grandes itinérances alpines.
- Encourager et, le cas échéant, contribuer à des actions de médiation entre les différents usagers du territoire (escalade, alpinisme)
- Accompagner l'évolution et l'aménagement durable des grands sites en cœur de parc.

+ Valoriser l'offre de randonnée & Rando Écrins

Le programme Grandes Itinérances Alpines 2019-2021 a vu la finalisation des ces actions lors de cette dernière année. A ce jour, plus de 37 offres d'itinérance, au travers de plusieurs types d'activités (pédestre, équestre, trail, VTT, alpinisme) sont en ligne sur le site internet grand-tour-ecrins.fr. Ce même portail a connu en 2021, une fréquentation de 88 566 utilisateurs.

L'année 2021 a été l'année de finalisation d'un projet d'envergure : le Grand Tour des Ecrins à VTT, itinéraire de 400 km qui fait le tour intégral du massif en aire d'adhésion, dont le tracé a été établi en collaboration avec l'ensemble des EPCI traversées. Ce tour a été mis en ligne et balisé lors de l'année 2021 et sa complète valorisation débutera en 2022.

Un tour en trail, en collaboration avec la FFCAM et l'OTI du Champsaur-Valgaudemar a également vu le jour. Le tour des refuges en Valgaudemar est faisable en trail dorénavant avec une implication des gardiens de refuges pour proposer un accueil en cohérence avec cette pratique.

Une action phare de l'année 2021 a été la réalisation de 11 panneaux dédiés à l'itinérance disséminés sur tout le territoire avec pour ambition de mettre en avant les offres d'itinérances accessibles sur différents lieux du massif. Ces panneaux représentent un aboutissement dans le programme puisqu'ils permettent d'ancrer localement les itinérances qui ont été développées depuis 2015, dans le cadre de partenariats de qualité avec les Espaces Valléens.

Le 25 novembre 2021 a eu lieu le séminaire de clôture de ce programme. Le but était de faire le bilan des actions effectuées mais aussi de réfléchir ensemble aux perspectives pour pérenniser l'itinérance au niveau du massif. Le rôle du Parc national des Ecrins est ressorti comme central sur le sujet, et les actions structurantes mises en place depuis toutes ces années ont été fortement appréciées par l'ensemble des partenaires du projet.

+ Déployer la marque « Esprit parc national »

Au 31/12/2021, la marque « Esprit parc national » dans les Écrins c'est
6 appels à candidatures lancés en 2021 ;
Contrats de partenariats entreprises/PNE : 115 (dont 37 contrats agricoles)
12 contrats touristiques renouvelés en 2021
Total des produits & services marqués : 286
Produits agricoles : 110
Services touristiques : 176

Concernant la communication, l'annuaire de la marque a été mis à jour en début d'année, intégrant les nouveaux produits et services bénéficiant de la marque. Le kit de sensibilisation a été actualisé avec l'acquisition de nouveaux livres pédagogiques ou de sensibilisation. Ils seront diffusés en 2022.

La valorisation de la marque « Esprit parc national » et des produits et services a continué notamment à travers le site internet <https://www.espritparcnational.com/> (nouveau site qui a nécessité de nombreuses

modifications). Une campagne de posts facebook a aussi été réalisée du printemps au début de l'automne, puis à l'hiver, mettant en valeur les prestataires marqués. (produits agricoles et touristiques)

La journée annuelle de la marque Esprit parc national en octobre 2021 a réuni 20 bénéficiaires de la marque à l'abbaye de Boscodon. Cette journée fédératrice et d'échange a été consacrée au bilan des 2 dernières années, aux perspectives pour les mois à venir, une présentation sur les galliformes de montagne, et une visite de l'abbaye.

La mise en œuvre du projet ProBiodiv (du Pitem BiodivAlp pour promouvoir la biodiversité comme facteur de développement des territoires), s'est poursuivie en 2021 auprès des bénéficiaires de la marque avec la mise en place d'un programme de formation spécifique. Plusieurs journées de formations ont eu lieu en lien avec la biodiversité, répartis en 3 grandes thématiques :

- En mars, le webinaire sur «Ecoresponsabilité et biodiversité : comment valoriser son engagement et ses bonnes pratiques ?», animé par le CPIE Haute Durance a réuni une vingtaine de participants.
- Agir en faveur de la biodiversité avec des pratiques de développement durables, en mai-juin : Passer au zéro déchets (8 participants) ; concevoir ses produits ménagers naturels (7 participants)
- Connaître et faire découvrir la biodiversité (formations animées par la LPO PACA et des agents du Parc), de juin à décembre : s'initier à l'ornithologie (16 participants), découvrir la biodiversité nocturne (15 participants), connaître les insectes pollinisateurs sauvages (12 participants), développer des offres écotouristiques en lien avec la biodiversité alpine » (11 participants). D'autres formations ont déjà été programmées pour 2022 : oiseaux des alpages et des forêts,

Pour les compléter, des accompagnements individuels sur projets (création d'offres écotouristiques en lien avec la biodiversité ou action de protection et/ou valorisation des insectes pollinisateurs sauvages) sont proposés aux entreprises jusqu'au printemps 2022, 7 bénéficiaires ont souhaité en bénéficier. Les formations sur la biodiversité ont été particulièrement appréciées ainsi que les accompagnements individuels sur projets.

+ Formation des prestataires et producteurs bénéficiant de la marque « Esprit parc national »

Les formations-actions démarrées en 2019 ont été poursuivies avec la mise en place d'un accompagnement individuel sur les exploitations.

Onze diagnostics individuels ont été réalisés sur 3 thématiques :

- la fertilisation, le fonctionnement des sols et la biodiversité des prairies naturelles (Bureau d'Etude AMISOL)
- l'état agro-écologique des prairies naturelles (Bureau d'Etude Promonature)
- les traitements alternatifs en apiculture (ADAPI)

Les accompagnements individuels ont été très bien perçus et apparaissent très pertinents en complément des formations collectives. Les thématiques abordées en 2020 concernant la biodiversité des prairies naturelles contribuent aux objectifs du projet simple « ProBiodiv » dans le cadre du PITEM BiodivAlp, financé avec le concours de l'Union Européenne (2014-2020). Elles seront poursuivies en 2021. Cependant, les temps collectifs programmés en 2020 ont été annulés en raison du contexte sanitaire.

En partenariat avec l'inter PNR PACA, une formation en webinaire "Réaliser des économies d'énergie dans les établissements touristiques" a eu lieu (2 sessions en novembre) et sera complétée par une rencontre terrain en 2022 sur un hébergement.

+ Vers une destination infra-régionale « Écrins » pilotée avec les offices de tourisme

La mise en place de la destination « Parc national des Écrins » avec les Offices du tourisme du territoire se poursuit. L'année 2021 a permis de valider la stratégie marketing et le plan d'action sur 4 ans (issus du travail réalisé en 2020 par le bureau d'étude) en comité de pilotage en avril avec les élus des EPCI et les présidents d'OT. L'ambition fixée en commun est de faire du massif des Écrins une destination montagne leader en matière d'écotourisme.

Pour consolider ce travail stratégique, un guide de communication et de marketing territorial a été élaboré en 2021 avec un bureau d'étude, il aura pour but de développer une communication commune entre les acteurs du territoire et sensibilisera à la biodiversité, à sa prise en compte et à préservation auprès des visiteurs et des acteurs économiques. Cette action contribue à l'objectif de développer un marketing territorial en lien avec la biodiversité (projet simple ProBiodiv) dans le cadre du PITEM BiodivAlp (2014-2020), financé avec le concours de l'Union européenne.

+ Une enquête de clientèle touristique régionale

Comme suite au lancement par le CRT, la Région Sud-PACA et les agences départementales de tourisme d'une nouvelle enquête de clientèle touristique de terrain, sur une période d'un an, les questionnaires ont été déployés sur toute l'année 2020 (maisons du Parc, sites majeurs, sentiers, etc.) avec une pression d'observation forte sur la période estivale. Les résultats seront publiés au printemps 2021 sous la forme d'un rapport d'analyse.

+ Renforcer la coopération avec les partenaires institutionnels du tourisme et de la randonnée

→ Un contrat de filière écotourisme avec la Région Sud, l'ARPE-ARB, les Parcs nationaux et les Parcs naturels régionaux

En 2020, le contrat de filière a été officiellement signé par le Parc national des Écrins. Un webinaire de présentation de la filière et des ressources a été organisé début décembre avec une intervention du Parc national pour présenter les Parcs nationaux de PACA. Ce webinaire destiné aux professionnels et partenaires a rassemblé plus de 150 participants. Des pages « écotourisme » ont été créées dans le site web du CRT Sud. Une sélection d'offres « Esprit parc national » dans les Écrins est valorisée depuis l'automne 2020.

Le contrat de filière écotourisme (Sud) s'accompagne d'un volet financier (2019-2021), qui permet de soutenir les Parcs nationaux des Écrins et du Mercantour, qui se sont associés pour porter des actions conjointes autour de la marque, et d'accompagner des professionnels concernés (audits, outils de sensibilisation, participation au réseau régional, etc.).

En 2021, dans le cadre de la filières écotourisme, plusieurs webinaires ont été organisés en commun et destinés aux professionnels du territoire engagés dans les marques « Esprit parc national » du Parc national des Ecrins et « Valeurs Parc » de la Région Sud : éco-responsabilité et biodiversité ; éco-énergies dans les établissements touristiques. En 2022, cette action commune se poursuivra et sera élargie à l'ensemble de la filière et des socioprofessionnels.

→ Une convention avec AURA Tourisme et le Parc national de la Vanoise.

Une convention cadre lie les trois partenaires depuis septembre 2019. Le volet annuel 2020 a permis au CRT de mener des opérations de valorisation des parcs nationaux et d'une partie de l'offre écotouristique : refuges, randonnée et itinérance. Le PNE a valorisé le travail effectué sur l'itinérance, la marque esprit parc et la description des itinéraires accessibles pour les personnes à mobilité réduite et les familles.

+ Actions de médiation entre les différents usagers du territoire

→ Animation des conventions concernant les pratiques sportives

Trois conventions formalisent le partenariat entre les fédérations sportives et l'établissement public, pour une bonne gestion des activités sportives réglementées en cœur de parc. Elles portent sur l'alpinisme, l'escalade et le canyoning pour l'une, le vol libre pour la seconde et le vol à voile pour la troisième. Les comités de pilotage se réunissent régulièrement pour évaluer les pratiques sportives et le respect de la réglementation.

La carte de l'ensemble du massif des Ecrins à destination des parapentistes a été finalisée à l'automne 2021. Sa diffusion papier et web a commencé. Une campagne de lancement sera faite en 2022. Le projet a été porté par Marie Dorin Habert pour le Conseil Départemental de l'Isère. De nombreux partenaires ont été associés à cet projet dans un esprit de concertation avec les pratiquants qui étaient représentés lors des discussions.

En juin 2022, une action de sensibilisation des pilotes de planeurs à la faune et à la réglementation des Parcs Nationaux du Mercantour et des Ecrins sera menée à Barcelonnette conjointement par les deux établissements.

En 2021 la convention Alpinisme, escalade et canyon du PNE a été réécrite par les membres du Copil sans toutefois remettre en question l'arrêté du directeur sur l'escalade. La principale modification concerne l'ouverture de voies nouvelles. Cette convention sera dévoilée au public en juin 2022 en présence du nouveau président du CA. Cette nouvelle convention a déjà été testée en 2021 pour l'ouverture d'une voie à la Tête du Replat et une ouverture en face sud de la Meije. Les demandeurs n'ont pas trouvé à redire sur ce fonctionnement. On constate que l'alpinisme est très dynamique dans le massif et les échanges entre les membres du Copil sont enrichissants. Cet outil de concertation prend tout son sens dans cette période où le réchauffement climatique et les changements sociétaux modifient les pratiques des alpinistes. Il reste cependant à construire un lien plus régulier entre ce groupe et le conseil scientifique du parc.

→ **Activités de loisirs de haute-montagne**

La LPO, porteur du projet, prend le portage national de Biodiv'sports pour 2022. Le PNE fait partie du comité de pilotage national et continuera à œuvrer au développement de l'outil. Tant au niveau informatique via le SI qu'au niveau technique via le chargé de mission APN. En 2022, ce dernier fera partie du groupe de travail « formation » du Copil national.

+ Accompagner l'évolution et l'aménagement durable des grands sites du cœur

Depuis plusieurs années, le Parc national accompagne les différents maîtres d'ouvrage sur ce que l'établissement a qualifié de « sites majeurs », qui sont au nombre de quatre. Il s'agit du site du Gioberney dans le Valgaudemar, du Pré de Mme Carle en Vallouise, du col du Lautaret et de la Bérarde dans le Haut-Vénéon. D'autres sites en cœur de parc (Dormillouse, Confolens, etc.) font naturellement l'objet du même suivi.

En 2021, comme en 2020, c'est le **site du Gioberney** qui a le plus mobilisé l'établissement public, contribuant, au côté de la préfecture, à la finalisation d'un recueil des engagements de tous les maîtres d'ouvrage pour faire émerger un projet global de valorisation du site (réserve naturelle nationale et cœur de parc) dans le cadre du projet d'électrification de la vallée, qui est lié au projet de micro-centrale du Gioberney (requalification paysagère de l'aire d'accueil du chalet-hôtel, mise en place d'une navette et d'une circulation réglementée, etc.). En parallèle, le Parc national a apporté son aide technique et son soutien financier à la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar pour une « mission de programmation pour la valorisation du site du Gioberney et la requalification du Chalet-Hôtel du Gioberney » en lien avec le CAUE. Cette étude a débuté en 2021 et doit se terminer au 1er trimestre 2022.

Après une période de pause en 2021, le Département des Hautes-Alpes a repris son travail sur le **Col du Lautaret** en s'associant les services d'un AMO (Isère aménagement) pour avancer sur les volets opérationnels. Le Parc national a été associé en fin d'année pour échanger sur les propositions d'aménagement envisagées dans la continuité du travail partenarial engagé depuis plusieurs années. En parallèle, un travail spécifique s'est engagé en fin d'année sur le volet « services et accueil » du col, combinant une concertation avec les différents acteurs sur les besoins et l'étude de faisabilité technique d'hébergement de ses fonctions dans le bâti présent au col et notamment le refuge Napoléon, propriété du Parc national.

Pour ce qui concerne le **Pré de Mme Carle**, le Parc national s'est mobilisé pour participer et suivre l'étude de programmation (aménagement, mobilité, fonctions ...) portée par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins sur le devenir du plateau des Essart, le village d'Ailefroide et le site du Pré. La CCPE a également lancé une étude de mobilité pour les sites de fond de vallée de son territoire (Pré de Mme Carle, Dormillouse, Entre les Aygues, Fournel ...), là encore suivi par l'établissement.

Enfin, le hameau de **Dormillouse**, hameau habité du cœur, a fait l'objet cette année encore d'une forte attention en réponse à une nouvelle dynamique de projets portés par les habitants et les nouveaux arrivants. Les trois années à venir vont sans doute voir émerger une dynamique particulière sur ce site, afin de répondre aux besoins et attentes exprimés, tout en maintenant l'exigence d'un développement soutenable en cœur de Parc national.

- Objectif 3-3 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement, le cadre de vie et l'urbanisme

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Amplifier la prise en compte des enjeux paysagers en urbanisme.

Les « porter à connaissance » (PAC) fournissent aux maîtres d'ouvrage de projets, l'ensemble des données environnementales connues du Parc national. A ces données s'ajoutent des recommandations et prescriptions de mise en œuvre.

+ Accompagner les projets en urbanisme et aménagement

Certains projets sont accompagnés dans leur mise en œuvre : par exemple, des projets d'aménagement et de valorisation d'espaces (places de village, sites d'accueil en espaces naturels, etc.) ou des actions de restauration du patrimoine bâti vernaculaire (fort intérêt pour la qualité des paysages ruraux et la vie des territoires). L'accompagnement par le Parc national peut se traduire par des missions d'appui ponctuel à maîtrise d'ouvrage auprès des communes ou autres porteurs de projets.

L'établissement public intervient dès l'amont du processus d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU). Les conseils techniques, juridiques et les expertises (paysages - cf. 2.6 patrimoines culturels et naturels) sont réalisés en coordination avec les partenaires et les institutions compétents dans ces domaines : direction départementale des territoires (DDT), unité territoriale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE), etc.

Variables en quantité d'une année sur l'autre, ces actions sont le résultat d'un partenariat actif avec le territoire, selon la conjoncture et les cycles institutionnels. En 2021, peu de PLU (2 procédures) ont fait l'objet d'un accompagnement (réunions, apport de connaissance et expertise) compte-tenu du contexte particulier (début de mandats et de pandémie Covid).

Deux projets d'aménagement et de restauration patrimoniale ont également été accompagnés en phase préalable (définition de la commande, cahier des charges, assistance aux maîtres d'ouvrage, suivi d'étude). En ce qui concerne les aménagements de sites, on notera un travail engagé avec la commune de Prunières sur différents sites (belvédère, entrée de village, mairie ...), la commune de Réallon sur le devenir du site de loisirs de l'Isle (camping, plan d'eau ...) ou encore Besse en Oisans (voie de contournement).

+ « Motif Paysages », toujours au cœur de la stratégie

La boîte à outils « Motif Paysages » finalisée en 2014 est le support de la démarche d'accompagnement des porteurs de projets et des acteurs du territoire, par un apport structuré de connaissances et d'orientations en matière d'évolution des paysages et d'usages associés. Elle contribue à de meilleures intégrations et prises en compte dans les projets et documents d'urbanisme, des milieux, des paysages, des patrimoines construits et des trames écologiques.

Comme en 2020, aucun atelier n'a pu être organisé en 2021, la période de début de mandats et la pandémie expliquant pour une large partie ce bilan négatif. A noter en 2021 la préparation d'un futur « Atelier montagne » pour 2022, comme suite à la signature en 2019 d'une convention de partenariat avec l'École nationale supérieure du paysage de Marseille - Paris Versailles (ENSP).

+ Porter-à-connaissance et avis de l'établissement public

Une quinzaine de porter à connaissance a été transmise à divers porteurs de projets en 2021, dont la moitié correspondant à des dossiers liés à l'eau.

Le nombre d'avis baisse (24), certainement du fait de la continuité du COVID. Le problème des avis qui requièrent une visite terrain persiste (demandes d'avis en hiver pour des milieux inaccessibles). Peu d'avis forestiers (trois aménagements ONF en forêts communales), on note 5 avis liés à la transformation de l'irrigation par les ASA (passage à l'aspersion et abandon des canaux gravitaires), susceptibles de modifier à moyen terme certains milieux et habitats.

- Objectif 3-4 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux, soutien à l'activité économique locale

Il s'agit en particulier d'accompagner les entreprises, associations et particuliers dans les domaines des savoir-faire constructifs, de l'usage des matériaux traditionnels, de la rénovation énergétique écologique et respectueuse du bâti, et de poursuivre le déploiement de la marque « Esprit parc national » pour les produits artisanaux.

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Appui aux savoir-faire constructifs, à l'usage des matériaux traditionnels.
- Déploiement de la marque « Esprit parc national » pour les produits artisanaux.

+ Appui aux savoir-faire constructifs, à l'usage des matériaux traditionnels

Le Parc national des Écrins contribue au transfert des savoir-faire locaux en matière de restauration des patrimoines bâtis.

En 2021, il a accompagné plusieurs communes adhérentes :

- 4 communes ont bénéficié d'un conseil technique avant et pendant les travaux ou ont effectué une demande d'aide financière (voir aussi tableau des subventions attribuées) ;
- 1 commune a bénéficié d'un stage de formation en construction pierre (Vallouise) ;
- plusieurs communes ont été accompagnées dans des aménagements de village.

A titre d'exemple, le travail assez exemplaire réalisé avec Le Gabion sur la cabane de Marjas de Dormillouse ou encore le suivi étroit des travaux entrepris sur une grande maison de Dormillouse et futur gîte.

- Objectif 3-5 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et les changements climatiques

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Encourager l'amélioration de la gestion énergétique et écoresponsable des refuges d'altitude.
- Encourager les démarches et les actions de territoires auprès des collectivités.

+ Appui à l'amélioration des performances énergétiques et de l'éco-responsabilité des refuges

En 2021, le PNE a accompagné différents projets de requalification de refuges. Le refuge de La Lavey a fait l'objet d'un concours pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux techniques) porté par la FFCAM.

Sur le volet plus spécifique de l'énergie, le Parc national a accompagné différents projets pour l'amélioration des systèmes de production d'énergie renouvelable : refuge des Écrins, de Font Turbat ...

Enfin, le suivi du projet du nouveau refuge du Pavé a repris en 2021 avec le redémarrage du dossier avec une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre et un nouveau projet. Une présentation du projet a été faite à l'automne devant le conseil scientifique pour préparer la phase d'instruction de la demande de travaux en 2022.

Dans la continuité du programme ENR-Refuge 05, l'association des gardiens de refuge du département 05 a obtenue une enveloppe financière de la région PACA au sein du programme « Zéro fumée ». Le refuge de Chamoissière a finalisé son projet avec l'aide du Parc national durant l'été et l'automne 2021. Une première tranche de travaux aura lieu en octobre 2022 (réalisation du local de turbinage de la pico-centrale).

Pour le projet de pico-centrale au refuge CAF de Pré Chaumette, la FFCAM fait appel à d'autres financeurs. L'étude pour une pico-centrale au hameau de Dormillouse n'a pas connu de suite donnée à ce jour.

Les indicateurs d'activité du domaine 3

Objectif opérationnel	Indicateur	Cible 2021	Réalisé 2021
Indicateurs globaux communs aux objectifs 3-1 à 3-5	<i>3a : Agriculture : animations techniques dans le cadre de la marque</i>	3	3
	<i>3b : Nombre de contrats de partenariats signés correspondant à la marque « Esprit parc national », tous domaines confondus</i>	10	18

DOMAINE 4 – FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE ET ACCUEILLIR

Pour les résidents et les visiteurs, la découverte et l'accueil en montagne reposent avant tout sur des valeurs d'authenticité et de partage. Aussi l'humain doit-il constituer le fil conducteur de la mise en œuvre de la charte.

Principal levier de la charte, la sensibilisation a connu plusieurs mutations récentes. Le PNE fonde depuis toujours son action dans ce domaine sur des principes de partage et de rencontre en favorisant la médiation humaine et en considérant que la découverte commence sur les lieux de vie.

Pour autant, dans une société de l'information, nous veillons à un haut niveau de technicité des outils et médias, contribuant à la structuration et à l'accompagnement de l'offre écotouristique et à la découverte des patrimoines. Cet équilibre entre modernité des médias et authenticité de la découverte est au cœur des préoccupations de l'établissement public. Les actions mises en œuvre en application de ce domaine d'activité répondent aux orientations « 1.3 », (« Développer l'éducation à l'environnement et au territoire ») et « 4.2 » (« Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil ») de la charte ; ainsi qu'à l'objectif « 7 » (« Organiser la découverte du cœur »).

- Objectif 4-1 – Éducation scolaire

L'action pédagogique en direction des jeunes, en particulier les scolaires, est un investissement pour l'avenir. Au-delà de l'éducation à l'environnement, l'éducation à la montagne est une cible de la charte.

Tout au long de l'année, des actions d'animation et de pédagogie s'adressent aux enfants et plus généralement au grand public (habitants des vallées ou visiteurs extérieurs). Elles visent la sensibilisation aux patrimoines naturels, culturels et paysagers et s'appuient sur les valeurs du parc national et de la vie en montagne. Elles rendent compte de l'action de l'établissement public et de l'évolution des territoires.

Le lien permanent des agents au territoire contribue à cet objectif pédagogique global.

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Renforcer les projets et les outils pédagogiques au service des écoles primaires.
- Contribuer, avec les acteurs locaux labellisés « Esprit parc national », à l'émergence de séjours nature pour les collégiens du territoire.
- Promouvoir la mise en place de projets de sciences participatives en milieu scolaire.

+ Projets pédagogiques

En 2021, 33 projets ont été menés avec les écoles et établissements secondaires, dont 3 avec des communes non adhérentes à la charte (« Curieux de nature »), contre 15 projets en 2020, soit plus du double. La reprise ne s'est cependant pas faite de manière uniforme dans tous les secteurs. A noter le projet de la section « montagne » du lycée d'Embrun, qui bénéficie d'un financement spécifique de la Région SUD et va se reconduire sur plusieurs années.

Il y a eu 29 interventions ponctuelles effectuées en 2021 auprès des écoles maternelles et primaires, et 14 auprès d'établissements du secondaire : lycée de Briançon, collège d'Embrun, lycée agricole de Gap et lycée professionnel de La Mure. Au total, 1327 enfants et adolescents ont bénéficié d'une ou de plusieurs interventions d'un garde-moniteur en 2021.

+ Scolaires en séjour

Les centres de vacances ont été très impactés par la crise sanitaire, le Parc n'a reçu aucun groupe de scolaires en séjours à la maison du Parc de Vallouise durant l'année 2021.

+ Outils pédagogiques

Comme chaque année, un certain nombre d'outils et de matériels pédagogiques ont été acquis par l'établissement, pour répondre aux besoins d'animation des agents : carnet empreintes, filets à insectes, marionnettes, livrets pédagogiques, etc.

Bilan global

es interventions pédagogiques auprès des publics scolaires, tous critères confondus (avec ou sans projets pédagogiques, dans les maisons du parc ou sur le terrain, en provenance des communes de l'aire d'adhésion ou d'ailleurs, ...) représentent pour l'année 2021 :

- 240 heures de préparation d'interventions,
- 138 heures d'intervention,

soit un temps total de 378 heures et de 1 327 contacts. Le niveau de 2019 est loin d'être retrouvé (4 390 contacts), du fait de l'absence des classes en séjour (maison du Parc de Vallouise), en conséquence de la crise sanitaire.

L'événement « Écrins de nature », déjà annulé en 2020, n'a pas non plus eu lieu en 2021. Il était prévu dans le secteur de l'Embrunais, uniquement à destination des scolaires.

Pour en savoir plus : actus, brèves et dossiers du site Internet / <http://www.ecrins-parcnational.fr/>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/ungardeuneclasse/ce2-cm1-apprennent-lire-paysages-cartes>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/ungardeuneclasse/nature-maison-jeunes-itep-savines>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/ungardeuneclasse/insectes-honneur-puy-saint-eusebe>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/ungardeuneclasse/poulailler-pedagogique-ecole-champcella>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/ungardeuneclasse/maternelles-2-alpes-s-interessent-aux-petites-betes>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/ungardeuneclasse/classe-plein-air-ecole-puys>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/ungardeuneclasse/reboisement-participatif-entraigues>

- Objectif 4-2 - Sensibilisation, animation, accueil tous publics

Les grandes priorités pour le triennal sont les suivantes.

- Veiller à maintenir l'attractivité des animations, en valorisant encore davantage les connaissances acquises et les programmes en cours.
- Contribuer activement à la plateforme de sensibilisation et à la mobilisation citoyenne de l'OFB, dans le cadre du Plan Biodiversité et maintenir l'engagement du PNE dans le développement de l'écovolontariat et de l'accueil de jeunes.
- Maintenir un dialogue approfondi avec le mouvement sportif, en particulier pour les activités ayant cours en haute montagne.
- Maintenir une présence sur le terrain pour sensibiliser les visiteurs en promenade ou en randonnée.
- Assurer les actions de formation des prestataires et producteurs bénéficiant de la marque « Esprit parc national ».

+ Veiller à maintenir l'attractivité des animations, en valorisant encore davantage les connaissances acquises et les programmes en cours

Les contraintes dues à la crise sanitaire ont encore marqué les programmes d'accueil et de découverte en 2021. Fermeture des maisons du Parc, annulations d'animations, mise en place du Pass sanitaire, ...

L'offre d'animations a cependant été importante, voir plus importante qu'en 2019, avec des adaptations apportées dans certains secteurs qui ont tout mis en œuvre pour proposer plus de rdv en extérieur lors des périodes de restriction.

Le Parc a communiqué sur ces programmes par le biais de l'agenda sur son site internet, ponctuellement par les réseaux sociaux, et par le biais des offices de tourisme du territoire, qui reprennent les informations diffusés sur la plate-forme APIDAE. Les secteurs du Briançonnais et de la Vallouise réalisent des dépliants été/hiver, que l'on retrouve pour l'été également pour l'Embrunais, le Valbonnais et l'Oisans.

En tout, près de 80 animations ont du être annulées, reportées ou remplacées courant 2021, mais ont pu se dérouler correctement :

- 90 ateliers créatifs autour de la nature pour les enfants et les adultes, jeux de découverte, dont 54 pour les enfants, avec 1 546 participants. A noter le succès rencontré lors du Festival l'Echo des mots (400 personnes environ) et des ateliers « traces » en extérieur en Vallouise, initialement mis en place pour palier à la fermeture de la Maison du Parc (535 personnes).
- 105 projections-causeries dont 62 avec un garde-moniteur (films documentaires ou diaporamas réalisés en interne), dont 42 dans le Briançonnais, 35 en Vallouise, 9 dans l'Embrunais, 4 dans le Champsaur, 6 dans le Valgaudemar, 3 dans le Valbonnais et 6 en Oisans. Elles ont rassemblé 2 600 personnes.
- 155 rencontres avec un agent du Parc, que ce soit sous la forme d'un rdv sur le terrain, dans un refuge, dans un musée partenaire, sur un marché... Le nombre de ces rencontres augmente grâce à la présence en été de jeunes en **service civique**.
- 32 sorties accompagnées sur des thématiques de découvertes naturalistes en lien avec les missions de l'établissement public (459 personnes).
- Manifestations locales : le Parc a participé à 22 événements culturels, scientifiques, traditionnels ou sportifs sur le territoire en 2021. Il a proposé lui-même 8 spectacles (contes, balades contées, soirée étoiles) et 1 jeu de pistes (Valgaudemar).
- 8 expositions ont été présentées dans les centres et maisons du Parc, nombre réduit du fait des mesures sanitaires.
- une sortie spécifique « Handinature » à destination du public à handicap a été organisée en juillet 2021 sur le secteur de la Vallouise.

Sciences participatives :

Le Parc a proposé au public de participer à quelques actions de suivi de l'avifaune

- dans l'Embrunais 3 comptages – 68 personnes
- dans le Valbonnais suivi circaètes – 10 personnes
- En Oisans rapaces – 11 personnes

Globalement, il est à noter l'importance croissante des services civiques : dans les secteurs du Champsaur et du Valgaudemar, ils assurent la plus grande part des animations estivales proposées au grand public.

Le Parc national a également recruté deux médiatrices « pastoralisme » qui ont été très présentes sur le terrain et ont pu mener des actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public (voir bilan par ailleurs).

Hors maraudage, lors des rendez-vous prévus et annoncés dans l'agenda des animations, 5 200 personnes ont été contactées (en majeure partie l'été). Ce chiffre représente une réelle montée en puissance (3 094 en 2020), et n'est rendue possible qu'avec les renforts aux équipes de terrain (services civiques, gardes auxiliaires). On note paradoxalement dans certains secteurs une forte baisse en 2021 du nombre d'animations encadrées par les gardes-moniteurs, peut-être à rapprocher de l'obligation de détention et/ou de contrôle du pass sanitaire.

Secteur	Animations encadrées par garde moniteur ou hôtesse	Animations de prestataires extérieurs	Animations encadrées par un jeune en service civique (rdv terrain)
Briançonnais	79	5	0
Vallouise	89	6	0
Embrunais	32	6	2
Champsaur	7	1	39
Valgaudemar	16	0	43
Valbonnais	19	4	7
Oisans	21	4	18

Au total, plus de 12 600 personnes (16 000 en 2020) ont participé au programme des animations du Parc en 2020. Le Parc national a proposé environ 400 événements au grand public (322 en 2020) : un plus grand nombre de rendez-vous sur le terrain, qui, selon les jours et les lieux, permettent de toucher un nombre plus ou moins important de visiteurs. Cette tendance avait déjà été notée pour l'année 2020.

Fréquentation des infrastructures d'accueil du Parc

L'évolution des chiffres de fréquentation des maisons de Parcs et centres d'accueil saisonniers du Parc, par rapport à 2020, varie beaucoup d'un lieu à un autre. Il est difficile d'en tirer une généralité, même si globalement, on note une baisse (81 340 contre 93 130 en 2020).

- Forte baisse : La Chapelle-en-Valgaudemar, Briançon
- Baisse : Bourg d'Oisans, Entraigues,
- Stabilité (relative) : Le Casset, Vallouise, Pré de Mme Carle
- Augmentation : Lautaret,
- Forte augmentation : Châteauroux-les-Alpes, Les Gourniers, Pont-du-Fossé

A noter des évolutions locales très différentes de celles de 2020 par rapport à 2019, sauf pour Briançon qui continue de baisser fortement, et pour Le Casset (stabilité), pour rappel, en 2020 / 2019 : forte baisse en Vallouise et dans l'Embrunais, maintien au Lautaret et au Bourg-d'Oisans, et augmentation dans le Valbonnais et le Valgaudemar.

+ Création d'outils de sensibilisation grand public

Dans le cadre du projet simple Probioliv du PITEM BiodivAlp, financé avec le concours de l'Union Européenne (2014-2020), plusieurs outils de sensibilisation sont en cours de réalisation (disponibles dès le 1er semestre 2022) :

- Un livret de sensibilisation sur les insectes pollinisateurs sauvages, d'une trentaine de page. Il sera édité en 5000 exemplaires et a pour objectifs de faire connaître les pollinisateurs sauvages et de donner des idées d'actions à réaliser chez soi pour les préserver.
- Un événement sur cette thématique sera mis en place en 2022 (conférences, chantiers participatifs, sorties/animations) et qui sera aussi l'occasion de mettre en lumière le livret.
- Un dépliant et un film d'animation (de 2 minutes 30) sur la biodiversité alpine.

- Objectif 4-3 – Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Réformer l'accueil en Maisons de parc et points d'information.
- Maintenir un niveau constant d'entretien des sentiers de randonnée.

+ Réformer l'accueil en Maisons de parc et points d'information

La Maison de la Vallée du Champsaur, où le Parc partage l'espace et la mission d'accueil et d'information avec l'office de Tourisme intercommunal, l'ancien local de la bibliothèque a été réinvesti avec la création d'une exposition permanente sur le thème de la haie, emblématique pour le secteur, avec le soutien de la commune de St Jean St Nicolas, propriétaire des lieux. L'exposition « **Entrez dans la haie** » a ainsi été conçue et fabriquée avec le soutien financier du FNADT et de la Région SUD, dans le cadre du dispositif Espace valléen porté par l'office de Tourisme du Champsaur&Valgaudemar, et avec le mécénat de la GMF, pour un budget global de 61 500 euros. Cette réalisation s'adresse aux familles et une partie des modules scénographiques est accessible aux publics à handicap.

Dans le cadre du plan de relance, le Parc a engagé une mise en conformité de ses maisons et points d'information avec l'Agenda d'Accessibilité Programmé établi en 2015. Une mise à jour du diagnostic et de premières actions ont ainsi pu être réalisés en 2021 et se poursuivront sur l'année 2022. Les projets financés par le plan France Relance ont aussi permis de remplacer du matériel obsolète et de mettre en place de nouveaux services dans les maisons du parc :

- Bourg d'Oisans : reprogrammation du serveur film de la salle de projection et remplacement d'un écran tactile de pilotage des équipements.
- Entraigues : une petite salle de projection a été entièrement équipée et un module interactif permettra au public de visionner des films courts... en remplacement d'un lecteur VHS !

- La Chapelle en Valgaudemar : l'équipement de la salle de projection a été renouvelé, le tout ayant plus de 10 ans et présentant des signes certains d'essoufflement.
- Le Casset (05) : l'équipement datant de 15 ans de la salle de projection a été renouvelé.

La mise en place de borne BIM (boucle à induction magnétique permettant aux personnes malentendantes d'entendre l'hôtesse directement dans leur appareil auditif) a été généralisé dans ces sites

La vie de nos boutiques

Le Parc national propose, dans ses boutiques, une gamme de produits conçus par l'équipe technique ou spécifiquement sélectionnés pour faire découvrir et comprendre le territoire à ses visiteurs. C'est également une opportunité pour le faire connaître et rayonner. L'achat des produits en boutique a réellement du sens pour les visiteurs car il leur permet également de soutenir les actions du Parc.

En 2021, quelques-unes des meilleures photographies prises par les agents illustrent le traditionnel calendrier. Dans les nouveautés, un sac en polyester recyclé arbore la spirale du Parc, le topo des principales courses d'alpinisme du massif, un nouveau modèle de porte clé en hêtre (fabrication locale) à l'effigie du lièvre variable, une bande dessinée co-éditée avec les espaces naturels alpins ainsi qu'un beau livre sur la thématique de la botanique et de l'altitude « Et si Darwin avait été alpiniste » (ed. du Naturographe).

2021 est également l'année de la sortie d'un guide de découverte de la faune et de la flore (aux éditions Glénat) conçu à partir de la collection déjà existante et plus exhaustive. L'occasion pour le Parc, de revoir et mettre à jour (notamment concernant les rétributions de droit d'auteur qui s'élèveront dorénavant à 4 % des ventes nationales annuelles) les conventions passées avec cet éditeur. Dans cette optique, le premier guide sur la flore est en cours de réédition (avec 40 nouvelles espèces et une maquette totalement revue).

Afin d'avoir une vue d'ensemble qui nous permette de mieux organiser la chaîne de travail concernant nos boutiques, une cartographie de la chaîne de travail inter-services a été réalisée cette année. En est ressortit l'analyse des principaux points bloquants. La consolidation des bilans des régies a également été travaillée en étroite collaboration entre service communication et secrétariat général.

Le rapprochement des stocks et des ventes de l'année nous permet le suivi analytique régulier afin de dégager une stratégie d'achat à n+1.

Dans la continuité de l'équipement mobilier des secteurs du Champsaur et de Briançon l'an passé (2020), un nouveau tour exhaustif des besoins a été réalisé. 100 % des demandes des régisseuses ont été traitées.

Le changement du logiciel métier et la mise à jour du matériel de caisse (disques durs, TPE sans contact...) ont été financièrement et techniquement engagés pour une réalisation effective en 2022. Le besoin en formation des régisseuses/mandataires qui en découle a également été prévu.

Une journée « bilan et perspectives » pour les régisseuses et mandataires a été organisée le 3 décembre 2021 à la maison de la vallée du Champsaur.

La requalification de la boutique en ligne (avec personnalisation et création des contenus) s'est achevée cette année par la mise en ligne au mois de mai. Une formation des agents à ces nouveaux outils a été nécessaire pour prendre en main les nouvelles méthodes de travail. Des actions de promotion ont permis d'optimiser sa visibilité : pages saisons, articles sur le site web... Un forfait d'améliorations supplémentaires a en outre été commandé au prestataire afin de compléter la mise en ligne (module colissimo, relance panier...).

A visiter sur : <https://boutique.ecrins-parcnational.fr/>

+ Maintenir un niveau constant d'entretien des sentiers de randonnée

→ Itinéraires de randonnée pédestre

Un réseau de sentiers entretenu est un des fondements d'une offre de randonnée pédestre de qualité. Sa vocation est d'organiser l'accès pédestre du public au cœur, dans une logique de gestion durable de la fréquentation.

L'accès aux refuges gardés, la gestion des passerelles, l'ouverture des cols et le lien entre les vallées sont maintenus, pour garantir la cohérence de l'offre de découverte et de séjour, proposée par les acteurs locaux.

Le respect des engagements pris par l'établissement public en matière de maintenance des sentiers est une priorité au regard des communes adhérentes. Il faut par ailleurs être en accord avec le niveau d'exigence des

plans départementaux et des sentiers de grande randonnée (PDIPR), alors même que le contexte montagneux soumet fortement ce réseau de sentiers à l'érosion et aux crues torrentielles. Le caractère saisonnier et estival des activités touristiques, d'accueil du public ou d'entretien des sentiers, conduit l'établissement à renforcer son équipe par du personnel saisonnier.

Le schéma directeur des sentiers de randonnée pédestre du Parc national recense 691 km de sentiers dont :

- 494 km de sentiers dans le cœur du parc,
- 197 km en aire optimale d'adhésion et en réserve naturelle.

508 km sont entretenus par l'établissement public du Parc national, 82 km par les communes et les intercommunalités et 101 km par l'ONF sur terrains domaniaux.

Le Parc national gère, en outre, 110 passerelles dont 69 sont démontées et remontées après chaque hiver. Pour la sécurité des agents et des publics, une veille technique est assurée afin d'optimiser les systèmes démontables. Le Parc national gère aussi la signalétique pédestre (Informative-Directionnelle-Réglementaire) sur l'ensemble des 691 km du schéma des sentiers, selon la charte signalétique des Parcs nationaux de France. Le Parc national conforte sa démarche de recherche de cofinancements auprès des départements (PDIPR) ainsi qu'au niveau européen dans le cadre du projet « Grand Tour des Écrins ».

Particularité 2021 : Poursuite du partenariat engagé avec les communes, les intercommunalités et l'Office national des Forêts dans le cadre des conventions de gestion signées en 2018 et 2019. L'Office national des Forêts a exprimé le souhait de son désengagement de la maîtrise d'ouvrage des sentiers en domanial. Le PNE a proposé d'en récupérer la gestion. Ce qui porte le linéaire géré par le PNE à 609 km sur 691 km. C'est un effort financier important pour l'établissement (50 K€), qui est en partie soutenu par les Départements de l'Isère et des Hautes-Alpes. L'entretien de ce linéaire supplémentaire a été réalisé en sous-traitance dans un contexte contraint des emplois saisonniers.

Le processus d'inscription aux PDIPR des départements des Hautes-Alpes et de l'Isère a été finalisé. C'est ainsi que 137 km de sentiers supplémentaires ont été inscrits pour un total dorénavant de 508 km soit la totalité du linéaire sous maîtrise d'ouvrage du Parc national. Le linéaire supplémentaire en domanial va être soumis à inscription dans le cadre de la refonte du PDESI des départements.

→ **Travaux courants et travaux d'urgence sur les sentiers effectués en régie**

Pour faire face aux dégâts liés aux intempéries et à l'hiver, les premiers travaux sont la vérification de chaque sentier, le remontage des passerelles et de la signalétique démontées avant l'hiver, l'épierrage, la purge des revers d'eau et rigoles, l'élagage des branches tombées sur le sentier.... Ces travaux constituent la remise en service des itinéraires de randonnée. Comme tous les ans, la priorité a été donnée à la remise en service des passerelles pastorales pour la montée des troupeaux et au rétablissement de l'accès aux refuges et aux grands cols. En cas de sentier coupé ou impraticable, des chantiers de travaux d'urgence sont parfois à prévoir en début de saison : réfection d'une passerelle emportée, reprise d'un mur de soutènement éboulé ou d'une partie de l'assiette d'un sentier. Plus tard en saison, viennent les travaux de fond qui permettent de consolider les ouvrages existants, de gérer des zones humides avec la création des revers d'eau, de renforcer l'assise du sentier avec des empièvements ou du pavage ou de créer des emmarchements en pierre ou en bois.

Pour 2021 et pour les sept implantations territoriales du PNE :

- les travaux d'entretien et d'ouvrages ont été effectués (réfection passerelles et reprise de l'assiette du sentier, murets de soutènement, etc.)
- les 69 passerelles démontables ont été remontées au printemps, puis démontées à nouveau à l'automne pour stockage hivernal ;
- la signalétique directionnelle et de réglementation des sentiers a été entretenue comme chaque année.

Ces travaux ont mobilisé 1672 journées de travail selon cette répartition :

- 884 jours d'ouvriers saisonniers,
- 612 jours de chefs d'équipes ouvriers,
- 154 jours d'agents techniques de l'environnement,
- 62 jours de techniciens de l'environnement,
- 160 jours du chargé de mission sentiers du service Aménagement.

Outre les actions d'entretien, les agents du Parc national tentent de prévenir la dégradation des itinéraires par la sensibilisation des randonneurs au respect des infrastructures (ne pas couper les chemins, etc.) et par le

dialogue avec les bergers en les incitant à conduire les troupeaux par un itinéraire alternatif, moins sensible aux dégradations.

Ce type d'action contribue aussi à améliorer la cohabitation entre randonnée et pastoralisme dans le contexte de la présence des chiens de protection des troupeaux.

→ **Chantiers effectués en sous-traitance**

Pour les gros chantiers plus techniques nécessitant la recherche de cofinancements, l'établissement fait appel à la sous-traitance auprès d'entreprises spécialisées en travaux de montagne.

Relevés de terrains, cahiers des charges CCTP, marchés publics et demandes de cofinancements sont conduits afin de pouvoir faire effectuer ces travaux dans la période propice et dans le respect des contraintes environnementales et réglementaires d'intervention dans le cœur (déviation du sentier, déroctage, utilisation d'engins mécaniques, etc.). Ainsi les départements des Hautes-Alpes et de l'Isère apportent-ils leur soutien financier au Parc national dans le cadre du PDIPR de chaque département.

Dans ce contexte, les chantiers suivants ont été réalisés en 2021 :

- Suivi des travaux Combe de l'Embernard OIS (Entreprise Damien Gobbo). Commune de Vénosc. Isère. 4 058,00 € ttc

- Travaux d'urgence au Saut du Laïre. Commune d'Orcières. Hautes -Alpes (Entreprise ONF). 6 300,00 € ttc.

- Travaux d'urgence Vallon Isola pour le passage du troupeau en attente Travaux de déviation. Commune de Champoléon. Hautes-Alpes. (Entreprise ONF). 3 540,00 € ttc

- Travaux Passerelle du Bas Chardon Maçonnerie. Commune de St Christophe en Oisans. Isère. (Entreprise Thomas Durdan). 4 200,00 € ttc

> **Particularité 2021 :**

La sous-traitance d'un marché d'entretien et de mise en service des sentiers sur un linéaire de 101 km équivalent au linéaire en domanial transmis au PNE en 2021.

Rédaction d'un marché à bons de commande : CCTP, Typologie des travaux, Modèle Bons de commande et réception des travaux gérés par les chefs de secteur PNE.

Une coopérative d'auto-entrepreneurs ainsi qu'une association de réinsertion sont intervenues dans ce cadre pour renforcer les équipes régie du PNE sur 150 journées /Homme. (46000 € ttc)

→ **Chantiers PLAN FRANCE RELANCE**

La mise en œuvre du programme France Relance a permis d'engager la réalisation de 5 gros chantiers, notamment sur les ouvrages de soutènements et les grosses passerelles vieillissantes ou emportées par les crues :

- Sentier des Crevasses Tranche 2. Commune de Villar d'Arène.

Hautes-Alpes. 264 m de banquettes de soutènement à reconstruire dans un milieu schisteux pentu. Suivi d'une grosse logistique pour l'héliportage de 11 tonnes de matériaux. (Entreprise Alpivert.) 74868 € ttc

- Réfection de la Passerelle de Fouran. Commune Chateauroux-les-Alpes.(Entreprise Bellot Construction.) Suivi des travaux assuré par Laurent Rippert (EMB) 33960 € ttc

- Réfection de la Passerelle du Crépon. Commune de la Chapelle en Valgaudemar. Hautes-Alpes. (Entreprise Damien Gobbo) 8036 € ttc

- Relevé de terrain et rédaction du marché CCTP pour la réfection de la Passerelle du Carrelet. St Christophe en Oisans. Grosse passerelle suspendue à câbles nécessitant l'intervention d'un bureau de contrôle et d'une étude géotechnique. Analyse des offres du marché et engagement fin d'année 2021 pour travaux en été 2022 (Entreprise PADFE passerelles 43) 70620 € ttc

- Relevé de terrain et rédaction du marché CCTP pour la réfection de la Passerelle de Clapouse. Vallouise-Pelvoux. Grosse passerelle suspendue à câbles nécessitant l'intervention d'un bureau de contrôle.

Analyse des offres du marché et engagement fin d'année 2021 pour travaux en été 2022 (Entreprise PADFE passerelles 43) 57420 € ttc

→ **Signalétique pédestre et balisage**

- **Signalétique de randonnée**

75 panneaux et balises de signalétique directionnelle et réglementaire ont été commandés par les agents de terrain en 2021 dans les implantations territoriales du Parc national. Ils répondent à la charte de signalétique des Parcs nationaux de France.

Compte tenu des retards d'approvisionnement en matériaux des fournisseurs (Covid), la pose de cette signalétique a été reportée en 2022.

- Bilan budgétaire global »

Le bilan financier de l'ensemble des travaux de Sentiers / Signalétique en régie et en sous-traitance 2021 s'élève à : 277 977 € TTC. Le programme spécifique des gros chantiers engagés du Programme France Relance s'élève en 2021 à 249 156 € TTC

→ Signalétique routière

Un inventaire des panneaux d'appartenance des communes et des panneaux routiers d'accès au cœur a été réalisé par les équipes terrain du Parc national.

Bon nombre d'entre eux arrive en fin de vie et le programme de remplacement progressif a permis de poser 5 modules commandés en fin d'année 2020.

Ces panneaux informent le public et participe à l'image du Parc et à son intégration dans la gestion de ce territoire d'exception.

Le programme de renouvellement se poursuit en 2021 avec la commande de 39 modules qui seront posés par les équipes Régie du Parc en 2022. (Coût : 16 806,00 € TTC)

→ Suivi de la fréquentation

→ Suivi de la fréquentation

Comme chaque année, le suivi et la maintenance des 17 stations de comptage pédestre ont permis d'évaluer la fréquentation des sentiers de randonnée d'accès au cœur de parc.

En 2021, cinq nouvelles stations ont été achetées pour maintenir et renforcer le dispositif.

Ainsi, l'estimation de la fréquentation pédestre du Cœur du parc s'élève pour l'été 2021 à 527 998 randonneurs.

Parallèlement, une convention avec le département des Hautes-Alpes permet d'avoir accès à des résultats de comptages routiers sur les axes principaux du parc national.

Pour en savoir plus : actus, brèves et dossiers du site Internet / <http://www.ecrins-parcnational.fr/>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/sentier-crevasses-ferme-travaux>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/passerelle-clapouse-cet-ete>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/grand-merci-aux-baliseurs-ffr>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/breve/journee-fermeture-sentier-vaccivier>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/breve/travaux-urgence-sentier-saut-laure>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/breve/attention-travaux-passerelle-fouran>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/breve/sentier-crevasses-ouvert>

<https://www.ecrins-parcnational.fr/dossier/sentiers-zoom-gros-travaux-2021>

- Objectif 4-4 – Outils de communication

Le Parc national a une politique éditoriale active et reconnue. La qualité et le succès des productions contribuent à son image et à celle du territoire, à la fidélisation des clientèles, ainsi qu'aux ressources propres de l'établissement public.

Il reçoit également régulièrement des sollicitations extérieures dans le cadre de demandes de subvention pour des projets d'édition. En 2019, il a décidé d'accorder son aide à un livre photo documentaire sur les loups dans les vallées du Briançonnais. Ce livre sera également l'occasion de mettre en valeur la richesse et la beauté du territoire haut-alpin.

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Revoir la communication auprès des habitants.
- Maintenir une communication numérique de grande qualité, attractive et qui soit un outil de sensibilisation à la nature.
- Réaliser des animations adaptées aux publics porteurs de handicap et développer des outils pour faciliter la réalisation d'animations par des tiers.

+ Revoir la communication auprès des habitants

→ L'Écho des Écrins

Après une absence de parution en 2020, une nouvelle édition est parue en juin 2021. La maquette du journal a été repensée pour donner une part plus grande aux images et apporter de la modernité. Le journal est paru le 24 juin en version dématérialisée sur le site web du Parc et a été imprimé à 20 000 exemplaires.

Le choix a été fait en 2021 de repartir sur une distribution en boîtes aux lettres, confiée à La Poste après comparatif des offres. La distribution a concerné 14 050 exemplaires. Elle devait être assurée du 28 juin au 9 juillet 2021 mais a accusé un retard de 2 semaines suite à un dysfonctionnement de La Poste au niveau des dépôts. La distribution en elle-même a également accusée des manquements, avec des communes non approvisionnées, dont les plus peuplées (constat réalisé suite aux retours des collègues des secteurs).

4 950 exemplaires ont été répartis entre les lieux d'accueil du Parc, les offices de tourisme du territoire, les marqués Esprit parc national et les refuges du massif (dans la limite des déplacements des collègues).

→ Quelques actions à forte valeur ajoutée pour le territoire

En 2021, une documentation sur la réglementation a été éditée en partenariat avec les Parcs nationaux Alps (Vanoise et Mercantour) et grâce au mécénat de la GMF. Le ton se veut résolument positif pour découvrir que les interdits sont là pour permettre de vivre une expérience de nature protégée, riche en sensations.

A retrouver sur : <https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/parcs-nationaux-alpins-donnent-cles>

Les outils de communication créés par le Parc national sont accessibles également au cœur de son territoire, dans les refuges, avec une série de posters spécialement dédiés à la flore d'altitude en version topo d'alpinisme. Un des objectifs du programme POIA villages d'alpinisme est de venir compléter la collection de posters pédagogiques qui ont été créés pour « raconter les plantes des sommets », celles que l'on rencontre autour de huit refuges des Écrins et sur autant d'itinéraires classiques d'alpinisme. Le travail a été engagé pour 21 nouveaux posters.

Le Parc national reçoit également régulièrement des sollicitations extérieures dans le cadre de demandes de subvention pour des projets d'édition. En 2020, il a décidé d'accorder son aide à un beau livre retraçant l'histoire des guides en Ecrins (Editions du Fournel).

A retrouver sur : <https://editions-fournel.fr/produit/guides-en-ecrins-dhier-et-daujourd'hui>

En terme de visibilité extérieure et de signalétique, un point d'information temporaire a été installé à la Danchère (au départ de la montée vers le Lauvitel). Il permet de faire face à un afflux massif de visiteurs sur ce site sensible et très fréquenté. Ce petit chalet permet aux agents du Parc d'assurer une présence physique quotidienne pour informer les visiteurs sur la réglementation et les conseiller dans leur découverte du site.

A retrouver sur : <https://www.ecrins-parcnational.fr/dossier/gerer-pics-frequentation-estivale>

Un renouvellement de la signalétique des Maisons de Parc et points d'information a également été déployée cette année pour équiper les sites de l'Oisans, du Valbonnais, de Vallouise et du Champsaur. Le site administratif de Charance a également bénéficié de ce travail de visibilité avec la réfection complète de l'habillage photographique de sa verrière.

A destination des sportifs hivernaux (skieurs ou raquetistes), et pour donner aux tétras lyres toutes les chances de passer l'hiver dans les meilleures conditions, 2 nouvelles zones de quiétude ont été délimitées cette année : l'une en contrebas de la tête de Fouran, sur la commune de Réotier, l'autre sur la montagne de Cibouit, sur le domaine skiable de Serre-Chevalier. Elles viennent compléter les dispositifs également en place sur les zones de la Recula (Champsaur) et Villard Notre Dame (Oisans). Une série de panneaux pour ces 4 sites a été réalisée en partenariat avec les communes concernées, l'Observatoire des Galliformes de montagne, l'OFB et la station de Serre-Chevalier.

Cette signalétique permettra aux skieurs d'identifier clairement les endroits protégés (photos ou carte à l'appui) ainsi que les enjeux pour cette espèce (avec un contenu pédagogique ciblé).

A retrouver sur : <https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/2-nouvelles-zones-tetras-quiet>

→ Quelques chiffres pour résumer les relations « presse » en 2020

On recense 208 articles collectés en presse écrite en 2021, soit une progression de + 9 %. L'autre nouveauté de 2021 est aussi la plus forte couverture par les médias nationaux. Même si la presse locale continue d'être le relai principal des actus du Parc, elle est en diminution au profit de la part de la presse régionale et surtout

nationale. Les articles traitant du Parc en 2021 sont ainsi parus à 64 % dans la presse locale, à 26 % dans la presse nationale et à 9 % dans la presse régionale, contre respectivement 84 %, 12 % et 3 % en 2020.

Les sujets abordés dans les articles en lien avec le Parc restent majoritairement en lien avec les activités du Parc (50 % des articles) et le tourisme et la découverte (33 %). À noter que plus d'articles sur le tourisme dans le PNE sont parus en 2021 qu'en 2020 (70 contre 54).

Parmi les actualités importantes de l'année 2021 et qui permettent de comprendre ces évolutions, on note la « sortie » du Grand tour des Écrins à VTT (bien reprise dans la presse spécialisée), l'annonce du projet Villages d'alpinisme, et la thématique de la gestion de la surfréquentation, fil conducteur de la communication du PNE pendant l'été 2021 (conférence de presse, dossier de presse, campagnes de communication, posts sur les réseaux sociaux), et qui a logiquement fait l'objet de nombreux articles. À noter que le PNE a bénéficié pour la dernière année de l'appui de l'agence de relations presse PLRP dans le cadre du GTE.

Quelques illustrations sur différents supports

- Parution en juillet d'un article sur la gestion de la surfréquentation dans Le Parisien (178 603 exemplaires)
- Diffusion en septembre d'une vidéo Brut sur la réserve du Lauvitel à l'occasion des Journées du patrimoine
- Diffusion de chroniques sur la surfréquentation en juin sur France Bleu Isère et en juillet sur RMC
- Diffusion en décembre d'un épisode de Chroniques méditerranéennes (France 3) tourné dans le Valgaudemar avec un garde-moniteur

On notera enfin quatre rubriques dédiées au Parc dans la revue du CAF (sensibilisation hivernale, faucon pèlerin, écologie de haute montagne et Villages d'alpinisme).

+ Maintenir une communication numérique de grande qualité, attractive et qui soit un outil de sensibilisation à la nature

→ Site internet et réseaux sociaux

On signalera sur le site Internet :

- 131 articles publiés (94 actus, 33 brèves et 4 dossiers thématiques) et 7 projets « jeunes découvreurs ».
 - la création de 2 pages présentant le programme Villages d'alpinisme et le POIA espèces arctico-alpines.
- 11 newsletters électroniques ont été diffusées en 2021 à 4 813 abonnés à partir du site internet.

Par rapport à 2020, le taux d'ouverture des newsletters a progressé (de 29 à 36 %), mais le taux de clics (proportion des gens qui ont cliqué sur un lien de la newsletter) a diminué (de 45 à 39%).

Audience du site Internet

On comptabilise sur un an :

467 822 visites (- 14 % par rapport à 2019), soit 1 282 visites par jour en moyenne sur le site du Parc national. La baisse par rapport à l'an dernier est à nuancer car la fréquentation du site en 2020 a sans nul doute été boostée par l'effet confinement/covid. En 2021, le taux de fréquentation est redevenu plus « normal » mais reste tout de même à un niveau plus élevé qu'aux années pré-covid.

Il faut ajouter les autres visites sur nos différents portails :

- 43 397 visites sur le portail Rando-Écrins (- 40%), à nuancer par le fait qu'il y a eu une évolution du site le 1er juillet. L'érosion est tout de même très importante ces dernières années (pour rappel, 142 000 visites en 2017, 149 023 en 2018) ;
- 126 401 visites sur le portail « GTE » (+ 33%) ;
- 11 092 visites sur le portail « bouquetins » (- 26 %)(à noter que le site a rencontré de nombreux problèmes en 2021)
- 27 945 visites sur le portail « Biodiv'Écrins » (+ 22%) ;
- 7 999 sur la boutique en ligne (+ 25%) ;

- 1 661 sur le portail « Géol'Ecrins » (- 30%).

Réseaux sociaux

Sur Facebook, on comptabilise 26 478 abonnés au 31 décembre 2021 (+ 3 489 abonnés par rapport à 2020). En 2021, 1 748 625 personnes ont consulté un contenu sur notre page Facebook (post ou story).

Sur Twitter, on compte 3 361 abonnés au 31 décembre 2021 (+ 746 abonnés en un an). En 2021, nos contenus ont été vus par 114 200 personnes.

Concernant Instagram, le compte créé il y a quelques années a été réinvesti et alimenté à partir du début de l'été. Ceci dans le cadre de la stratégie mise en place pour sensibiliser les nouveaux publics à une découverte respectueuse du PNE. Au 31 décembre 2021, on compte 6 984 abonnés Instagram (+ 3 537 abonnés). En 2021, 206 147 personnes ont vu au moins une de nos publications ou stories.

→ Les audiovisuels, au service du territoire et des visiteurs

L'établissement a enrichi sa photothèque en ligne de 11000 nouveaux clichés, soit le même nombre qu'en 2020, dont plus de 8000 en production propre. La convention passée avec un photographe amateur, Jean Raillot, du groupe des entomologistes des Hautes-Alpes (Grenha) est toujours active et de qualité, et ce sont 1800 photos supplémentaires d'insectes qui sont venues s'ajouter à ce fond commencé en 2020.

La réalisation de reportages photo dédiés à l'itinérance (pédestre, équestre, VTT, alpinisme) et aux prestataires de services touristiques associés a continué en 2021. Les 2 photographes retenus, Bertrand Bodin et Thibaut Blais ont fourni ainsi près de 1100 images.

En 2021, on compte près de 5300 connexions générées par 154 utilisateurs différents. On s'approche des 44000 documents téléchargés ou visionnés en plein écran, soit encore 10 % d'augmentation. On continue donc sur la lancée d'une utilisation accrue du numérique dans cette période très particulière due à la condition sanitaire mondiale.

Le PNE est référent pour un projet de création d'une photothèque partagée des trois Parcs alpins afin d'élargir l'offre globale et faciliter les recherches.

Cette année encore les images ont illustré les rubriques « actualités » et « brèves » du site Internet du Parc national, avec plus de 400 photos pour 120 articles et brèves.

L'atlas en ligne Biodiv'Ecrins propose maintenant plus de 4000 images (3 300 photos en 2020, 2 300 en 2019).

Concernant les autres usages directs du parc pour ces images, nous pourrions noter la nouvelle exposition permanente de la maison de la Vallée (Pont-du-Fossé), un livret d'information pour les médiatrices pastorales du PNE (saisonniers), l'illustration du programme européen POIA espèces artico-alpines, le Grand Tour des Ecrins avec des panneaux en Matheisyne et au Désert en Valjouvrey, mais aussi une plaquette Trail, un guide de communication Destination parc national des Ecrins, un livret sur les insectes pollinisateurs sauvages, la nouvelle décoration de la verrière du siège de Charance, le programme Villages d'Alpinisme, les rencontres Géotrek...

Le partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité est encore monté en puissance avec pas moins de 50 commandes soit directement, soit via les agences de presse en sous-traitance, pour le portail ou les réseaux sociaux de la marque (instagram, facebook), l'appli smartphone « Mon RDV nature », une parution sur les réserves intégrales dans le magazine Outdoor Go avec un tiré à part « Autour des produits du terroir » du guide Inspirations 2022, et un dossier de presse sur le PNE.

Dans les autres partenaires institutionnels et de la sphère environnementale, nous pouvons noter la participation à l'illustration de la Liste rouge des espèces menacées en France Mollusques continentaux de France métropolitaine de l'UICN, la flore illustrée de la Vanoise du PNV, posters ABC communaux pour le PNM, Asters pour le réseau des lacs sentinelles, la LPO PACA pour des formations Esprit parc national, le CD FFCAM 05 pour un livret refuges en famille, le PNR du Queyras pour le journal du parc #1, un post sur le facebook Biodiversité de la région Grand Est.

Au niveau départemental et régional, le département 05 nous a passé 20 commandes (Apidae, appli site web, appli patrimoine des Hautes-Alpes, panneau Boscodon-Morgon), la préfecture nous a sollicité pour la fourniture de visuels permettant de grands tirages et nous avons pu répondre aux différents besoins de communes (site web de la mairie d'Ancelle, com-com de l'Oisans (site internet : rubrique chiens de protection et rubrique « les réflexes du bon montagnard »), Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon avec l'application du sentier découverte de la zone humide du Liou, affiche du festival de Chaillol, guide hiver de Serre-Ponçon, site internet d'Orcières, le Pays des Ecrins pour les États Généraux de la transition du tourisme en montagne, une affiche pour Vallouise-Pelvoux, des panneaux pour les sentiers du patrimoine de Puy-Saint-Vincent, un article sur le parc dans Gap en Mag, campagne de sensibilisation du CRT Sud, la filière Eco-tourisme pour la région Sud...)

Les images sont aussi très demandées pour enrichir des vidéos, les équipes de tournage sont de plus en plus légères et passent un temps restreint sur le terrain. Ce sont donc des photos naturalistes, photo-constats paysagers et missions du parc qui sont les plus demandées. Elles auront servi cette année pour une interview du chef du service scientifique pour un reportage sur la protection de la biodiversité pour la chaîne de télévision chinoise CGTN Français en amont de la COP 15 biodiversité, télégrenoble (rencontres montagnes et sciences), le site internet Brut et celui de france info avec 2 reportages sur la réserve intégrale du lauvitel à l'occasion des journées du patrimoine, celui du site internet de Radio Oxygène Isère pour illustrer des ITV d'un agent du parc, et en partenariat avec la youtubeuse Marie Wild, le ministère de la Transition écologique propose de partir à la découverte de 12 écosystèmes, en France métropolitaine et outre-mer dont le lac de la Muzelle.

95% des photos de la nouvelle édition "A la découverte des fleurs des Alpes" et d'un nouveau livre " faune et flore de nos montagnes" chez Glénat ont été fournies par le PNE, quelques images du livre Guérin/Paulsen sur la montagne et le changement climatique, et images ont été livrées pour plusieurs livres, « Le chant du lagopède » (dérèglement climatique dans les Alpes avec des reportages autour de plusieurs animaux/plantes/milieus), « fruits à découvrir » livre en italien d'un professeur de l'Université de Turin, manuscrit d'un recueil de nouvelles sur l'Oisans par Laurent Pocry, la mise-à-jour du carto guide du Champsaur chez Mogoma.

En presse, viennent compléter ce panorama : le Dauphiné Libéré pour son guide randos été 2021, le Figaro Voyage sur l'alpinisme dans les Ecrins, le magazine Courants d'Air, le magazine gratuit ciblé sur les Hautes-Alpes Plus2News, l'hebdomadaire des Hautes-Alpes Alpes et Midi,

Les indicateurs d'activité du domaine 4

Objectif opérationnel	Indicateur	Cible 2021	Réalisé 2021
4-1 Éducation scolaire	4-1 : Nombre de scolaires ayant bénéficié des actions du Parc (en nombre d'enfants)	750	1327
4-2 Sensibilisation, animation, accueil tous publics	4-2 : Nombre de visiteurs par an dans les 7 Maisons de parc (en milliers)	120	81
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	4-3 : Kilométrage de sentier entretenu (en kms)	695	691
4-4 Outils de communication	4-4 : Nombre de visites du site web du Parc et des portails associés, y compris applications mobiles (en milliers)	565	467

DOMAINE 5 - CONTRIBUER AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE BIODIVERSITÉ

Le suivi annuel de la charte, son évaluation périodique, mais aussi la mobilisation d'un comité de suivi et d'évaluation, visent notamment à une appropriation plus forte de la charte par le territoire.

Enfin, le Parc national poursuit ses engagements européens (forte contribution à l'animation du réseau Natura 2000, réseau alpin, etc.) et, après avoir reçu une labellisation pour sa réserve intégrale (catégorie 1a-UICN), s'est vu attribuer en 2019 le label international « Liste verte de l'UICN », qui qualifie l'exemplarité de la gestion conduite sur le territoire.

- Objectif 5-1 – Animation et évaluation de la charte

Le travail mené en 2021 a consisté pour les agents à collecter et organiser les données de suivi et d'avancement des actions pour préparer la rencontre des communes. Le comité directeur a mené plusieurs étapes de réflexion qui a abouti au calendrier des actions à mener en vue de l'évaluation finale en 2024. Le conseil scientifique a abordé lors de sa séance du 26 novembre, une réflexion sur sa participation future aux travaux d'évaluation finale de la charte.

Les statistiques du Parc national restent les suivantes :

le parc national est composé de 51 communes, dont

- 49 communes (sur 54), soit 90.7 %, ayant adhéré à la charte (dont 19 communes « cœur de parc »),
- 2 communes n'ayant pas adhéré à la charte, mais ayant une partie de leur territoire en cœur de parc.

+ Suite des recommandations de l'évaluation intermédiaire de la charte

Le travail collectif lancé par l'établissement public, porté par un groupe d'agents volontaires pour contribuer à la réflexion sur l'amélioration du fonctionnement interne de l'établissement a été mené dans le cadre de travaux collectifs en 2021 : avec une journée le 30 mars et une le 23 septembre. A l'issue, quatre chantiers ont été identifiés : définir un projet qui a du sens pour avoir un cap commun ; créer du lien entre tous les agents / des relations bienveillantes ; transmettre des valeurs et des connaissances ; lier le parc au territoire. Les équipes s'organisent pour identifier et mener des actions concrètes. Cette réflexion contribue à un des volets de préconisations de l'évaluation intermédiaire visant à améliorer l'animation de la charte.

- Objectif 5-2 - Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Poursuivre la gestion des réserves naturelles nationales contiguës au cœur de parc et s'impliquer dans le réseau des gestionnaires de réserves naturelles nationales ou régionales.
- Poursuivre voire développer la contribution à la mise en œuvre des plans nationaux relatifs à l'élevage et la prédation.
- Contribuer au démarrage des Agences Régionales de Biodiversité (ARB).

En 2021, l'établissement a maintenu sa participation au réseau des gestionnaires de réserves naturelles, à travers son adhésion et contributions à l'association Réserves Naturelles de France. Il a aussi participé au Comité Régional de la Biodiversité de la région SUD et a été consulté dans les travaux de déclinaison de la stratégie nationale des aires protégées 2030 au sein des deux départements. Enfin, il a contribué aux universités d'été du Réseau Régional des Espaces Naturels en région SUD, porté par l'ARBE PACA, par des interventions lors des rencontres du Ventoux sur la fréquentation des espaces naturels.

+ Poursuivre, voire développer la contribution à la mise en œuvre des plans nationaux relatifs à l'élevage et la prédation

Se reporter à l'objectif 3,1 qui décline les contributions au Plan national d'action sur le loup.

- Objectif 5-3 – Contribution aux politiques européennes et internationales

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Consolider la labellisation à la « Liste verte des espaces protégés de l'UICN ».
- Maintenir une coopération avec d'autres espaces protégés autour d'enjeux territoriaux liés à la Convention alpine.

+ Coopération internationale avec d'autres espaces protégés

En 2021, les actions prévues dans le cadre des projets de coopération internationale se sont poursuivies au gré du contexte sanitaire. A savoir que tous les projets, en cours, ont été prorogés sur une période plus ou moins longue pour prendre en compte les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre du fait de la situation sanitaire.

Les programmes d'activité ont été réalisés pour les projets suivants :

- projet simple 2 « Outdoor Data » du plan intégré thématique « MITO » (prorogé jusqu'en avril 2022);
- projet simple 2 « Connaître la biodiversité et les écosystèmes pour mieux les protéger ensemble » (CoBiodiv) du plan intégré thématique « BiodivAlp » (prorogé jusqu'en juillet 2022);
- projet simple 3 « Gérer les réservoirs de biodiversité en articulant les modes de gestion des espaces protégés alpins » (GeBiodiv) du plan intégré thématique « BiodivAlp » (prorogé jusqu'en décembre 2022) ;
- projet simple 5 « Promouvoir la biodiversité et les habitats comme facteur de développement des territoires : mettre en œuvre une gouvernance pour la valorisation et la protection active et participative de la biodiversité transalpine » (ProBiodiv) du plan intégré thématique « BiodivAlp » (prorogé jusqu'en décembre 2022) ;
- le projet « Vulnérabilité et stratégies d'adaptation des pâturages aux impacts du changement climatique dans les Alpes » dans le cadre du programme « PastorAlp » financé sur le fond LIFE Climat (prorogé jusqu'en mars 2023).

Le Parc a participé de façon active au congrès mondial de la nature de l'UICN en septembre 2021 à Marseille.

Enfin, le Parc a continué à s'impliquer dans le Réseau ALPARC (adhésion, participation aux instances,...). Il a accueilli les membres du réseau pour les 25 ans de la structure et a participé activement à l'organisation de la manifestation (logistique, excursions,...) qui s'est déroulée au Monêtier-les-Bains du 16 au 18 septembre 2021.

- Objectif 5-4 Mise en œuvre de la convention de rattachement à l'OFB

La convention de rattachement avec l'OFB, approuvée en Conseil d'administration en 2018, constitue le cadre de référence des relations de partenariat très fortes entre les Parcs nationaux et l'Office français de la biodiversité. Pour rappel, ce partenariat est structuré en services communs (paie des agents, groupements comptable, systèmes d'information, communication sur les Parcs nationaux) et en projets communs (sur les thématiques agriculture, activités scientifiques, tourisme, charte, marque Esprit parc national dont l'OFB est propriétaire).

Cette convention a fait l'objet d'une évaluation menée par un cabinet externe et l'année 2021 a été consacrée à un travail approfondi avec l'OFB pour passer en revue tous les projets communs. Une nouvelle version est présentée début 2022 à l'approbation de tous les conseils d'administration.

- Objectif 5-5 Mise en œuvre d'actions au service de l'Inter-Parc

En 2021, le Parc national a poursuivi sa participation aux réseaux et groupes de travail régionaux et nationaux en prise avec ses priorités d'intervention.

Il est fortement impliqué dans les travaux inter-Parcs, tout particulièrement dans le cadre des travaux de révision de la convention de rattachement des Parcs nationaux à l'OFB, ce qui se traduit notamment :

- par une participation très assidue et active de ses personnels aux divers groupes de travail,
- par l'implication du directeur comme référent du groupe de travail « administration générale » ,
- par l'implication du directeur-adjoint en tant que directeur référent du groupe-projet « stratégie sanitaire » et du groupe de travail « questions scientifiques » et en tant que membre du comité de gestion de la marque « Esprit Parc national »;
- en œuvrant au rapprochement fonctionnel des trois Parcs nationaux alpins, en vue de faire converger les orientations de gestion sur les sujets d'intérêt commun et d'élaborer des stratégies communes de gestion de projet.

DOMAINE 6 – GÉRER L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

2021 marque la première année de hausse du plafond d'emplois après deux années de stagnation (2019-2020). Le travail de fond entrepris par le collège des directions et la mobilisation des différents acteurs a permis de stopper la dynamique de baisse des emplois et de réamorcer une hausse en 2021, qui se poursuit sur 2022. En 2021, à travers le plan de relance, l'État a permis au Parc national d'investir de façon conséquente à la fois dans la rénovation thermique en investissement, mais également sur des opérations davantage liées aux missions biodiversité.

Au 31 décembre 2021, l'établissement comptait **84,86 équivalents temps plein**.

1

- Objectif 6-1 – Management général

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Adapter à nouveau, l'organisation des services.
- Animer les instances de gouvernance et de dialogue social.
- Améliorer l'accompagnement des personnels au changement et prévenir les risques psycho-sociaux.

+ Organisation interne des services

L'organisation des services a été globalement stable en 2021, sur les bases du schéma d'organisation validé par le Conseil d'administration en 2014.

+ Animer les instances de gouvernance et de dialogue social

L'année 2021 est marquée par le renouvellement du Conseil d'Administration. Réuni en fin d'année le nouveau conseil a élu M. Arnaud MURGIA comme son président. Le mandat des administrateurs de l'établissement est d'une durée de 6 ans.

Pour ce qui concerne le Conseil scientifique le renouvellement a été réalisé en 2020 mais le nouveau Président a été élu lors du premier Conseil Scientifique de 2021, il s'agit de M. Fabien ARNAUD.

→ Conseil scientifique (CS)

Les séances plénières sont le cœur d'activité du Conseil. Trois séances se sont tenues en 2021.

1. Le 15 janvier 2021 en visio-conférence

Il s'agissait d'une séance de présentation et surtout de l'élection du nouveau Président de l'instance et des deux Vice-Présidents.

2. Le 2 avril 2021 à Gap-Charance

Les dossiers traités ont porté sur les points suivants :

- 1) Validation des comptes-rendus du Conseil scientifique
- 2) Rappels sur l'organisation de l'établissement et la charte du Parc
- 3) Avis
- 4) Information sur les procédures liées aux avis du conseil (délai, modalités pratiques,...)
- 5) Méthode de travail du Conseil sur les avis
- 6) Présentation de la Commission Escalade – Copil Alpinisme
- 7) Renouvellement des groupes de travail et commissions d'expertise, constitués au sein du Conseil, et état des lieux des sujets concernés
- 8) Organisation des travaux du Conseil sur des sujets de fond

3. Les 30 et 31 août 2021 – Lac Lauvitel - Oisans

Les dossiers traités ont porté sur les points suivants :

- Lundi 30 août 2021 :
 - 1) Les poissons, le Parc et ses pêcheurs
 - 2) Capteurs en tout genre (aspect éthique)
 - 3) Le sauvage, la notion de réserve intégrale, pourquoi des espaces sans l'homme ?
- Mardi 31 août 2021
 - 1) Visite de la Réserve Intégrale
 - 2) Débat sur la Réserve Intégrale : projets et perspectives
 - 3) Présentation du service scientifique

4. Le 26 novembre 2021 – Laboratoire EDYTEM - Le Bourget-du-Lac

Les dossiers traités ont porté sur les points suivants :

- 1) Validation des deux précédents comptes-rendus du Conseil scientifique (02 avril et 30-31 août)
- 2) Présentation du laboratoire EDYTEM
- 3) Enjeux liés à la présence du loup
- 4) Archéologie : fouilles dans la Réserve intégrale du Lauvitel
- 5) Charte
- 6) Plan de relance - cabanes pastorales
- 7) Canal de Malcros - point info visite
- 8) Projet du nouveau refuge du Pavé

→ Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (CA) a été renouvelé par l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2021 n°05-2021-11-18. En 2021, il s'est réuni à quatre reprises.

1. **le 10 mars 2021**, avec pour principaux points d'ordre du jour, notamment :

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 13 novembre 2020 – délibération
- Mise en œuvre des crédits France Relance – information
- Compte financier de l'exercice 2020 – délibération
- Budget rectificatif n°1 exercice 2021 – délibération
- Rapport d'activités du conseil scientifique – information

2. **le 12 mars 2021**, avec pour principaux points d'ordre du jour notamment :

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 mars 2021 – délibération
- Rapport d'activité 2020 de l'établissement – délibération
- Participation de l'établissement au projet d'aménagement du col du Lautaret - délibération
- Attribution de subventions - délibération
- Information sur les initiatives de gestion de la fréquentation du public à l'été 2021 – information
- Information sur le renouvellement du conseil d'administration – information

3. **le 15 octobre 2021**, avec pour principaux points d'ordre du jour notamment :

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 juillet 2021 – délibération
- Point d'avancement sur le plan France Relance mise en œuvre par l'établissement – information
- Budget rectificatif n°2 pour 2021 et apurement de dettes prescrites – délibération
- Budget initial pour 2022 – délibération
- Approbation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière - délibération
- Tarifs pratiqués par l'établissement en 2022 – délibération
- Indemnité du président du conseil d'administration en 2022 – délibération
- Validation de plan de financement d'opérations cofinancées – délibération
- Attribution d'une subvention – délibération
- Cadeau Bernard Héritier

4. **le 17 décembre 2021 :**

Ce Conseil d'Administration a été celui du renouvellement des administrateurs. Il a été présidé par Cédric VERLINE Sous Préfet de l'arrondissement de Gap pour l'installation des nouveaux membres et l'élection du Président.

Les principaux points à l'ordre du jour notamment :

- Installation du nouveau Conseil d'Administration,
- Élection du président,
- Élection des vice-présidents,
- Désignation des membres du bureau,
- Délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du CA, au bureau et au Directeur,
- Élection des représentants du conseil d'administration au comité de suivi et d'évaluation de la charte,
- Désignation de représentants du Conseil d'administration aux comités de pilotage Leader du territoire,
- Délibération portant fixation des seuils de compétence en matière de commande publique et de contractualisation,
- Désignation des membres du groupe de travail - Commande publique.
- Approbation d'un budget rectificatif n°3 pour l'exercice 2021

+ Améliorer l'accompagnement des personnels au changement et prévenir les risques psycho-sociaux

Les éléments relatifs à la gestion des personnels et à la prévention des risques psycho-sociaux sont décrits dans le paragraphe relatif à l'objectif 6-4 (Gestion des ressources humaines).

- Objectif 6-2 – Gestion financière

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Maintenir une bonne diversification des recettes.
- Préserver l'effet levier joué par les interventions financières vis-à-vis de la dynamique de projet du territoire
- Orienter la politique d'achats vers les marchés ministériels et interministériels et mutualiser des achats avec les autres Parcs nationaux mais également l'OFB.
- Réussir le passage au service facturier.

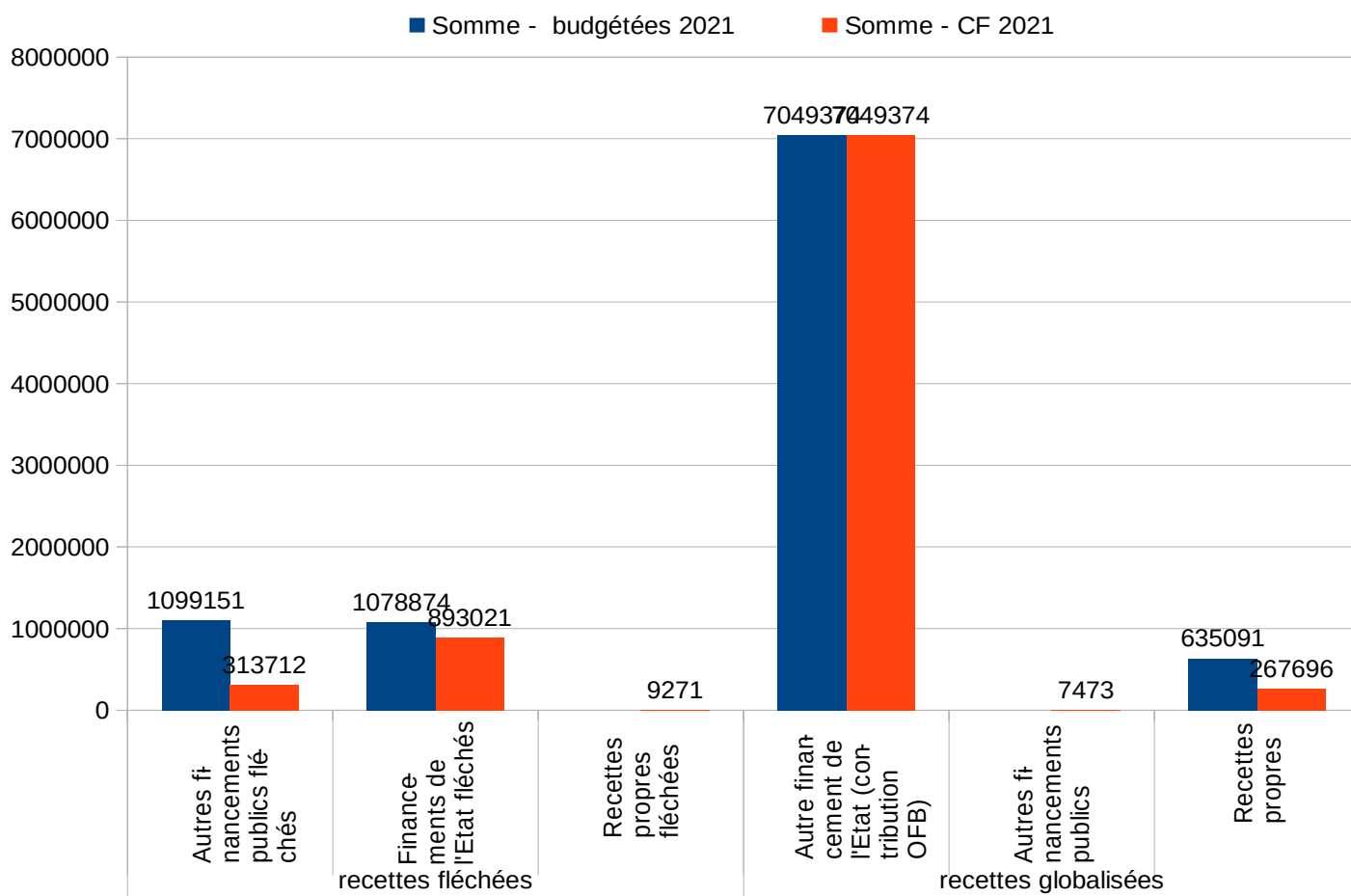
+ Maintenir une bonne diversification des recettes

La diversification des financements est totalement intégrée dans la gestion quotidienne de l'établissement public, avec une stabilisation des partenariats sur les programmes suivants : FEDER POIA et FNADT, financements régionaux dans le cadre de la CIMA, fonds LIFE, FEDER-INTERREG pour les actions de coopération avec les collectivités et les Parcs italiens, MTE sur Natura 2000 hors-parc en Isère et « Motif Paysage », Conseils départementaux 38 et 05 pour les travaux sur sentiers (PDIPR).

L'arrivée du Plan France Relance en 2021 a bousculé les équilibres entre les diverses recettes. Cette prééminence dans les recettes, des produits issus du Plan France relance, va être prépondérante sur les exercices 2022-2023.

Le montant total des recettes exécutées en 2021 est de 8 540 546,75 € contre 8 183 405 € en 2020 soit une différence de 357 141,75 €. Cette hausse est due entièrement aux recettes encaissées dans le cadre du Plan France Relance qui s'élèvent à 550 872 € (thermique et biodiversité).

En neutralisant le Plan France Relance, les recettes 2021 seraient à un montant de 7 989 674,75 €, soit en baisse de 2,4 % par rapport à 2020. Les recettes 2021 se décomposent comme suit :



Les recettes globalisées s'établissent à 7 324 542,66 € en 2021.

Concernant les recettes globalisées, la dotation globale de fonctionnement versée par l'OFB a été perçue en totalité (7,049 M€).

Les recettes propres sont de 267 K€ contre 307 K€ en 2020. La vente de la Maison Moisand était prévue dans les inscriptions budgétaires en 2021 et n'a pu être réalisée en raison d'aléas intervenus avec le futur acheteur (montant de la transaction 172 K€ inscrits en BR 2 2021).

Pour 2021, elles sont notamment composées de :

- les ventes des boutiques pour 108 386,68 € HT, en progression
- les conventions de recettes pour 20 600 € dont la location du cinéma du Bourg-d'Oisans (10 800 €), Club Méditerranée (3 000 €), accueil Matheysine (2 000 €), participation aux frais d'hélicoptage (4 800 €),
- les locations immobilières pour 17 288,33 €.

Entre 2019 et 2021, les produits issus des régies ont augmenté de 15,81 %. Le montant total HT de ces recettes s'établit à 108 K€ pour 2021. La répartition des produits 2021 par implantation est présentée ci-dessous :

Régies	2019	2020	2021	Évolution
Briançon	24 205,76	27 726,48	25 011,45	3,33 %
Champsaur	17 649,00	20 522,12	21 589,19	22,33 %
Charance	8 872,34	10 870,03	12 966,21	46,14 %
Embrun	6 296,08	5 522,53	5 929,42	-5,82 %
Oisans	5 199,78	3 698,65	4 290,29	-17,49 %
Valbonnais	3 815,15	4 525,48	4 088,81	7,17 %
Vallouise	27 550,69	27 945,66	34 511,31	25,26 %
Total Résultat	93 588,80	100 810,95	108 386,68	15,81 %

Les recettes fléchées s'établissent à 1 216 004 €.

Outre le plan France relance sus évoqué (550 872 €), les composantes essentielles des recettes fléchées sont les suivantes :

- 137 500 € au titre de la subvention versée par le Ministère pour l'achat de véhicules (1^{er} acompte de 50%),
- 30 000 € concernant la subvention relative au matériel informatique et optique (1^{er} acompte de 50%),
- 35 971 € pour les réserves naturelles,
- 191 078,32 € au titre du GTE2,
- 50 160,90 pour le programme COBIODIV,
- 67 252 € au titre de dispositif d'appui à l'élevage.

+ Préserver l'effet levier joué par les interventions financières, vis à vis de la dynamique de projet du territoire

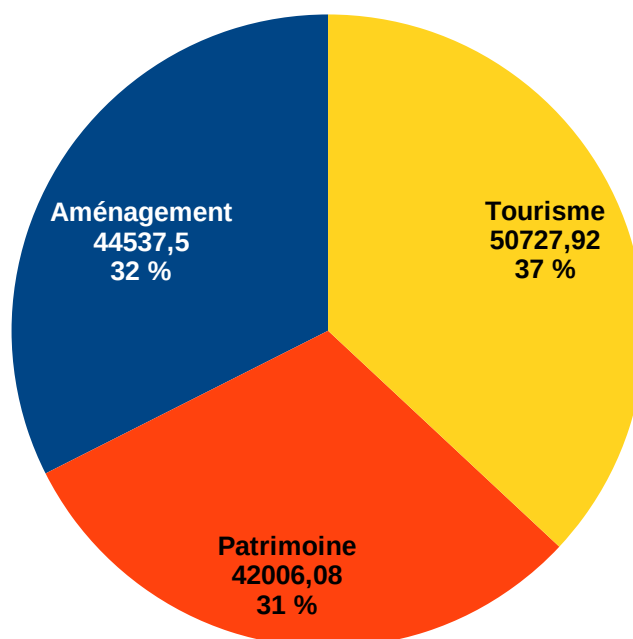
Les dépenses d'intervention sont en hausse atteignant 137 K€ en autorisations d'engagement (AE) pour 117 k€ en 2020. Elles contribuent à la mise en œuvre de la charte, en apportant un soutien à de nombreuses opérations locales, parfois de faible envergure. Celles-ci sont très appréciées et traduisent concrètement le soutien de l'établissement public au développement local, en complément de ses interventions de conseil technique et de la contribution nationale de l'État sur le budget des communes concernées par le cœur du parc national (abondement de la dotation globale de fonctionnement).

+ Les subventions attribuées par l'établissement public du parc national

Les AE ouvertes au titre des interventions (160k€) ont été consommées à 85,79 % en raison de l'abandon de certains projets ou de la diminution de certaines interventions au cours de l'année

Les crédits de paiement ont été réalisés à 99,64 % en 2021, témoignant d'une bonne prévision des paiements à réaliser qui font l'objet de relances régulières auprès des bénéficiaires de ces concours financiers.

La consommation des dépenses d'intervention se répartit en 3 types :



Tous les projets répondant à une mesure de la charte sont éligibles. Le Parc national intervient à hauteur de 25 % maximum dans le cas de travaux et jusqu'à 50 % dans le cas d'études. Pour les projets d'un montant total inférieur à 1 000 € HT, le taux de subvention peut atteindre jusqu'à 80 % du coût total du projet.

Quelques chiffres pour situer plus précisément les cibles d'intervention du parc national.

Pour 2021 le montant moyen annuel des aides est de 4 915 €.

Le montant par maître d'ouvrage le plus faible est de 509 €, le plus élevé est de 21700€.

L'enveloppe annuelle est consommée à 86 %, avec beaucoup de « petits projets » locaux.

L'accompagnement de la certification Agriculture biologique se poursuit, avec 10 bénéficiaires en 2020 et 5 en 2021.

Les attributions de 2021 reflètent une répartition des aides entre les différents bénéficiaires qui fait la part belle aux communes (près de 11 % en plus par rapport à la moyenne des 5 dernières années). Les associations perçoivent moins d'aides (-6%) mais cela correspond aux dotations habituelles. En effet on voit le retour à la normale suite à l'appui exceptionnel en 2020 pour impulser une dynamique à « retourner dehors après le confinement ».

+ Orienter la politique d'achats vers les marchés ministériels et interministériels et mutualiser des achats avec les autres Parcs nationaux mais également l'OFB

Le parc national des Écrins poursuit sa rationalisation des achats avec l'adhésion aux marchés de déplacement Globéo, les marchés de fourniture d'électricité qui ont été relancés en fin d'exercice 2021 suite à la défection du prestataire majeur. Dans le domaine des impressions, le Parc adhère au marché interministérielle de copieurs.

+ Réussir le passage au service facturier

Le Parc national des Écrins a basculé en mode service facturier au 1^{er} janvier 2021. L'année 2021 a donc été marquée par la mise en place d'un mode travail renouvelé. Il a fallu adapter les procédures et les modes de fonctionnement. L'année 2022 permettra une fois la phase de découverte de prendre un régime de croisière dans ce mode gestion.

- Objectif 6-3 – Fonctionnement général de l'établissement

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Mise en œuvre d'une politique active de prévention des risques professionnels
- Poursuivre la mise en œuvre d'une politique active de prévention des risques professionnels et faire vivre le DUERP, notamment par une animation du réseau des assistants de prévention.
- Développer le suivi d'activité.
- Renforcer, en lien étroit avec l'OFB, les liens entre les différents logiciels support (AGE, Virtualia RH et EVA), pour optimiser ces outils de suivi et de gestion de projets.
- Poursuivre une politique d'achats écoresponsables.

+ Mise en œuvre d'une politique active de prévention des risques professionnels

Les éléments relatifs aux RPS figurent dans le chapitre « gestion des ressources humaines (objectif 6-4).

+ Poursuivre la mise en œuvre d'une politique active de prévention des risques professionnels et faire vivre le DUERP

Le DUERP a été finalisé en 2021 (adoption officielle en 2022). sur l'exercice 8 réunions du groupe de travail DUERP, 3 du groupe de travail Risques Psycho-Sociaux et 5 réunion du CHSCT. Ce travail de préparation transversal et partagé avec l'ensemble des agents a permis de parvenir à un document détaillé et précis.

Un travail de contrôle des équipements de protection Individuelle des agents a été renforcé et consolidé en 2021, permettant de mettre en place des procédures de contrôle durable et une pédagogie. Ce type de process a impliqué le travail en réseau des assistants de prévention et du conseiller de prévention.

+ Développer le suivi d'activité

Le suivi de l'activité des agents est un instrument important pour l'établissement public en raison du nombre de projets cofinancés sur lesquels reposent les actions du Parc national. Ce suivi permet d'une part de justifier les demandes de versements aux organismes financeurs (dans le cadre de la valorisation de la masse salariale en tant qu'autofinancement) et d'autre part de mettre potentiellement en exergue des difficultés temporaires d'organisation. Il reste un chantier à ouvrir pour systématiser et harmoniser cet instrument, mis en œuvre en 2021 par le logiciel de système d'information ressources humaines Virtualia.

+ Renforcer, en lien étroit avec l'OFB, les liens entre les différents logiciels support, pour optimiser ces outils de suivi et de gestion de projets

Piloté par le directeur du PNE, le groupe de travail « administration générale », réunissant les secrétaires généraux des Parcs nationaux, s'est réuni en 2021. Il est l'occasion d'échanger sur les sujets communs aux établissements, mais également de faire le point sur la mise en œuvre de la convention de rattachement avec l'OFB. Le suivi de la performance des logiciels finances et ressources humaines est assuré par une équipe dédiée de l'OFB, qui a particulièrement œuvré en 2020 à la mise en place du service facturier (notamment mise en place d'une base de données mutualisée pour le traitement des frais de mission des agents).

- Objectif 6-4 - Gestion des ressources humaines

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Mettre en œuvre le plan de prévention des risques psycho-sociaux.
- Actualiser et animer le plan de formation professionnelle.
- Mieux accompagner les agents dans leur déroulé de carrière et favoriser les mobilités, pour une meilleure adaptation au changement.

En 2021, le plafond d'emploi a été augmenté de 0,8 ETPT soit un total de 92,5 ETPT (exécution au 31/12). L'établissement public a consommé 92,34 ETPT sous plafond ainsi que 4,17 ETPT en dehors du plafond d'emploi (financement sur projets et mise en concurrence).

+ Mettre en œuvre le plan de prévention des risques psycho-sociaux

Voir le paragraphe sur le DUERP

+ Actualiser et animer le plan de formation professionnelle

Les éléments relatifs au plan de formation professionnelle figurent dans le bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (deuxième partie du présent rapport).

+ Mieux accompagner les agents dans leur déroulé de carrière et favoriser les mobilités, pour une meilleure adaptation au changement

Les éléments relatifs au plan de formation professionnelle figurent dans le bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (deuxième partie du présent rapport).

- Objectif 6-5 – Politique immobilière

Les grandes priorités du contrat d'objectifs sont rappelées ci-dessous :

- Entretenir et réhabiliter lorsqu'il y a lieu le parc immobilier du PNE.
- Mutualiser les infrastructures avec des partenaires locaux.
- Rationaliser le parc immobilier en fonction des besoins à moyen terme.
- Préparer l'échéance du bail emphytéotique du siècle (2022).

+ Entretenir et réhabiliter lorsqu'il y a lieu le parc immobilier du PNE

L'établissement a amplifié ses efforts en matière de suivi et de maintenance du parc immobilier sur la base des visites réglementaires de conformité des locaux, des contraintes intrinsèques des bâtiments ou encore des contraintes organisationnelles.

Un plan d'actions est toujours décidé et décliné en interventions pluriannuelles sur la base des éléments visés ci-dessus.

Depuis 2020, l'établissement consacre de façon systématique et sans la prise en compte de projet spécifique 40 K€ à l'entretien de ses bâtiments et 20 K€ pour l'investissement.

L'exercice 2021 a été marqué par la mise en œuvre du Plan France Relance

Au titre la partie Thermique de ce denier le Parc national des Écrins s'est vu attribué un financement à hauteur de 262 990 €.

L'ensemble des dépenses devait être engagé avant le 31/12/2021. Les crédits de paiement devront entièrement être réalisés en 2022.

Les recettes ont été entièrement versées sur l'exercice 2021 à hauteur de 262 990 €.

Les travaux prévus sur cet enveloppe ont été engagés à hauteur de 242 529,53 € au 31 décembre 2021 et se décomposent comme suit :

- Investissement : 236 148,88 €,
- Fonctionnement : 430,65 €,
- travaux en régie : 5 950 €.

Le taux de réalisation en AE est de 92 % et en CP de 53 % au 31 décembre 2021. Les travaux restant seront réalisés sur l'exercice 2022.

Les travaux portent sur 3 maisons de Parc :

- Maison du Parc national du Valgaudemar ; réduction de l'impact environnemental : 127,6 K€
 - remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés de bois.
 - Remplacement des menuiseries extérieures.

- Maison du Parc national du Valbonnais ; réduction de l'impact environnemental : 79,5 K€
 - remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés de bois.
 - Remplacement des menuiseries extérieures logement NAS.
- Maison du Parc national du Briançonnais ; réduction de l'impact environnemental : 56 K€
 - amélioration des équipements d'éclairage artificiel,
 - isolation des combles,
 - amélioration du confort thermique de la verrière.

+ Mutualiser les infrastructures avec des partenaires locaux

Depuis 2018, l'établissement met en œuvre des mutualisations portant sur l'accueil du public, en collaboration avec les acteurs locaux, plus particulièrement avec les offices du tourisme (communaux ou intercommunaux). L'objectif est d'abord d'offrir un point d'accueil unique pour les touristes et randonneurs, où ils puissent avoir accès à l'ensemble des informations nécessaires à leur séjour.

Par ailleurs, cette mutualisation permet une diminution des coûts pour les organismes mutualisateurs, puisque chaque partie prend à sa charge une part seulement des coûts globaux (en personnel et/ou en fonctionnement courant). Concernant le centre d'information du Lautaret – Refuge Napoléon, une réflexion est engagée depuis 2020 avec les opérateurs touristiques de la vallée.

+ Rationaliser le parc immobilier en fonction des besoins à moyen terme

Le projet de Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) adressé officiellement fin juillet 2019 à la Direction de l'Action Foncière et Immobilière (DAFI) a reçu, le 6 novembre 2020 de cette même direction, un avis favorable. Le 2 août 2021 le Préfet de la Région PACA a rendu son avis et celui de la Région AURA le 10 novembre 2021. Le Conseil d'Administration du Parc national des Écrins a validé le SPSI le 15 octobre 2021.

Les observations de la DAFI comportaient des recommandations :

- examiner avec la DDFIP et le RRPIC PACA les alternatives de localisation avant l'échéance du terme du bail du siège ;
- poursuivre l'optimisation et la préservation des Maisons du parc ;
- compléter le référentiel technique en veillant à la cohérence des informations ;
- élaborer une programmation pluriannuelle d'amélioration de la performance énergétique du parc.

Les indicateurs d'activité du domaine 6

Objectif opérationnel	Indicateur	Cible 2021	Réalisé 2021
6-1 Management général	<i>6-1 : élaboration d'une cartographie des achats + définition d'une stratégie des achats</i>	Stratégie adoptée	Stratégie adoptée
6-2 Gestion financière	<i>6-2a : proportion des cofinancements publics ou privés par rapport aux ressources propres sur les projets structurants portés par l'EPPN (recettes fléchées encaissées sur recettes totales encaissées)</i>	8 %	14 %
6-2 Gestion financière	<i>6-2b : montant des restes à payer / trésorerie globale</i>	>0,9	1,7

6-3 Fonctionnement général de l'établissement	<i>6-3 : évolution de la proportion des charges fixes permanentes dans le budget fonctionnement du Parc (part restante pour l'action sur le terrain des parcs (dépendances inéluctables : eau, gaz, fournitures, locations, entretiens et réparations, assurances, frais postaux et télécommunication, impôts)</i>	<2 %	1,79 %
6-4 Gestion des ressources humaines	<i>6-4 : nombre moyen de jours de formation continue par agent et par an (nbre de jours / nbre d'ETP)</i>	3,0	4,99

III- TABLEAU DES MOYENS

Les données financières de l'établissement public peuvent être retrouvées dans le compte financier 2021. L'exercice 2021 est marqué par une dégradation des ratios financiers, une augmentation des restes à réaliser et une baisse notable de la trésorerie du Parc.

Pour autant, l'année a été riche en projets et le Plan France relance a constitué pour l'établissement une chance de moderniser, d'adapter et de réaliser des projets à court terme qu'il n'aurait pu mettre en œuvre dans de tels délais. C'est une opportunité exceptionnelle de bénéficier de crédits aussi rapidement.

L'exécution du plan et son engagement contraint dans un délai d'un ou deux ans (variable selon le volet) a pour conséquence la dégradation substantielle des ratios notamment en termes de restes à réaliser et de fonds de roulement.

Le Parc doit donc assumer le risque financier lié au décalage entre les engagements, la liquidation et l'encaissement des recettes dédiées, le risque étant d'autant plus marqué au regard du montant global du budget du parc.

Aucun événement imprévu ne devra se faire jour en 2022, au risque de mettre en danger le délicats équilibres sur les années à venir et il faudra une approche prudente des nouveaux engagements dans des programmes cofinancés, les opportunités étant cependant nombreuses du fait de démarrage de la nouvelle programmation de crédits européens 2020-2027. IL faudra notamment privilégier les programmes longs, ceux qui pourront engendrer la création d'emplois hors plafond et bien sûr des partenariats stratégiques (comme avec les régions ou les autres parcs nationaux alpins). Il faudra enfin piloter soigneusement les restes à payer au premier semestre pour prévenir toute rupture de trésorerie.

L'exécution du budget 2021 s'est traduite par une consommation quasi-intégrale des enveloppes votées par le Conseil d'administration, ce qui est remarquable dans le contexte de crise sanitaire.

Le tableau qui suit indique l'utilisation faite des moyens accordés à l'établissement public, tous financeurs confondus, selon les 6 domaines d'activité du COB.

Il convient de noter que :

- l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le fond européen FEADER financent un poste d'animatrice de sites Natura 2000 dans l'Isère, non pris en compte dans le tableau (hors plafond d'emploi) ;
- neufs services civiques ont également été embauchés ;
- la colonne des sommes engagées prend en compte tous les engagements juridiques, qu'ils soient dédiés au fonctionnement courant ou au programme d'actions, et quelle que soit leur ressource financière (dotation globale de fonctionnement, recettes propres, cofinancements).
- la masse salariale et le fonctionnement courant sont ventilés selon la ventilation du temps de travail.

Répartition des moyens	ETP		Répartition des AE en %
	Nombre	%	
PRODUIRE ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE	22,2	23 %	20 %
PROTÉGER ET RESTAURER LES PATRIMOINES	13,5	14 %	10 %
ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	13,5	14 %	19 %
FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE ET ACCUEILLIR	27	28 %	27 %
CONTRIBUER AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITÉ	1,8	2 %	2 %
GÉRER L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	18,5	19 %	22 %
	96,5	100	100

DEUXIÈME PARTIE

RAPPORT SOCIAL UNIQUE

ANNÉE 2021

**Rapport présenté au Comité Hygiène Santé et Conditions de Travail de
l'établissement le 7 juin 2022**

Table des matières

BILAN DE LA SANTÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	65
Effectifs au 31 décembre	65
Arrêts maladie	75
Accidents et maladies professionnels	78
Autres – conditions de travail	81
LE COMITE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	84
Réunions du Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)	84
principales actions/conclusions du CHSCT en 2021	85
Document Unique d’Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)	85
Matériels de sécurité	86
Exercices d’évacuation incendie	86
Activités du Conseiller de Prévention	87
Médecine de prévention	88
LE DIALOGUE SOCIAL	91
Le comité technique	91
Les représentants du personnel	91
Les décharges de service	92
La discipline	92
La grève	92
RÉMUNÉRATIONS	93
Rémunérations mensuelles nettes moyennes	93
Parts des primes et indemnités	94
ACTION SOCIALE	96
BILAN FORMATION	97
PROTOCOLE ÉGALITÉ HOMMES / FEMMES	100
État des lieux sur la féminisation et la masculinisation des métiers	101
Écarts de rémunération selon le genre	101
Répartition par genre des 10 rémunérations les plus importantes	106
Accès à la promotion interne 2021	106

BILAN DE LA SANTÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE

En « Équivalent Temps Plein »

ETP au 31/12/2021 = 84,86

ETP travaillés 2021 = 92,34 sous plafond d'emploi + 4,17 Hors Plafond

A - Données générales

Nombre de personnes physiques au 31/12/2021 par filière / sexe / catégorie d'emploi

Sexe	Femmes					Hommes					Total / filière
	Catégories					Catégories					
Filières	C	B	A	A+	Total	C	B	A	A+	Total	
Administratif / MTES	7	3	2		12					0	12
Administratif / autres ministères	1		1		2					0	2
Technique / MTES	2	9	1		12	7	27	2		36	48
Technique / MAA			4	1	5			3	2	5	10
Contractuels Quasi Statut	6	3	1		10	1	1	6		8	18
Contractuels Hors Plafond d'emploi			1		1					0	1
Contractuels Permanent					0					0	0
Contractuels CDD de projet (sous ou hors plafond)			1		1			2		2	3
Contractuel Temporaire	1				1			1		1	2
totaux	17	15	11	1	44	8	28	14	2	52	96
Volontaires service civique					1					1	2

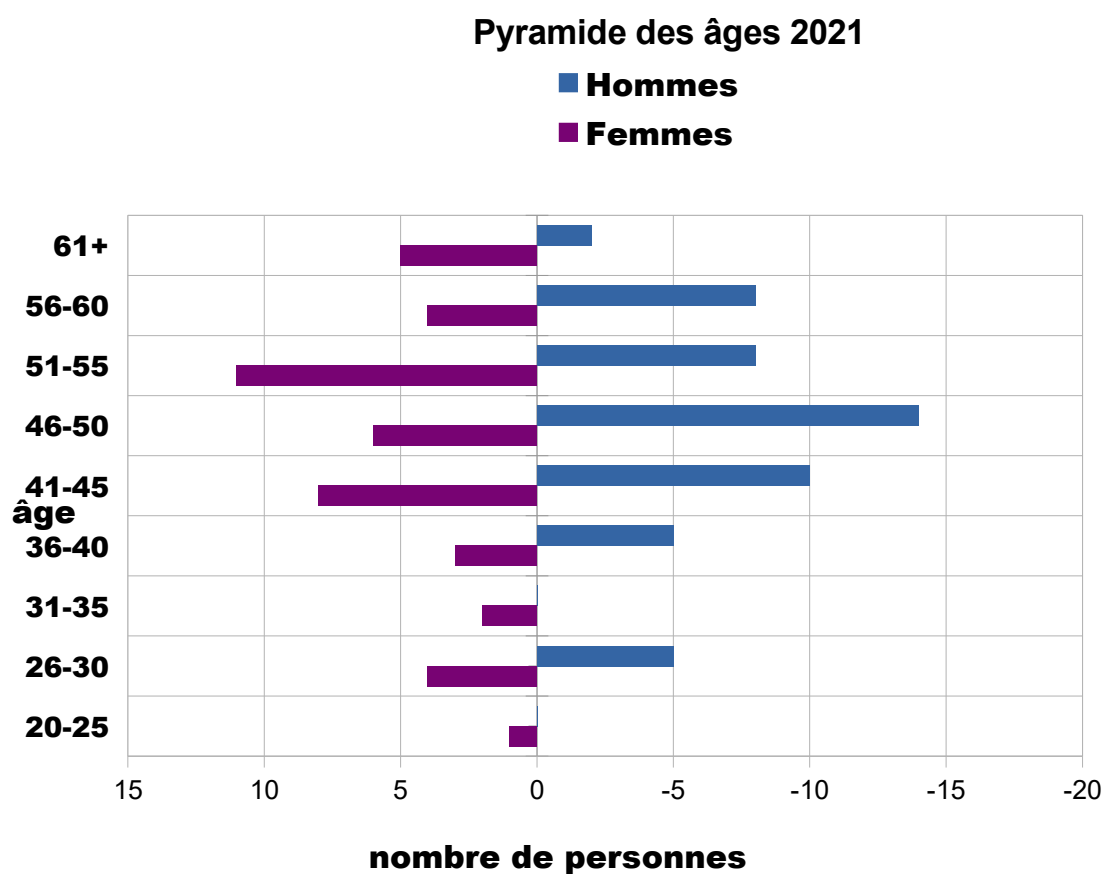
Détail des effectifs sous contrat quasi-statut au 31/12/2021

		Femmes		Total	Hommes		Total
		CDD	CDI		CDD	CDI	
Personnels d'exécution	C1	4	2	6		1	1
	C2			0			0
Personnels d'application	B1	2	1	3		1	1
	B2			0			0
personnels de conception et d'encadrement et des spécialistes de haut niveau	ASPE1	1		1	2	3	5
	ASPE2			0		1	1
totaux		7	3	10	2	6	8

Nombre de personnes physiques au 31/12/2021 par âge / sexe / catégorie d'emploi

Sexe	Femmes					Hommes					Total / tranche d'âge
	Catégories					Catégories					
Tranches d'âge	C	B	A	A+	Total	C	B	A	A+	Total	
20-25 ans			1		1					0	1
26-30 ans	1	2	1		4			5		5	9
31-35 ans		1	1		2					0	2
36-40 ans	1	1	1		3		3	2		5	8
41-45 ans	3	4	1		8	3	5	2		10	18
46-50 ans	2	2	1	1	6	3	6	4	1	14	20
51-55 ans	3	3	5		11	2	6			8	19
56-60 ans	4				4		6	1	1	8	12
'61+ ans	3	2			5		2			2	7
totaux	17	15	11	1	44	8	28	14	2	52	96

B - Pyramide des ages par sexe



Comparaison 2016 / 2021

	âge	20-25	26-30	31-35	36-40	41-45	46-50	51-55	56-60	61+
FEMMES	2016	1	5	3	6	5	10	9	9	3
	2021	1	4	2	3	8	6	11	4	5
HOMMES	2016	2	1	4	9	14	7	9	5	4
	2021	0	5	0	5	10	14	8	8	2

C - Mouvements des effectifs en 2021

Le personnel permanent et contractuel (hors saisonniers)

14 Arrivées :

- ✓ Gestionnaire des affaires générales - CDD QUASI STATUT catégorie B1 de 3 ans
- ✓ Agente d'entretien Valgaudemar - CDD QUASI STATUT catégorie C1 d'1 an
- ✓ Assistante de secteur Embrunais - CDI QUASI STATUT catégorie B1 (renouvellement CDD)
- ✓ Assistante de secteur Briançonnais - CDD QUASI STATUT catégorie B1 d'1 an
- ✓ Chargé de mission tourisme - CDI QUASI STATUT catégorie A
- ✓ Chargée de mission Plan France Relance et marque – CDD de projet catégorie A de 18 mois
- ✓ animateur du projet POIA espèces arctico-alpines – CDD de projet catégorie A de 18 mois
- ✓ Chargé de mission Grand Tour des Écrins – CDD catégorie A de 7 mois
- ✓ Secrétaire Générale – détachement sur corps de 5 ans
- ✓ 3 gardes moniteurs – cycle de mobilité septembre 2021
- ✓ Assistante comptable – détachement sur corps de 1 an
- ✓ Agente d'entretien Charance - CDD QUASI STATUT catégorie C1 d'1 an

15 Départs :

- ✓ Cheffe du service accueil communication - fin de détachement sur corps
- ✓ 3 gardes auxiliaires – fin de CDD
- ✓ Secrétaire Général – rupture anticipée contrat de détachement
- ✓ Chargée de mission Natura 2000 – fin de CDD
- ✓ Secrétaire du service scientifique – décès
- ✓ Agente d'entretien Champsaur – licenciement pour inaptitude physique
- ✓ Chargée de mission GEOTREK – fin de CDD
- ✓ Secrétaire Générale Adjointe – mutation
- ✓ Assistante comptable – départ à la retraite
- ✓ Assistante de secteur Briançonnais – fin de CDD
- ✓ Agente d'entretien Charance – rupture anticipée CDD
- ✓ Chargée de mission synthèse surveillance événementielle PNx – fin de CDD
- ✓ Chargé de mission faune – rupture conventionnelle.

1 agente est placée en disponibilité de droit pour élever un enfant de moins de 12 ans au 01/01/2021.

Récapitulatif des mouvements sur les 3 dernières années

	ARRIVEES	DEPARTS
2019	8	12
2020	9	14
2021	14	15

Taux de rotation

Le taux de rotation est le rapport entre le nombre d'arrivées et de départs divisé par 2 et les ETPT.

Le taux de rotation comprend en 2021 dans son calcul les emplois hors plafond

Taux de rotation : $Tx\ 2021 = (14+15) / 2 / (92,34+4,17) = 15,02 \%$

Comparaison des taux de rotation sur les 3 dernières années en prenant en compte les ETPT hors plafond

Pour le bilan social 2020 et la comparaison des taux de rotation 2018/2019/2020, les taux ont été calculés avec les seuls ETPT **sous** plafond d'emploi alors que les emplois hors plafonds ont été pris en compte dans le nombre d'arrivées et de départs annuel. Les taux du tableau ci-dessus ont été réactualisés avec les ETPT hors plafond compris pour toutes les années.

2018	2019	2020	2021
8,01 %	10,38 %	12,04 %	15,02 %

Chômage

Un ex-agent titulaire (départ en rupture conventionnelle en 2021) bénéficie d'Allocations Retour à l'Emploi (ARE) versées par l'établissement.

D - Personnel saisonniers

- ✓ 4 hôtesse d'accueil (les autres besoins saisonniers estivaux en accueil ont été pourvus par le marché de prestation d'intérim)
- ✓ 1 secrétaire de secteur en renfort
- ✓ 1 aide bergère
- ✓ Pour l'entretien des sentiers : 6 chefs d'équipe-travaux et 14 ouvriers
- ✓ 7 gardes auxiliaires en renfort
- ✓ 1 vacataire « pastoralisme et faune »
- ✓ 2 gardes animateurs réserves naturelles

Tableau récapitulatif des recrutements saisonniers par secteur/implantation pour 2021

SECTEUR	BESOIN SAISONNIER	NOMBRE SAISONNIER	DUREE totale en mois	QUOTITE	Nombre de mois consommés
BRIANCONNAIS	Chef d'équipe travaux	1	5	100,00 %	21,8762
	Ouvrier sentier	2	9	100,00 %	
	Garde auxiliaire renfort	1	5	100,00 %	
	Hôtesse renfort MDP Briançon février 2021	1	0,93	34,00 %	
	Hôtesse d'accueil point d'information Le Casset	1	2,56	100,00 %	
VALLOUISE	Chef d'équipe travaux	1	5	100,00 %	18,59
	Ouvrier sentier	2	8	100,00 %	
	Garde auxiliaire renfort	1	5	100,00 %	
	Hôtesse d'accueil MDP février 2021	1	0,93	63,00 %	
EMBRUNAIS	Chef d'équipe travaux	1	6	100,00 %	16,57
	Ouvrier sentier	1	2	100,00 %	
	Garde auxiliaire renfort	2	7,37	100,00 %	
	Renfort animations/accueil été 2021	1	2	60,00 %	
OISANS	Chef d'équipe travaux	1	5	100,00 %	25,23
	Ouvrier sentier	3	12,23	100,00 %	
	Renfort aide-bergère	1	0,8	100,00 %	
	Vacataire pastoralisme et faune	1	4	80,00 %	
	Garde réserves naturelles	1	4	100,00 %	
VALBONNAIS	Ouvrier sentier	2	8	100,00 %	8,00
CHAMPSAUR	Chef d'équipe travaux	1	5	100,00 %	20,89
	Ouvrier sentier	2	6	100,00 %	
	Garde auxiliaire renfort	1	5	100,00 %	
	Garde réserves naturelles	1	4	100,00 %	
	Renfort secrétaire de secteur	1	2,23	40,00 %	
VALGAUDEMAR	Chef d'équipe travaux	1	5	100,00 %	23,00
	Ouvrier sentier	2	7	100,00 %	
	Garde auxiliaire renfort	2	11	100,00 %	

Nombre de mois de saisonniers

Les années 2020 et 2021 sont en hausse particulièrement marquée par rapport à 2019 en raison de la vacance de postes permanents sur ces deux exercices, compensés par des contrats saisonniers. En septembre 2021, 3 postes titulaires en secteur ont été pourvus au cycle de mobilité.

SECTEUR	BESOIN SAISONNIER	MOIS 2019	MOIS 2020	MOIS 2021
BRIANCONNAIS	Chef d'équipe travaux	5	4,44	5,00
	Ouvrier sentier	9	9,37	9,00
	Garde auxiliaire renfort	0	7	5,00
	Vacataire pastoralisme et faune	0	0	0,00
	Hôte.sse d'accueil	2,33	2,23	2,88
	totaux	16,33	23,04	21,88
VALLOUISE	Chef d'équipe travaux	6	5	5,00
	Ouvrier sentier	9	8,32	8,00
	Garde auxiliaire renfort	0	9	5,00
	Vacataire pastoralisme et faune	3,2	0	0,00
	Hôte.sse d'accueil	1,19	0,82	0,59
	totaux	19,39	23,14	18,59
EMBRUNAIS	Chef d'équipe travaux	5	5	6,00
	Ouvrier sentier	2	2,43	2,00
	Garde auxiliaire renfort	0	5	7,37
	Vacataire pastoralisme et faune	0	0	0,00
	Hôte.sse d'accueil	intérim	0,37	1,20
	totaux	7	12,8	16,57
OISANS	Chef d'équipe travaux	5	4,7	5,00
	Ouvrier sentier	8	8,45	12,23
	Garde auxiliaire renfort	0	6	0,00
	Vacataire pastoralisme et faune	4	4	3,20
	Garde animateur réserves naturelles	0	0	4,00
	Renfort aide bergère	0	0	0,80
	Hôte.sse d'accueil	intérim	intérim	intérim
	totaux	17	23,15	25,23
VALBONNAIS	Ouvrier sentier	8	8,94	8,00
	Garde auxiliaire renfort	0	0	0,00
	Vacataire pastoralisme et faune	0	0	0,00
	Hôte.sse d'accueil	intérim	3,37	intérim
	totaux	8	12,31	8,00
CHAMPSAUR	Chef d'équipe travaux	5	5	5,00
	Ouvrier sentier	5	5,98	6,00
	Garde auxiliaire renfort	0	2,73	5,00
	Vacataire pastoralisme et faune	0	4,6	0,00
	Garde animateur réserves naturelles	0	0	4,00
	Renfort secrétaire de secteur	0	0	0,89
	Hôte.sse d'accueil	convention OTSI	convention OTSI	convention OTSI
	totaux	10	18,31	20,89
VALGAUDEMAR	Chef d'équipe travaux	5	4,93	5,00
	Ouvrier sentier	6,5	6,38	7,00
	Garde auxiliaire renfort	4	11,44	11,00
	Vacataire pastoralisme et faune	5,2	0	0,00
	Hôte.sse d'accueil	convention OTSI	convention OTSI	convention OTSI
	totaux	20,7	22,75	23,00
Total mois de saisonniers par année		98,42	135,5	134,15
Total ETPT des saisonniers par année		8,20	11,29	11,18

E - Les volontaires en service civique

Le PNE a accueilli **10** services civiques volontaires en 2021 (contrats de 6 à 12 mois) :

- ✓ **6** volontaires sur la mission "*sensibilisation du grand public aux enjeux de préservation des patrimoines du parc*" (sur les secteurs- maraudage)
- ✓ **1** volontaire sur la mission "*contribution à la constitution d'une offre touristique durable*" (Service Accueil et Communication)
- ✓ **1** volontaire sur la mission "*écocitoyenneté et sensibilisation des publics*" (Service Accueil et Communication)
- ✓ **1** volontaire sur la mission "*contribution à la valorisation d'activités de pleine nature à des fins de découverte*" (Service Accueil et Communication)
- ✓ **1** volontaire sur la mission "*vulgarisation scientifique et sciences participatives pour le grand public et les professionnels de la montagne*" (Service Scientifique).

2 volontaires accueillis en 2020 ont terminé leur mission en 2021.

1 volontaire a été recruté comme contractuel pour des fonctions de "chargé de mission Grand Tour des Écrins" mettant fin à sa mission de service civique.

Tableau récapitulatif des recrutements de volontaires et missions agréées

MISSIONS	2018	2019	2020	2021
Sensibilisation du grand public aux enjeux de préservation des patrimoines du Parc national des Ecrins	4	5	4	6
Contribution à la constitution d'une offre touristique durable dans le Parc national des Ecrins	1	1	1	1
Contribution à la valorisation d'activités de pleine nature à des fins de découverte	créée en 2020		1	1
Développement de l'écocitoyenneté et sensibilisation du public du Parc national des Ecrins	2	1	1	1
Développer la vulgarisation scientifique et les sciences participatives pour le grand public et les professionnels de la montagne	créée en 2021			1
Développer la vulgarisation scientifique pour le grand public et les scolaires sur le thème de la biodiversité	créée en 2022			
Informers les agriculteurs et les bergers du massif sur les actions du Parc et les résultats des différentes études conduites	créée en 2022			
Synthèse et vulgarisation des missions scientifiques mises en œuvre dans le territoire du Parc	1	0	0	non renouvelée
Accueil du grand public et des chercheurs au lac du Lauvitel	1	1	1	refusée dans le nouvel agrément
Sensibilisation du grand public aux enjeux de cohabitation pastoralisme - prédation - tourisme	1	1	0	non renouvelée

Nombre de tuteurs ayant suivi une formation pour accompagner les volontaires

journée tuteurs départements 04 et 05	2018	2019	2020	2021
tuteurs	0	0	0	3
gestionnaire ressources humaines (remplacement des tuteurs)	1	1	-	-

Agrément Service Civiques Volontaires

L'établissement dispose d'un agrément départemental individuel, il n'est actuellement pas positionné sur l'agrément ministériel. L'agrément départemental est en cours jusqu'au 4 février 2024.

De nouvelles missions ont été ajoutées à l'agrément, d'autres retirées en fonction des besoins de l'établissement ou de l'adéquation avec les objectifs définies réglementairement pour des missions de service civique.

Les nouvelles missions ne doivent pas dépasser 28 heures hebdomadaires permettant ainsi à la personne engagée de préparer et de construire un projet d'avenir.

Il est apporté un soin particulier à ce que les missions puissent être exercées par un jeune sans qualification ni diplôme.

Le niveau de formation des volontaires de services civique accueillis se présente comme suit :

NIVEAU DE FORMATION	2018		2019		2020		2021	
	nombre de jeunes	%	nombre de jeunes	%	nombre de jeunes	%	nombre de jeunes	%
Inférieur au Bac = niveau V et + (CAP et BEP validés inclus)		0%		0%		0%		0%
Niveau Bac = niveau IV (Bac validé, abandon des études supérieures sans diplôme)	2	20%		0%		0%	1	10%
Niveau Bac + 2 = niveau III	1	10%	3	33%	2	25%	3	30%
Niveau Bac + 3 et plus = niveaux II et I	7	70%	6	67%	6	75%	6	60%

F – Les stagiaires

L'établissement a accueilli 39 stagiaires en 2021 (12 femmes et 27 hommes).

7 stagiaires ont perçu une gratification avec une durée de stage supérieure à 2 mois.

Le niveau d'études constaté est le suivant :

- 13 étudiants poursuivant des études de niveau bac +3 et +,
- 7 élèves en lycées généraux et professionnels,
- 18 élèves en stage d'observation de collège.

L'établissement a également accueilli une personne dans le cadre d'une convention Pôle Emploi.

G – Les intérimaires

Le recours à l'intérim se fait en fonction de deux motifs principaux :

1. pour permettre un accueil physique dans plusieurs centres d'accueils du PNE (Le Casset, le Pré de Mme Carle, Vallouise, le col du Lautaret, Bourg d'Oisans, Entraigues et les Gourniers),

2. le dispositif de soutien renforcé à la protection des troupeaux contre les attaques de loup. Il s'agit de renforcer la protection des troupeaux dans le cœur du parc là où la défense par tirs est interdite, ainsi que de mener plusieurs actions expérimentales de mise en œuvre du plan d'action loup (effarouchement, communication, cohabitation tourisme chiens de protection). Dans ce contexte le marché d'intérim est mis à profit pour recruter un berger d'appui, une coordinatrice, et 2 maraudeuses pastoralisme .

Au global, le Parc national par le biais de l'agence d'intérim, pourvoit les postes suivants :

- 10 saisonniers hôtesse d'accueil, uniquement des femmes,
- 1 saisonnier aide-berger sur le plan Loup, homme,
- 2 maraudeuses pastoralisme sur le plan Loup– femme,
- 1 chargée de mission sur le plan loup, femme,
- 1 agent d'entretien (occasionnel), homme.

ARRÊTS MALADIE

Nombre d'arrêts maladie en 2021 - congé de maladie ordinaire

- ✓ 21 agents ont eu 1 ou plusieurs arrêt(s) maladie sur l'année
- ✓ 682 jours d'arrêt maladie :
 - 672 jours rémunérés :
 - * 515 jours payés à plein traitement
 - * 157 jours payés à demi-traitement
 - 10 jours non rémunérés
- ✓ 23 journées de carence prélevées sur la paie des agents
- ✓ une moyenne de 32,48 jours / agent.

Nombre d'arrêts maladie en 2021 - autres types de congé

- ✓ Une agente titulaire bénéficie d'un congé de longue durée du 25/02/2019 au 25/04/2021. Elle est décédée le 26/04/2021.
- ✓ A la fin de ses droits à congé de grave maladie, une agente contractuelle a été placée en congé sans traitement du 04/10/2020 au 19/03/2021 avant d'être licenciée pour inaptitude physique définitive à toutes fonctions le 20/03/2021.

TOTAL nombre d'arrêts maladie en 2021

- ✓ 22 agents ont eu 1 ou plusieurs arrêt(s) maladie de tous types sur l'année.
- ✓ 797 jours calendaires d'arrêts maladie
 - 787 jours rémunérés
 - * 630 jours payés à plein traitement
 - * 157 jours payés à demi-traitement
 - 10 jours non rémunérés
- ✓ une moyenne de 36,23 jours / agent et une moyenne de 8,26 jours / ETPT.
(cf page 18 pour le taux d'absentéisme)

Autres congés notables en 2021

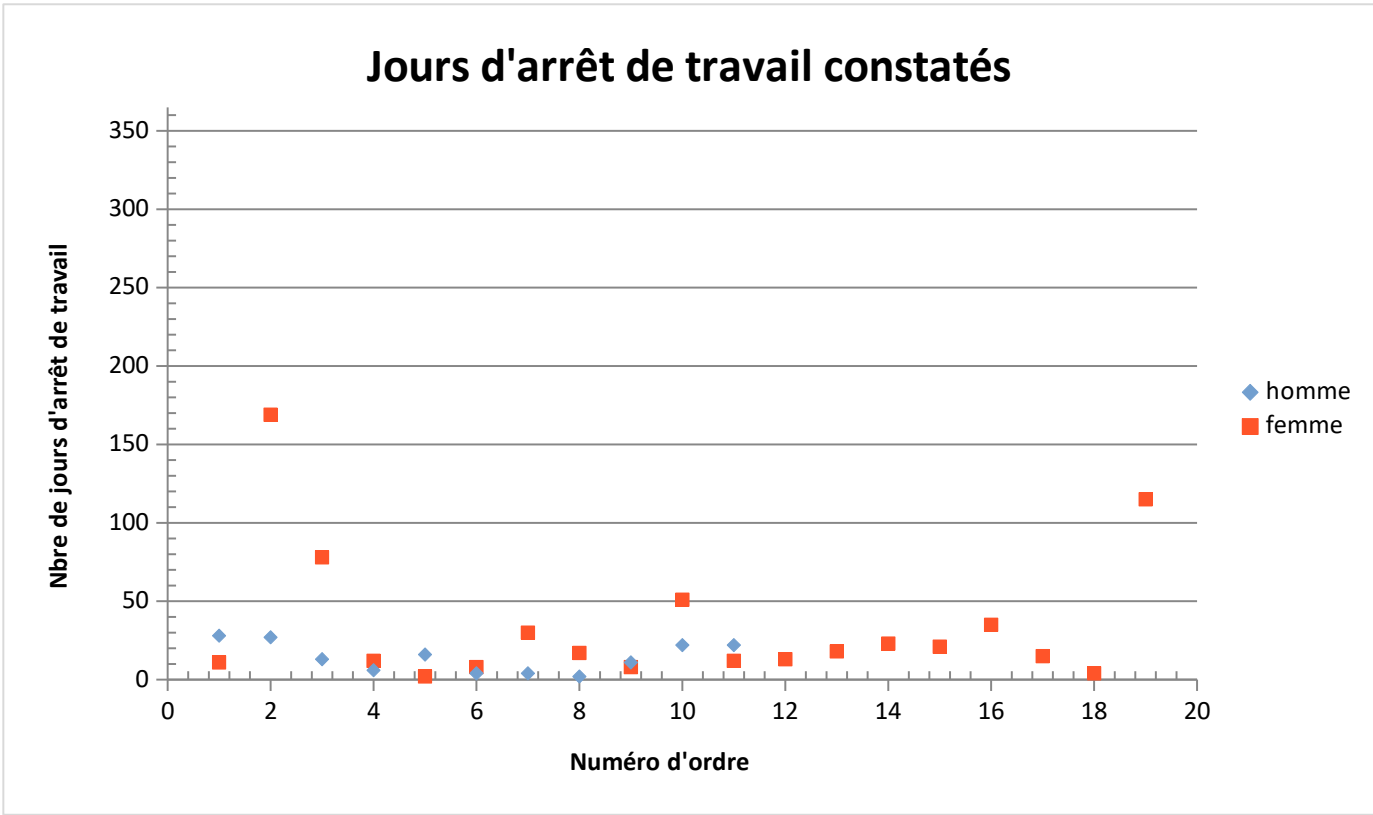
- ✓ 2 agentes ont repris leurs missions à temps partiel thérapeutique après leur congé de maladie ordinaire (pour une période d'un an chacune)
- ✓ 1 congé paternité de 25 jours pour un agent contractuel saisonnier (précédé d'un congé de naissance)
- ✓ Pas de congé maternité ou parental en 2021.

Jours d'arrêts de travail pour maladie

Nombre de jours d'arrêt de travail	Moyenne	Médiane	Ecart-type	Min	Max	Etendue
Hommes	14	13	10	2	28	26
Femmes	34	17	43	2	169	167

Hommes	1er décile	2e décile	3e décile	4e décile	5e décile	6e décile	7e décile	8e décile	9e décile	10e décile
Nbre de jour d'arrêts de travail	4	4	6	11	13	16	22	22	27	28

Femmes	1er décile	2e décile	3e décile	4e décile	5e décile	6e décile	7e décile	8e décile	9e décile	10e décile
Nbre de jour d'arrêts de travail	7,2	9,8	12	13,4	17	20,4	27,2	41,4	85,4	169



Comparaison des congés maladie sur 3 années

CONGE DE MALADIE ORDINAIRE			
	Nombre total de jours d'arrêt	Nombre d'agents concernés	ratio par agent
2019	674	31	21,74
2020	468	28	16,71
2021	682	21	32,48

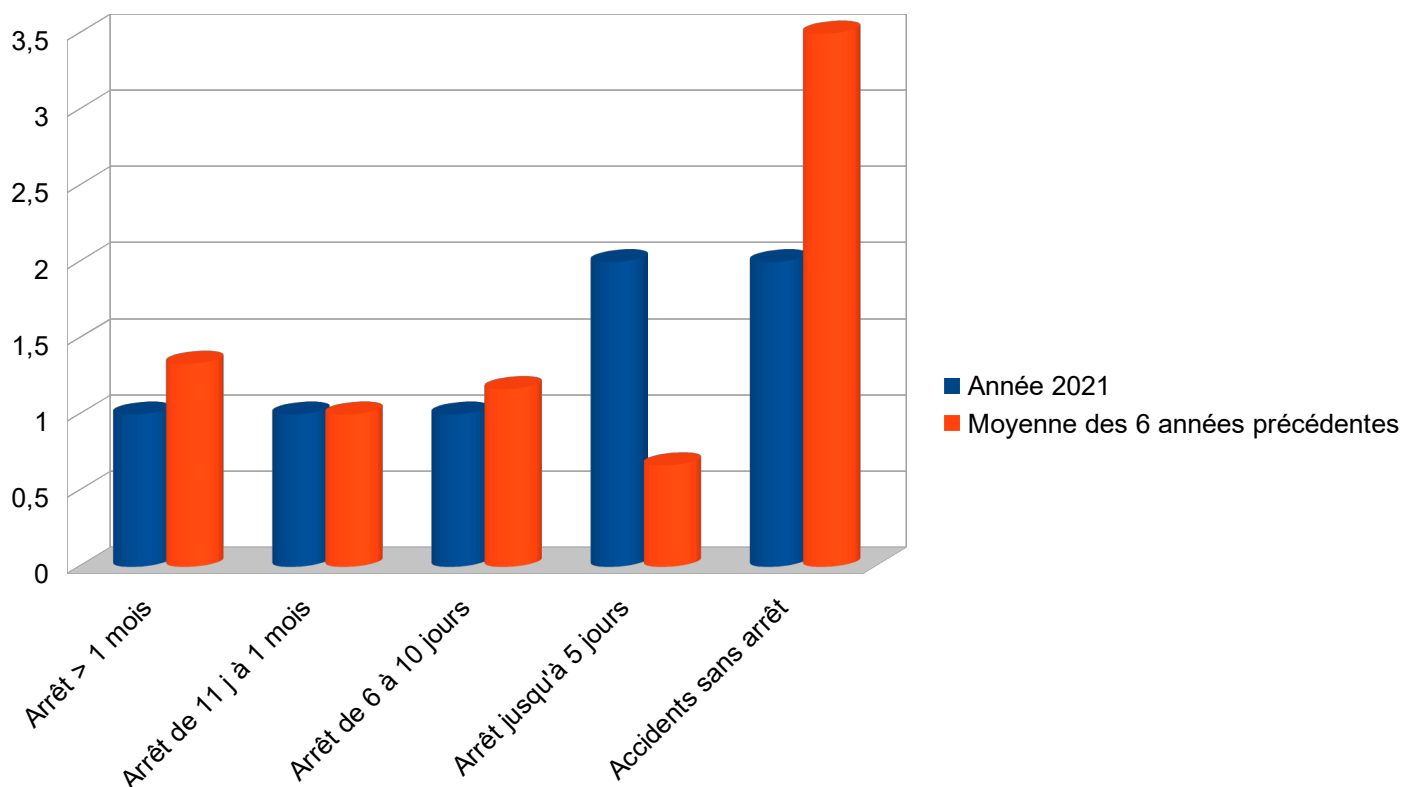
CONGE DE LONGUE ou GRAVE MALADIE & DE LONGUE DUREE			
	Nombre total de jours d'arrêt	Nombre d'agents concernés	ratio par agent
2019	801	3	267,00
2020	959	3	319,67
2021	115	1	115,00

TOTAL CONGES DE MALADIE			
	Nombre total de jours d'arrêt	Nombre d'agents concernés	ratio par agent
2019	1475	34	43,38
2020	1427	31	46,03
2021	797	22	36,23

ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELS

Nombre d'accidents de service en 2021 :

- 7 accidents : 6 accidents de service et 1 accident de trajet
- Les victimes sont 6 titulaires et 1 contractuel saisonnier (1 femme et 6 hommes)
- 5 avec arrêt de travail (4 fonctionnaire et 1 saisonnier) soit 84 jours d'arrêt
- 2 sans arrêt de travail
- 6 accidents ont lieu sur les secteurs (terrain), 1 au siège
- Pas de demande de reconnaissance de maladie professionnelle en 2021.



Indicateurs 2021 (contractuels hors plafond compris) :

Taux de fréquence (1) : $\text{Taux 2021} = 5 * 1\,000\,000 / 155\,092 = 32,24$

Taux de gravité réel (2) : $\text{Taux 2021} = 84 / 155\,092 * 1\,000 = 0,54$

Taux d'absentéisme (3) : $\text{Taux 2021} = 881 / (208 * 96,51) = 4,39 \%$

*Nota bene : une année est réputée avoir 208 jours travaillés. Le nombre d'heures travaillées est égal au nombre d'heures annuelles multiplié par les ETPT, soit 155 092 heures au titre de 2021 (1607 * 96,51).*

(1) Taux de fréquence : le taux de fréquence est le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à 1 jour. Il se calcule ainsi : nombre d'accidents de travail avec arrêts * 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

(2) Taux de gravité réel : le taux de gravité réel est le rapport entre le nombre de jours calendrier réellement perdus suite à des accidents de travail et le nombre d'heures d'exposition au risque, multiplié par 1000

(3) Taux d'absentéisme : le taux d'absentéisme est le rapport entre le nombre de journées de travail perdues en raison des arrêts maladie et accidents de travail et le nombre de journées de travail total, exprimé en pourcentage.

Indicateurs sur 3 années

ACCIDENT DE SERVICE / TRAVAIL			
	Nombre d'accidents	Nombre d'agents concernés	Nombre d'accident avec arrêt de travail
2019	10	10	2
2020	8	7	5
2021	7	7	5

MALADIE PROFESSIONNELLE (MP)			
	Nombre de MP déclarées	Nombre d'agents concernés	Type MP
2019	1	1	lyme
2020	Ø		
2021	Ø		

TAUX DE FRÉQUENCE / DE GRAVITE RÉEL / D'ABSENTÉISME

Les données suivantes ont été recalculées de 2018 à 2020 à partir des ETPT comprenant les contractuels hors plafond, ce qui explique les différences avec les données fournies dans le bilan social 2020.

taux de fréquence	2018	2019	2020	2021
	39,85	12,92	32,57	32,24

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à 1 jour

nombre d'accidents avec arrêt > à 1 jour x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

Le nombre d'heures travaillées est égal au nombre d'heures annuelles multiplié par les ETPT

taux de gravité réel	2018	2019	2020	2021
	1,13	0,48	0,18	0,54

Le taux de gravité réel est le rapport entre le nombre de jours calendrier réellement perdus suite à des accidents de travail et le nombre d'heures d'exposition au risque, multiplié par 1000.

taux d'absentéisme	2018	2019	2020	2021
	8,44 %	7,73 %	7,32 %	4,39 %

Le taux d'absentéisme est le rapport entre le nombre de journées de travail perdues en raison des arrêts maladie et accidents de travail et le nombre de journées de travail total (208 jours travaillés), exprimé en pourcentage.

AUTRES – CONDITIONS DE TRAVAIL

Nombre d'agents par sexe sur chaque option d'organisation du temps de travail

Options ARTT 2021	SECTEUR		SIEGE		TOTAL / SEXE		TOTAL	Part de l'option
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES		
Option 1 – 38h25 / 5 jours	1	4	6	8	7	12	19	19,79 %
Option 2 – 36h / 4,5 jours hebdomadaires	6	8	11	3	17	11	28	29,17 %
Option 3 – 36h / 4,5 jours par quinzaine	9	20	6	9	15	29	44	45,83 %
Option 4 – saisonnalité					0	0	0	0,00 %
Sans option (agents d'entretien + contractuel temporaire)	4		1		5	0	5	5,21 %
Total agents							96	100,00 %

Nombre de jours travaillés	option à 5 jours	option à 4,5 jours	total	Moyenne pour 2021
Nombre d'agents sur les options	19	72	91	221,05
Nombre de jours ouvrables annuels (MOYENNE FIXE)	253	253		
Nombre de congés annuels/RTT	45	28,5		
total de jours ouverts	3952	16164	20116	

Nombre d'agents à temps partiel ou temps incomplet

TITULAIRES

Sexe	Femmes					Hommes					
	Catégories					Catégories					
Quotité de travail	C	B	A	A+	Total	C	B	A	A+	Total	
Temps Plein	6	10	5		21	5	22	4	2	33	
Temps partiel de droit :					2					2	
80%		1			1		2			2	
70%			1		1					0	
60%					0					0	
50%					0					0	
Temps partiel pour convenances personnelles :					8					6	
90%			1		1	1	2			3	
80%	3		1	1	5	1	1	1		3	
70%		1			1					0	
60%					0					0	
50%	1				1					0	
totaux temps partiels	10	12	8	1	10	7	27	5	2	8	
					31					41	
part des temps partiel / temps plein pour les femmes					32,26 %	part des tps partiel / tps plein pour les hommes					19,51 %

CONTRACTUELS

Sexe	Femmes					Hommes					
	Catégories					Catégories					
Quotité de travail	C	B	A	A+	Total	C	B	A	A+	Total	
Temps Plein	2	3	3		8		1	9		10	
Temps Incomplet :					5					1	
90%					0					0	
80%	1				1	1				1	
70%					0					0	
60%					0					0	
50%					0					0	
< 50 %	4				4					0	
					13					11	
part des temps partiel / temps plein pour les femmes					38,46 %	part des tps partiel / tps plein pour les hommes					9,09 %

Part des agents travaillant à temps partiel sur les 3 dernières années

PERSONNEL TITULAIRE		
	FEMMES	HOMMES
2019	50,00 %	18,18 %
2020	43,75 %	17,07 %
2021	32,26 %	19,51 %

PERSONNEL CONTRACTUEL		
	FEMMES	HOMMES
2019	61,54 %	33,33 %
2020	52,94 %	10,00 %
2021	38,46 %	9,09 %

Télétravail au 31/12/2021

Le télétravail a été mis en place au sein de l'établissement 28/05/2019.

La situation sanitaire liée à la COVID 19 ne permet pas d'apporter des indicateurs exploitables pour le bilan social.

Le télétravail en mode « COVID » a été maintenu durant toute l'année 2021.

Compte Épargne Temps Courant

- ✓ 84 agents titulaires et contractuels disposent d'un CET ouvert au 31/12/2021 avec 2 564 jours épargnés.
- ✓ 5 agents ont ouvert un CET courant 2021.
- ✓ 158,5 jours ont été consommés en 2021 (agents partis en 2021 compris).
- ✓ 120,5 jours ont été indemnisés en 2022 (au titre des jours acquis jusqu'au 31/12/2021).

Comparatif des CET sur les 3 dernières années

	reliquat de congés non pris	jours de CET indemnisés	jours de CET versés RAFF	jours de CET pris	jours de CET épargnés	total jours CET au 31/12/n	variation nombre total de jours épargnés
2019	337,5	147,5	7	101,5	237	2092,5	83,5
2020	500	133,5	0	61,5	411	2397,5	305
2021	388,5	120,5	0	158,5	324,5	2564	166,5

CET historique

	total jours CET historique au 31/12/n
2019	206,5
2020	206,5
2021	206,5

LE COMITE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

RÉUNIONS DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

En 2021, le CHSCT s'est réuni trois fois, ce qui respecte les dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 – article 69 et des décrets modificatifs.

Les tableaux suivants reprennent de façon synthétique les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Il est indiqué s'ils ont été traités en totalité, partiellement, ou bien différés. Pour de plus amples informations, se référer aux comptes-rendus officiels de chaque réunion.

Date lieu	Ordre du Jour	Sujets traités
09/03/21 Gap	Approbation du procès-verbal du précédent CHSCT	oui
	DUERP : point d'étape sur la démarche en cours	oui
	RPS : bilan des actions réalisées, en cours ou non réalisées, comme suite à une réunion du COPIL dédié	oui
	Rapport du médecin de prévention pour l'année 2020	oui
	Examen des registres de sécurité	oui
	Examen du tableau de suivi du CHSCT	oui
	Fiches de risques professionnels pour l'année 2021	oui
	Questions diverses : - égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ; - enquête télétravail ; - DVA.	oui

Date lieu	Ordre du Jour	Sujets traités
01/06/21 Gap	Approbation du procès-verbal du précédent CHSCT	oui
	DUERP : présentation du projet de plan d'actions issus du travail (membres CHSCT élargi et GT DUERP)	oui
	Bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail pour l'année 2020 – bilan social (<i>pour avis</i>)	oui
	Examen des registres de sécurité	oui

	Examen du tableau de suivi du CHSCT	oui
	Questions diverses : • points particuliers en lien avec la vaccination (à la demande des membres lors de la séance).	oui

Date lieu	Ordre du Jour	Sujet traité
16/11/21 Gap	Approbation du procès-verbal du précédent CHSCT	oui
	DUERP : présentation et validation du document et de son plan d'actions	oui
	Point sur le contexte sanitaire	oui
	Examen des registres de sécurité	oui
	Examen du tableau de suivi du CHSCT	oui
	Questions diverses : • point sur le futur Comité de Suivi Administratif (CSA) et abordé en début de séance à la demande des membres.	oui

PRINCIPALES ACTIONS/CONCLUSIONS DU CHSCT EN 2021

- 1) Adoption d'un nouveau Document Unique portant sur l'Évaluation des Risques Professionnels – DUERP (*Cf. le paragraphe 3 ci-dessous*) ;
- 2) Acquisition de Détecteurs de Victimes d'Avalanches (DVA) en remplacement des équipements existants jugés vulnérables (*Cf. le paragraphe 4 ci-dessous*) ;
- 3) Equipements de protection individuelle (EPI) : consolidation annuelle des inventaires ;
- 4) Points réguliers sur le contexte sanitaire, précautions, informations, recommandations, consignes (possibilité de recours au télétravail jusqu'à 3 jours par semaine), suivi des agents contaminés..

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Pour mémoire, le processus de révision du DUERP a été acté en janvier 2020 lors du 1er CHSCT de l'année.

Le calendrier de réalisation du DUERP, initialement, devait approximativement s'étaler sur 12 mois. Toutefois, interrompue par la crise sanitaire dès mars 2020, la réflexion engagée sur l'établissement des risques professionnels n'a pu être conduite qu'à l'automne 2020.

Bref rappel du déroulé de la démarche :

- 9 réunions d'échanges dans toutes les unités entre les 17 septembre et 9 octobre portant sur l'identification des dangers et l'analyse des risques ;
- 8 réunions du GT DUERP, dont 6 réunions physiques ;

- 3 réunions du GT RSP (COPIL) depuis sa relance début 2021 ;
- 5 séquences d'échanges en CHSCT, en intégrant la réunion de validation.

Dans l'intervalle de tous ces points d'étapes 27 fiches de risques ont été construites. Exhaustives, elles sont le reflet de tous les échanges visés ci-avant. Ces dernières sont cotées en couleurs dont l'orange et le rouge correspondent au risque global le plus élevé. Les cotations correspondent au tableau de hiérarchisation des dangers ; entre 4 et 16 (en rouge) et entre 3 et 9 (en orange). La priorité a été donnée aux actions avec d'importants risques ou une fréquence régulière à très régulière. Ces fiches ont été discutées, amendées, présentées aux membres des GT et lors de réunions des CHSCT. Les 3 dernières fiches sont dédiées aux « RPS » et sont issues du travail du GT ad-hoc.

Sur la base de ces fiches, un plan d'actions a été établi dont il est immédiatement ressorti qu'une hiérarchisation était nécessaire. Il a été convenu de distinguer les actions récurrentes des actions ponctuelles, puis de les classer en priorité 1 ou 2.

priorité 1 = toute action qui est classée soit en exposition de niveau 4, soit en gravité de niveau 4

priorité 2 = toute action qui est classée soit en exposition de niveau 3, soit en gravité de niveau 3

La séance du CHSCT du 16 novembre 2021 était dédié à la validation du document, composé de trois parties :

- documentation de présentation générale ;
- 27 fiches de risques ;
- un programme d'actions.

MATÉRIELS DE SÉCURITÉ

Les principales actions à retenir sont les suivantes.

- suivi des inventaires annuels portant sur les EPI, au titre des inventaires 2020, réalisés en début d'année 2021 eu égard aux conséquences de la crise sanitaire traversée (charge de travail accrue et reprise pandémique) ;
- ceux réalisés au titre de l'année 2021 ont été lancés dans la période dévolue, à savoir du 15 octobre au 15 novembre. La finalisation des inventaires est toujours en cours de consolidation en ce début d'année 2022 ;
- commande groupée en fin d'année 2021 de Détecteurs de victimes d'avalanches (DVA). Ces derniers ont été mis à disposition des agents, dans les différentes implantations, en ce début d'année 2022.

Concernant les EPI dédiés aux risques électriques, des achats complémentaires sont encore en cours.

EXERCICES D'ÉVACUATION INCENDIE

En 2021, un exercice d'évacuation incendie a été réalisé au siège le 4 octobre.

Pour la première fois, et suite à la discussion échangée lors du CHSCT du 16 novembre, un exercice a été également réalisé sur l'implantation de Châteauroux le 23 novembre.

L'actualisation du DUERP conduite en 2021, et plus particulièrement le plan d'actions qui en a découlé a retenu comme prioritaire, en 2022, le « renforcement de la prévention des incendies par des exercices réguliers dans toutes les unités ».

Cela devrait se concrétiser, pour le conseiller de prévention, par :

- l'actualisation de la note « évacuation incendie » de 2016 (dont actualisation continue de la liste des serre-fil) ;

- le suivi à distance des actions engagées dans les secteurs.

Et pour les assistants de prévention, à l'échelon local, par :

- la programmation (en charge de la responsable « formations »), dès 2022, d'exercices de manipulation des extincteurs et ceux liés à l'évacuation des sites ;
- former les hôtesse d'accueil à ces protocoles ;
- améliorer l'accessibilité des matériels de lutte contre l'incendie.

Le plan d'actions sera présenté lors de la séance du CHSCT le 23 mars 2022.

ACTIVITÉS DU CONSEILLER DE PRÉVENTION

L'activité du Conseiller de prévention, en interne au PN Écrins, s'est principalement articulée autour de :

- 1) Poursuite de l'actualisation du DUERP, diagnostic, identification des dangers et analyse des risques, classement et cotation des risques, cartographie des risques, rédaction des fiches de risques, élaboration du plan d'actions ;
- 2) Participation aux enquêtes de la tutelle et notamment celle portant sur le « Bilan du Décret Hygiène et Sécurité » ;
- 3) Crise sanitaire – épidémie de Sars-CoV-2, points divers, mesures de prévention, actualisation diverses des mesures..
- 4) Formations « Sensibilisation aux risques psychosociaux pour les managers » & « Communication non violente » ;
- 5) Formation de 3 jours, intitulée « Vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur » effectuée chez PETZL en septembre ;
- 6) Implication dans les CHSCT, leur préparation, et le suivi des actions ; bilan annuel de la SST ; entretiens et échanges avec la médecin de prévention..
- 7) Travail sur dossier : amiante, radon, suivi des installations électriques, incendie ...

Quelques notions du temps investi au cours de l'année 2021.

Pour mémoire, depuis le désengagement de l'AFB de l'animation du réseau des conseillers de prévention des parcs nationaux, il n'y a plus de suivi de temps consacré à l'exercice de la mission.

On estime que, en 2021, cette implication est de l'ordre de 50 jours répartis comme suit :

- CHSCT (préparation, réunions, participation aux CR) : représentent 4 jours ;
- EPI (préparation inventaires annuels, consolidations, échanges divers avec les fabricants de matériels ..) : représentent 11 jours ;
- actualisation du DUERP (y compris RPS) : représentent 17 jours ;
- formations diverses, y compris séminaires GT CP ; représentent 7 jours ;
- 1/3 temps et relationnel avec la médecin de prévention : représentent 3 jours ;
- dossiers en cours, travail de fonds sur les sujets en cours : représentent 8 jours (sous comptabilisé).

L'activité au sein du Groupe de Travail des Conseillers de Prévention des parcs nationaux se traduit par des séminaires en présentiel et réunion en audioconférence (ou visioconférence) ou encore par de nombreux échanges au sein de ce réseau (ce qui permet un échange d'informations important et notamment en début de pandémie en 2020).

Le groupe s'est réuni deux fois en 2021.

- 1) Réunion en distanciel (audioconférence et/ou visioconférence) en juin, avec à l'ordre du jour :
 - création d'un espace collaboratif de dépôt de documents ;
 - actualités SST dans les Pnx ;
 - relance des travaux du GT prévus avant 2020 :
 - plan d'actions commun ;
 - plan de reconversion et de mobilité ;
 - conduites d'actions positives (rencontres interPnx – com positive).
 - autres sujets en liste d'attente :
 - plan de prévention RPS dans nos établissements ;
 - charte de QVT ;
 - recueil de données sur le « bien vieillir au travail »
 - enquêtes internes CHSCT suite à un accident de service : quelles procédures dans les différents parcs ? Harmonisation ?
- 2) Marseille (Parc national des Calanques) en octobre, avec à l'ordre du jour :
 - ateliers de travail : QVT, bien vieillir au travail, plan de prévention RPS, sujets SST en lien avec le télétravail ;
 - axes d'animation et objectifs recherchés :
 - savoir où en seront les Parcs nationaux sur ces sujets ;
 - quelles seraient les spécificités sur ces sujets dans les parcs ;
 - disposer sur chaque thème d'une vision des parcs sur ce qu'il faudrait faire.
 - adapter le management télétravail – autre sujet télétravail (TMS..) ;
 - QVT – bien vieillir au travail – adapter la « GPEC » à ces enjeux ;
 - veille juridique et documentaire ;
 - l'actualité des différents établissements en termes de SST.

MÉDECINE DE PRÉVENTION

- ➔ 12 visites quinquennales.
- ➔ 15 visites biennales (elles étaient annuelles jusqu'alors)
- ➔ 2 visites à la demande du médecin
- ➔ 5 visites à la demande de l'agent
- ➔ 35 visites d'embauche
- ➔ 7 visites de reprise (4 visites suite à congé de maladie > à 30 jours + 3 visites suite à accident de service)

Au total 76 visites en 2021

- ➔ 10 dépistages auditifs
- ➔ 32 dépistages visuels
- ➔ 25 dépistages urinaires
- ➔ 3 épreuves d'effort
- ➔ 2 bilans biologiques
- ➔ 3 aménagements temporaires
- ➔ pas d'aménagement permanent de poste prononcés par le médecin de prévention
- ➔ 3 agents ont été réorientés vers un médecin généraliste ou spécialiste

Pour les saisonniers, compte-tenu des disponibilités du médecin de prévention, ont pu bénéficier d'une visite médicale d'embauche les agents dont le contrat était supérieur à un mois et qui n'en avaient pas bénéficié en 2020.

Conclusions du médecin de prévention :

« Une 2ème année compliquée avec la pandémie due au virus sars-Cov2, avec un impact sur la santé physique et psychique, au plan individuel et collectif.

Le complexe déploiement de l'organisation du télétravail.

L'évaluation des risques professionnels a permis de mettre au point un plan d'actions riche dans ses pistes d'améliorations, ce qui est une bonne chose.

Dans un monde en évolution permanente que ce soit la COVID, les enjeux climatiques, et autres crises, il est nécessaire de régulièrement se concerter pour redéfinir les objectifs communs, les missions à prioriser, et de valoriser l'individuel investi pour le collectif.

L'équipe de rugby est bonne parce que chaque joueur l'est aussi. »

Rappel : Le médecin de prévention a changé au 1^{er} mars 2017. L'actuel médecin est mutualisé avec d'autres services de l'État. Le temps de travail consacré au Parc national des Écrins est de 10 %.

Le médecin de prévention a quitté ses fonctions le 16 décembre 2021, le poste restant vacant au 31 décembre 2021.

Psychologue

2019 → 3 séances avec la psychologue conventionnée

2020 → 19 séances avec la psychologue conventionnée + 1 séance hors conventionnement en Oisans (suite au décès de Sylvie DURIX)

2021 → 3 séances avec la psychologue conventionnée

FIPH

En fonction du nombre de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) au sein de notre établissement, une contribution financière au Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées (FIPH) doit être versée annuellement.

Il existe 8 catégories de BOE :

- Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH),
- rente d'invalidité AT-MP,
- pension d'invalidité,
- emplois réservés,
- carte d'invalidité,
- Allocation Adultes Handicapés (AAH),
- Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI),

- reclassement et Période de Préparation au Reclassement (PPR).

	2018 (déclaration 2019)	2019 (déclaration 2020)	2020 (déclaration 2021)	2021 (déclaration 2022)
Effectif Total Rémunéré (ETR) pris en compte	98	94	93	95
Taux d'emploi requis (6 % de l'ETR arrondi à l'inférieur)	5	5	5	5
Nombre de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi au sein de l'établissement	3	3	3	2
<i>Dont</i>	<i>3 RQTH</i>	<i>3 RQTH</i>	<i>3 RQTH</i>	<i>2 RQTH</i>
Nombre d'unités manquantes	2	2	2	3
Dépenses pouvant être valorisées	62,24 €	1 347,88 €	443,97 €	592,36 €
Fonds mobilisés pour le personnel BOE du PNE	2 464,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant de la contribution annuelle versé	7 889,84 €	7 712,78 €	7 676,03 €	11 983,64 €

LE DIALOGUE SOCIAL

LE COMITÉ TECHNIQUE

3 réunions du Comité Technique ont eu lieu en 2021.

	2018	2019	2020	2021
Nombre de réunions	5	5	5	3

Lors du CT du 26 janvier 2021, les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- 1/ Comptes-rendus des précédents comités techniques
- 2/ Formations : bilan 2020 corrigé, demandes 2021, vote sur les modifications de la note de service
- 3/ Tickets restaurant
- 4/ Notification des emplois 2021 et perspectives de réorganisation
- 5/ Plan parité : proposition de méthode de travail
- 6/ Tableau de suivi des décisions du CT

Au CT du 18 mars 2021 ont été abordés les sujets ci-dessous :

- 1/ Compte-rendu du comité technique (réunions antérieures des...) – *pour avis*
- 2/ Mise à jour de la note frais de déplacement
- 3/ Lignes directrices de gestion mobilité du PNE – *pour avis*
- 4/ Postes ouverts à la mobilité annuelle 2021 – *pour avis*
- 5/ Plan d'action égalité femmes-hommes du PNE
- 6/ Demandes de formations payantes – *pour avis*
- 7/ Questions diverses à la demande des organisations syndicales

Le dernier CT de l'année (30 septembre 2021) était consacré à :

- 1/ Compte-rendu du comité technique (réunions antérieures) – *pour avis*
- 2/ Télétravail – protocole
- 3/ Rapport égalité femmes-hommes du PNE
- 4/ Note de convergence RIFSEEP à l'échelle des parcs nationaux
- 5/ RIFSEEP IAE
- 6/ Forfait mobilité
- 7/ Demandes de formations payantes – *pour avis*
- 8/ Questions diverses à la demande des organisations syndicales

Des réunions informelles de dialogue social ont été réalisées avec les syndicats représentatifs

- 1 réunion sur les promotions,
- 2 sur le protocole égalité femmes hommes .

LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

2 syndicats sont représentés au sein de l'établissement :

- le FSU SNE (2 représentants titulaires – 2 suppléants)
- L'UNSA (2 représentants titulaires – 2 suppléants)

LES DÉCHARGES DE SERVICE

1 agent FSU-SNE bénéficie en 2021 d'une décharge d'activité de service pour exercice syndical (10%) .

Négociations engagées en 2021 et accords signés en 2022 :

- télétravail,
- protocole égalité femmes hommes.

LA DISCIPLINE

Aucune faute disciplinaire n'a été relevée, ni sanction.

LA GRÈVE

La grève du 8 mars 2021 a été suivie par deux agents.

RÉMUNÉRATIONS

RÉMUNÉRATIONS MENSUELLES NETTES MOYENNES

Les rémunérations sont calculées à temps plein (sans SFT ni indemnité compensatrice CSG)

Statistiques rémunérations par genre

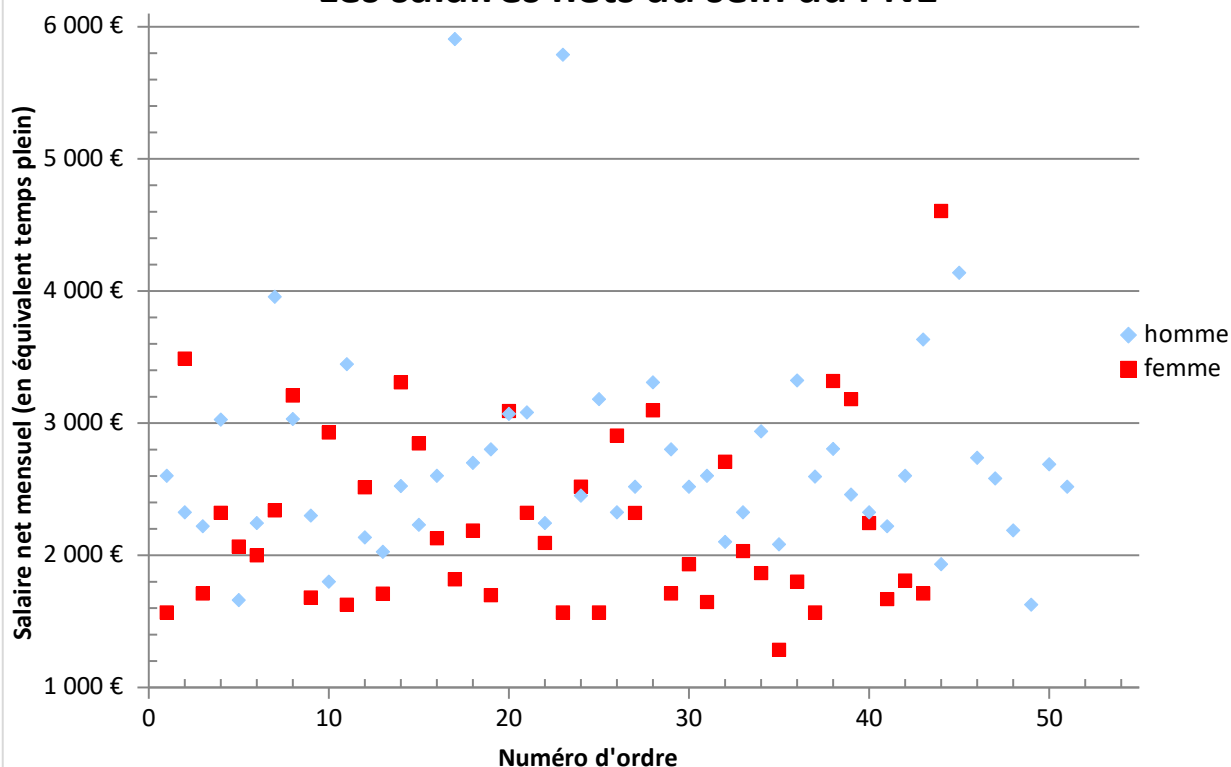
Salaires nets mensuels en équivalent temps plein	Moyenne	Médiane	Ecart-type	Min	Max	Etendue
Hommes	2 730,54 €	2 581,56 €	824,14 €	1 626,10 €	5 906,87 €	4 280,76 €
Femmes	2 276,61 €	2 093,77 €	692,13 €	1 284,79 €	4 605,68 €	3 320,88 €
Ecart femmes/hommes	-17 %	-19 %	-16 %	-21 %	-22 %	-22 %

Moyennes des rémunérations par déciles et par genre

Hommes	1er décile	2e décile	3e décile	4e décile	5e décile (médiane)	6e décile	7e décile	8e décile	9e décile	10e décile
	2 082,82 €	2 219,74 €	2 325,71 €	2 459,43 €	2 581,56 €	2 601,63 €	2 801,49 €	3 070,13 €	3 446,66 €	5 906,87 €

Femmes	1er décile	2e décile	3e décile	4e décile	5e décile (médiane)	6e décile	7e décile	8e décile	9e décile	10e décile
	1 590,77 €	1 694,56 €	1 728,70 €	1 905,55 €	2 093,77 €	2 321,12 €	2 518,11 €	2 910,74 €	3 198,42 €	4 605,68 €

Les salaires nets au sein du PNE



Rémunération mensuelle nette moyenne / statut / catégorie (équivalent temps plein)

Statut	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A	Catégorie A+
Titulaires	2 136,87 €	2 580,47 €	3 322,58 €	5 433,55 €
Contractuels	1 575,69 €	1766,32 €	2 131,22 €	Aucun agent

Rémunération mensuelle nette moyenne des titulaires / corps (équivalent temps plein)

Quand un tiret apparaît dans une cellule, cela signifie qu'un seul agent est concerné. Afin de préserver l'anonymat et les données personnelles, aucune donnée ne peut être saisie.

Corps	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A	Catégorie A+
Corps techniques de l'environnement (ATE-TE-IAE)	2 373,12 € (*)	2 624,33 € (*)	3 404,09 €	Aucun agent
Autres corps techniques	Aucun agent	-	3 283,23 €	5 433,55 €
Corps administratifs	1 871,09 €	2 063,53 €	3 171,73 €	Aucun agent

(*) ces montants nets ne comprennent pas la valeur des logements de fonction

Rémunération mensuelle nette moyenne des contractuels / type (équivalent temps plein)

Corps	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A
Contractuels QUASI STATUT	1 617,25 €	1 766,32	2 345,92 €
Contractuels sur poste PERMANENT	Aucun agent	Aucun agent	Aucun agent
Contractuels sur poste TEMPORAIRE	-	Aucun agent	1 830,65 €

PARTS DES PRIMES ET INDEMNITÉS

Part des primes et indemnités dans la rémunération globale / catégorie d'emploi

Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A	Catégorie A+
25,57 %	35,42 %	22,27 %	25,66 %

Part des primes et indemnités dans la rémunération globale des titulaires / corps

Quand un tiret apparaît dans une cellule, cela signifie qu'un seul agent est concerné. Afin de préserver l'anonymat et les données personnelles, aucune donnée ne peut être saisie.

Corps	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A	Catégorie A+
-------	-------------	-------------	-------------	--------------

Corps de l'environnement (ATE-TE-IAE)	39,13 % ^(*)	38,43 % ^(*)	31,82 %	Aucun agent
Autres corps techniques	Aucun agent	-	32,42 %	25,66 %
Corps administratifs	21,38 %	23,42 %	27,08 %	Aucun agent

(*) sans prise en compte de la valeur des logements de fonction

Part des primes et indemnités dans la rémunération globale des contractuels / type

Corps	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A
Contractuels QUASI STATUT	16,59 %	20,15 %	22,22 %
Contractuels sur poste PERMANENT	Aucun agent	Aucun agent	Aucun agent
Contractuels HORS PLAFOND d'emploi & postes temporaires	0 %	Aucun agent	0 %

ACTION SOCIALE

PNE – PRESTATIONS SOCIALES PAYÉES EN 2021					
Prestations	Bénéficiaires en 2021	Montant pris en charge 2021	Montant pris en charge 2020	Montant pris en charge 2019	Montant pris en charge 2018
Centre de loisirs avec hébergement	2	768,81 €	373,73 €	875,32 €	394,63 €
Centre de loisirs sans hébergement	2	338,02 €	564,26 €	518,42 €	563,76 €
Maisons familiales autre formule	1	123,20 €			59,28 €
CESU					
Chèques vacances					
Action sociale interministérielle					
Titre restaurant			11 944,00 €	5 268,08 €	2 604,00 €
TOTAL	5	1 230,03 €	12 881,99 €	6 661,82 €	3 621,67 €

Pour rappel, le PNE a intégré le **dispositif d'action sociale interministérielle** depuis le 1er janvier 2016 ce qui permet aux agents de bénéficier de diverses prestations (chèque vacances , CESU garde d'enfant 0-6 ans , aide à l'installation des personnels de l'État, réservation interministérielle de places en crèches, réservation interministérielle de logements, actions SIRAS). Le montant de l'action sociale ministérielle est prélevé directement sur la dotation globale de fonctionnement, avant sa notification à l'établissement. Malheureusement, le PNE ne dispose pas de retour du ministère sur le nombre d'agents bénéficiant de ces actions, pour en rendre compte à son échelle. A cela s'ajoute la subvention versée par l'établissement public à l'association du personnel (**APPNE**), qui s'est élevée en 2021 à 3 000 €, pour des actions d'animation socio-culturelles auprès des adhérents.

De plus, depuis le 1^{er} février 2021, l'établissement fait bénéficier ses agents (saisonniers et stagiaires compris) de titres restaurant d'une valeur faciale au choix de 4 ou 8 € avec une participation patronale de 60 %. Le choix vers un support de type de carte numérique est en augmentation.

Les agents en télétravail n'ont pas les mêmes droits que les agents sur site en matière d'attribution de titres restaurant, contrairement au secteur privé, car aucun texte réglementaire ne le prévoit à ce jour.

Bilan des titres restaurant 2021

Nombre de titres restaurant :	8270
Coût annuel PNE :	37 259,20 €
Coût annuel AGENTS :	25 068,80 €
Montant total réglé à EDENRED :	62 328,00 €
Nombre d'agents bénéficiaires :	108
Nombre de titres moyen / agent	76,57
Moyenne coût revient / agent	344,99 €

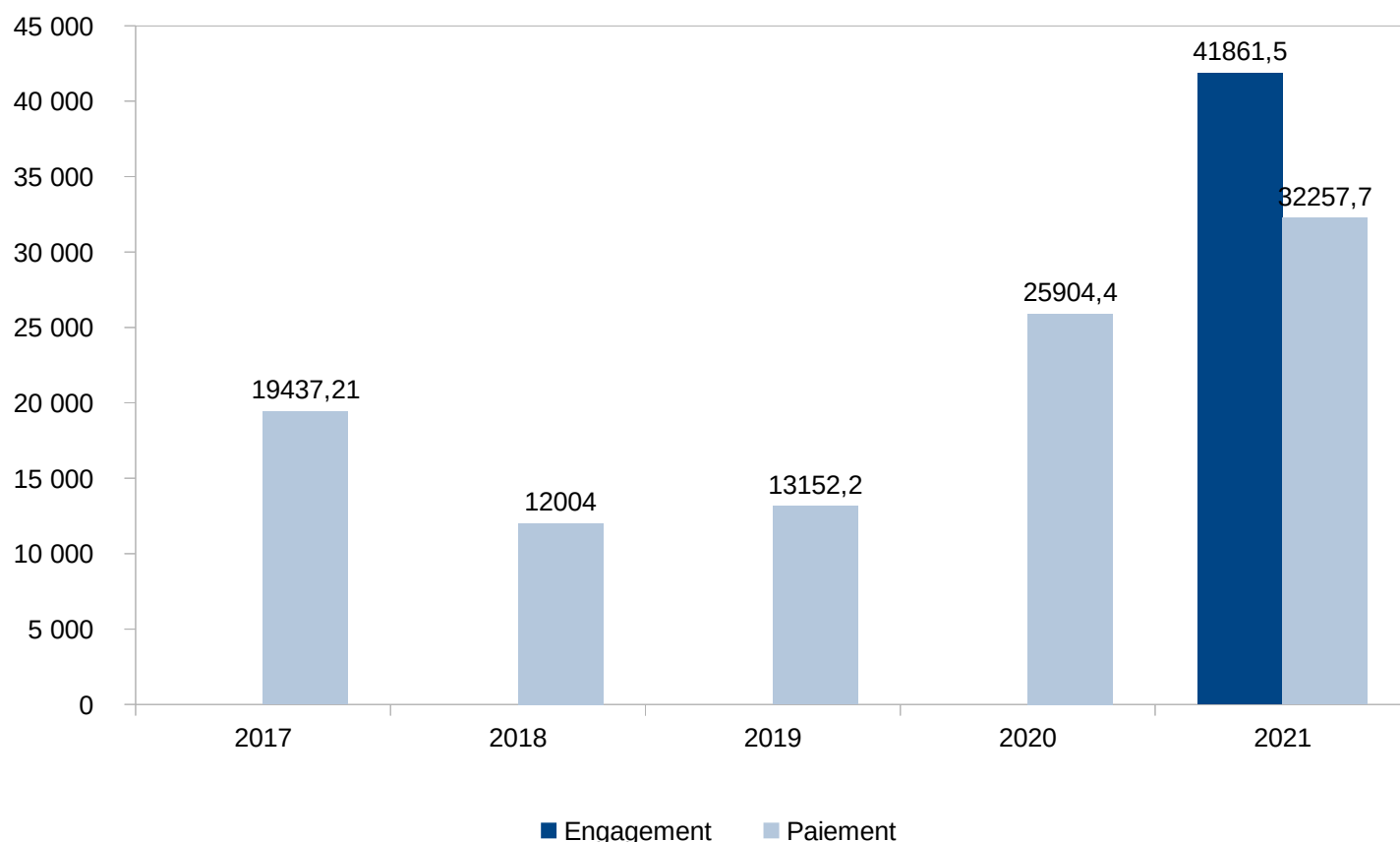
BILAN FORMATION

En 2021, le nombre de jours de formation continue est de 488,50 soit une moyenne de 4,99 jours de formation par ETP. Ce chiffre pourrait être toutefois sous-évalué en raison de deux facteurs principaux : COVID, formations annulées et attestations de participation non parvenues au service formation.

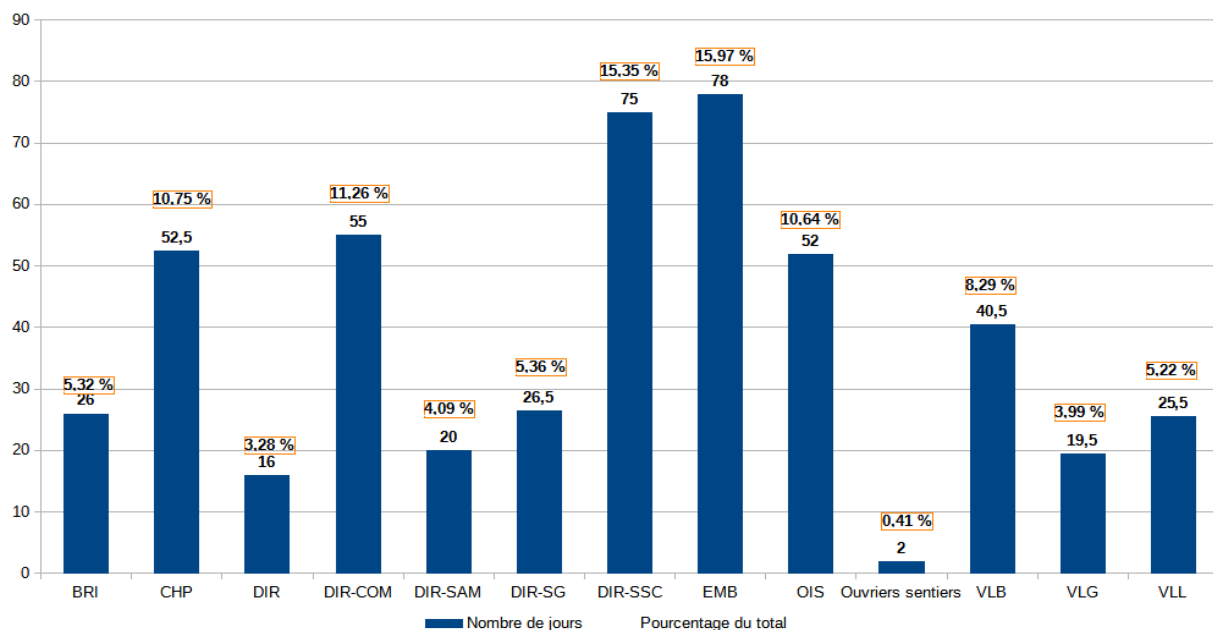
Les décisions sur les formations pour 2021 ont fait l'objet d'un comité technique dédié. Elle suivent en priorité la note formation de l'établissement et une attention particulière est portée aux formations à la sécurité.

Montant dédié aux formations payantes

L'évolution des crédits dédiés par le Parc national des Écrins au titre de la formation payante a évolué entre 2017 et 2021 de 65,96 % passant de 19 K€ en 2017 à 32 K€ en 2021.



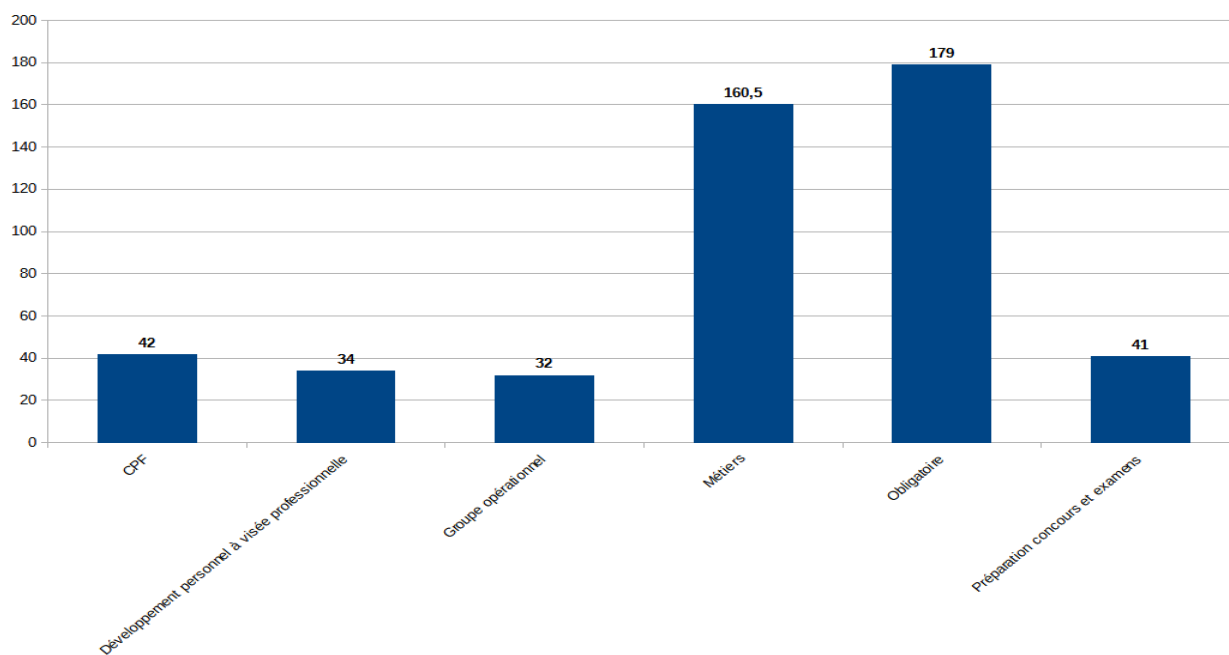
Bilan des formations par secteur



Nombre des formations réalisées payantes et gratuites par unité de travail en nombre de jours

Sur une base de 488,5 jours de formation, un pourcentage est attribué à chaque unité de travail.

98 agents ont suivi des formations en 2021 (*sous réserves des faits énoncés ci-dessus*).



Répartition du nombre de jours par catégorie de formation

	formation en 2021 par catégorie de formation	Payants	Gratuits
CPF	42	42	0
Développement personnel à visée professionnelle	34	21	13
Groupe opérationnel	32	32	0
Métiers	160,5	91,5	69
Obligatoire	179	77	102
Préparation concours et examens	41		41
Total	488,5	263,5	225

Nombre de jours de formation sur les 3 dernières années

(hors formations réalisées dans le cadre de programmes d'action)

	nombre d'agents concernés			nombre de jours de formation			moyenne par agent (en jours)
	total	hommes	femmes	hommes	femmes	total	
2018	65	35	30	124,5	68,5	193	2,97
2019	62	41	21	130	132,5	262,5	4,23
2020	57	40	18	171	69,5	240,5	4,22
2021	98	55	43	330,5	158	489,5	4,99

PROTOCOLE ÉGALITÉ HOMMES / FEMMES

Un protocole « égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » a été signé entre les représentants de l'établissement et les organisations syndicales représentatives du personnel en avril 2022. Ce protocole est assorti d'un plan d'actions pour une durée de trois ans afin de fixer des tâches concrètes pour progresser sur le sujet. Quelques exemples : désignation de référents sur l'établissement, organisation de séquences de sensibilisation du personnel, travail sur les écarts de rémunérations, etc.

Le présent chapitre, en conformité avec les règles de présentation des rapports sociaux uniques, présente pour la première fois pour l'établissement, un état des lieux genré sur les rémunérations.

Il faut noter également que ce protocole s'applique également pour les administrateurs de l'établissement. Il faut noter sur le sujet que la composition du conseil d'administration a été mis en conformité avec la loi sur la parité à l'occasion de son renouvellement qui est intervenu par arrêté de la Préfète des Hautes-Alpes pris le 18 octobre 2021.

ÉTAT DES LIEUX SUR LA FÉMINISATION ET LA MASCULINISATION DES MÉTIERS

Taux Femmes / Hommes par métier / statut

TITULAIRES		taux de femmes	taux d'hommes
Direction/encadrement	catégories A et A+	33,33 %	66,67 %
chargé.e de mission thématique	catégorie A	71,43 %	28,57 %
	catégorie B	40,00 %	60,00 %
Garde-moniteur.ice – Technicien patrimoine	catégorie B	25,00 %	75,00 %
	catégorie C	22,22 %	77,78 %
agent/gestionnaire administratif	catégorie A	100,00 %	
	catégorie B	100,00 %	
	catégorie C	100,00 %	
agent/gestionnaire/responsable technique	catégorie A		100,00 %
	catégorie B		100,00 %

CONTRACTUEL.LES		taux de femmes	taux d'hommes
Direction/encadrement	catégorie A		100,00 %
chargé.e de mission thématique	catégorie A	33,33 %	66,67 %
agent/gestionnaire administratif	catégorie B	100,00 %	
	catégorie C	100,00 %	
agent/gestionnaire/responsable technique	catégorie A		100,00 %
	catégorie B		100,00 %
	catégorie C	80,00 %	20,00 %

ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION SELON LE GENRE

L'analyse des écarts de rémunération se fait sur du net afin de ne pas fausser les éléments en raison de la différence de charges salariales des différents statuts.

L'écart est calculé en prenant le salaire des femmes en référence, avec la formule de calcul suivante : $\frac{\text{rémunération des hommes} - \text{rémunération des femmes}}{\text{rémunération des femmes}} \times 100$

Lorsqu'un tiret apparaît dans une cellule, cela signifie qu'un seul agent est concerné. Afin de préserver l'anonymat et les données personnelles, aucune donnée ne peut être saisie.

Sigles utilisés :

AAE	Adjoint Administratif de l'État
ATE	Agent Technique de l'Environnement
SACDD	Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable
TSDD	Technicien Supérieur du Développement Durable
TE	Technicien de l'Environnement
AAAE	Attaché des Administrations de L'État
ITPE	Ingénieur des Travaux Publics de L'État
IAE	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement
IPEF	Ingénieur des Ponts des Eaux et Forêts
ISPV	Inspecteur de Santé Publique Vétérinaire

Écarts des rémunérations indiciaires par filière / catégorie / corps (titulaires)

	TITULAIRES												
	Catégorie C			Catégorie B				Catégorie A				Catégorie A+	
	Administrative	Environnement	Moyenne par genre	Administrative	Technique	Environnement	Moyenne par genre	Administrative	Technique	Environnement	Moyenne par genre		
Filière													
Corps	AAE	ATE		SACDD	TSDD	TE		AAAE	ITPE	IAE		IPEF	ISPV
Rémunération INDICIAIRE nette moyenne des femmes	1 473,29 €	1 523,04 €	1 498,17 €	1 585,65 €	0	1 517,46 €	1 551,56 €	2 305,95 €	-	2 264,10 €	2 285,03 €	-	
Rémunération INDICIAIRE nette moyenne des hommes	0	1 417,57 €	1 417,57 €	0	-	1 649,87 €	1 649,87 €	0	2 311,52 €	2 379,09 €	2 345,31 €	-	-
ECARTS Hommes /Femmes par CORPS et FILIERE	-	-6,92 %		-	-	8,73 %		-	-	5,08 %		-	-
ECARTS Hommes /Femmes par CATEGORIE	-5,38 %			6,34 %				2,64 %					

	TITULAIRES												
	Catégorie C			Catégorie B				Catégorie A				Catégorie A+	
	Administrative	Environnement	Moyenne par genre	Administrative	Technique	Environnement	Moyenne par genre	Administrative	Technique	Environnement	Moyenne par genre		
Filière													
Corps	AAE	ATE		SACDD	TSDD	TE		AAAE	ITPE	IAE		IPEF	ISPV
Rémunération INDEMNITAIRE nette moyenne des FEMMES	397,80 €	1 095,78 €	746,79 €	477,88 €	0	948,36 €	713,12 €	865,79 €	-	968,41 €	917,10 €	-	
Rémunération INDEMNITAIRE nette moyenne des HOMMES	0	885,35 €	885,35 €	0	-	1 037,87 €	1 037,87 €	0	1 160,28 €	1 253,76 €	1 207,02 €	-	-
ECARTS Hommes /Femmes par CORPS et FILIERE	-	-19,20 %		-	-	9,44 %		-	-	29,47 %		-	-
ECARTS Hommes /Femmes par CATEGORIE	18,55 %			45,54 %				31,61 %					

Écarts des rémunérations indemnitaires par filière / catégorie / corps (titulaires)

Montant moyen du Complément Indemnitaire Annuel (titulaires)

	TITULAIRES												
	Catégorie C			Catégorie B				Catégorie A				Catégorie A+	
Filière	Administrative	Environnement		Administrative	Technique	Environnement		Administrative	Technique	Environnement			
Corps	AAE	ATE	Moyenne par genre	SACDD	TSDD	TE	Moyenne par genre	AAAE	ITPE (montant provisoire suite à bascule RIFSEEP)	IAE	Moyenne par genre	IPEF	ISPV
CIA net moyen des FEMMES	316,64 €	0,00 €	316,64 €	497,58 €	0	0	497,58 €	949,93 €	-	983,86 €	966,90 €	-	
CIA net moyen des HOMMES	0	0		0	-	0		0	355,09 €	1 040,40 €	697,75 €	-	-

Écarts des rémunérations indiciaires par catégorie (contractuels quasi-statut)
(l'écart ne peut être mesuré faute de personnel suffisant)

	CONTRACTUELS QUASI-STATUT		
	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A
	Moyenne par genre	Moyenne par genre	Moyenne par genre
Rémunération INDICIAIRE nette moyenne des femmes	1 342,00 €	1 355,81 €	-
Rémunération INDICIAIRE nette moyenne des hommes	-	-	1 892,48 €
ECARTS Hommes /Femmes par catégorie	-	-	-

Écarts des rémunérations indemnitaires par catégorie (contractuels quasi-statut)
(l'écart ne peut être mesuré faute de personnel suffisant)

	CONTRACTUELS QUASI-STATUT		
	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A
	Moyenne par genre	Moyenne par genre	Moyenne par genre
Rémunération INDEMNITAIRE nette moyenne des femmes	267,90 €	354,97 €	-
Rémunération INDEMNITAIRE nette moyenne des hommes	-	-	522,41 €
ECARTS Hommes /Femmes par catégorie	-	-	-

Montant moyen de la Part Variable annuelle (quasi-statut)

	CONTRACTUELS QUASI-STATUT		
	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A
Part variable nette moyenne des femmes	350,00 €	503,33 €	-
Part variable nette moyenne des hommes	-	-	978,90 €

RÉPARTITION PAR GENRE DES 10 RÉMUNÉRATIONS LES PLUS IMPORTANTES

Les 10 plus hautes rémunérations concernent des agents titulaires (de catégorie B à A+) :

- 5 hommes avec fonction d'encadrement
- 2 hommes sans fonction d'encadrement
- 3 femmes avec fonction d'encadrement

rémunération nette moyenne des 7 hommes = 4 343,56 €

rémunération nette moyenne des 3 femmes = 3 872,31 €

pourcentage d'écart du groupe = 12,17 %

somme des rémunérations nettes concernées = 42 021,86 €

(formule → rémunération moyenne des hommes – celle des femmes / rémunération moyenne des femmes)

ACCÈS A LA PROMOTION INTERNE 2021

Taux de femmes et d'hommes proposés et promus

TITULAIRES	TABLEAUX D'AVANCEMENT			LISTES D'APTITUDE		
	proposé.es	promu.es	taux de promotion	proposé.es	promu.es	taux de promotion
FEMMES	4	0	0,00 %	4	1	25,00 %
HOMMES	7	2	28,57 %	4	3	75,00 %

QUASI-STATUT	AVANCEMENT DE NIVEAU			AVANCEMENT DE CATEGORIE		
	proposé.es	promu.es	taux de promotion	proposé.es	promu.es	taux de promotion
FEMMES	0	0		0	0	
HOMMES	0	0		3	0	0,00 %

Age moyen des promus par corps

TITULAIRES	AGE MOYEN DES PROMU.ES AUX LISTES D'APTITUDE			
	Catégorie B		Catégorie A	
	SACDD CN	TE	Attaché	ITPE
FEMMES	ø	58	ø	ø
HOMMES	ø	45	ø	ø

QUASI STATUT	AGE MOYEN DES PROMU.ES				
	Avancement de niveau			Avancement de catégorie	
	C2	B2	ASPE2	B1	ASPE1
FEMMES	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
HOMMES	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø

GLOSSAIRE

(sigles et acronymes couramment utilisés dans le document)

ALCOTRA : programme européen de coopération transfrontalière ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires AOA : aire optimale d'adhésion ARBE : agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (Sud-PACA) ASTERS : Conservatoire départemental d'espaces naturels de la Haute-Savoie ATBI : « All Taxa Biodiversity inventories and monitoring » : inventaire généralisé de la biodiversité AURA : Auvergne-Rhône-Alpes CA : conseil d'administration CAF : Club alpin français CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement CBNA : Conservatoire botanique national alpin CEFE : Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive CEN : Conservatoire des espaces naturels CESU : chèque emploi service universel CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail CIMA : Convention interrégionale du Massif des Alpes CNRS : Centre national de la recherche scientifique CPIE : centre permanent d'initiatives pour l'environnement CRT : comité régional de tourisme CS : conseil scientifique CT : comité technique local DAFI : délégation à l'action foncière et immobilière DEB : direction de l'eau et de la biodiversité DDT : direction départementale des territoires DGF : Dotation globale de fonctionnement DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement DUERP : document unique d'évaluation des risques professionnels EDYTEM : (laboratoire) environnement et dynamiques des territoires de montagne ENSP : école nationale supérieure des paysages EPI : équipement de protection individuelle EPPN : établissement public de parc national ERC : Eviter – Réduire - Compenser ETP : équivalent temps plein ETPT : équivalent temps plein annuel travaillé EVA : nom donné à l'outil informatique mutualisé de suivi des chartes et de gestion de projet FDC : fédération départementale des chasseurs FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural FEDER : fonds européen de développement économique régional FFCAM : Fédération française des clubs alpins et de montagne FNADT : fonds national d'aménagement et de développement du territoire GPS : global positioning system GMF : Garantie mutuelle des fonctionnaires GRENHA : Groupe des entomologistes des Hautes-Alpes GT : groupe de travail	GTE : grand tour des Écrins IMBE : institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement IRSEA : Institut de recherche en sémiologie et éthologie appliquée IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture ISST : inspecteur en santé et sécurité au travail LEADER : fonds européen agricole de développement LECA : Laboratoire d'écologie alpine LIFE : L'Instrument financier de l'Union européenne consacré aux projets environnementaux MAEC : mesure agro-environnementale et climatique MISEN : mission inter-services de l'eau et de la nature MTE : Ministère de la transition écologique NAS : nécessité absolue de service OFB : Office français de la biodiversité OGM : observatoire des galliformes de montagne ONF : Office national des forêts OT : office de tourisme OTI : Office de tourisme intercommunal PAC : porter à connaissance PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur PDIPR : plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée PIS : point information-signalétique PITEM : plan intégré thématique du programme européen ALCOTRA PLU : plan local d'urbanisme PNA : plan national d'actions (<i>en faveur de la faune en danger</i>) PNE : Parc national des Écrins PNM : Parc national du Mercantour PNV : Parc national de la Vanoise PNLAE : plan national loup et activités d'élevage PNR : parc naturel régional POI : point d'intérêt patrimonial POIA : programme interrégional du Massif des Alpes RMC : (agence de l'eau) Rhône-Méditerranée-Corse RNCFS : réserve nationale de chasse et de faune sauvage RPS : risques psycho-sociaux RREN : Réseau régional des espaces naturels (PACA) RUC : règlement d'usage catégoriel SAGE : schéma d'aménagement et de gestion de l'eau SFEPM : société française pour l'étude et la protection des mammifères SFT : supplément familial de traitement SINP : système d'information sur la nature et les paysages SPSI : schéma pluriannuel de stratégie immobilière UDAP : unité territoriale de l'architecture et du patrimoine UICN : Union internationale pour la conservation de la nature UMS : unité mixte de services VTT : vélo tous terrains ZAA : Zone-atelier Alpes ZPS : zone de protection spéciale ZSC : zone spéciale de conservation
--	---

